

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 2009 B 04636 Numéro SIREN : 397 480 930 Nom ou dénomination : BOUYGUES TELECOM
--

Ce dépôt a été enregistré le 18/05/2021 sous le numéro de dépôt 34653



COMPTES CONSOLIDES au 31 décembre 2020

Bilan
Compte de résultat
Etat des produits et charges comptabilisés
Etat consolidé des flux de trésorerie
Variation des capitaux propres
Annexe

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE BOUYGUES TELECOM

BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF en millions d'euros	Note Annexe	31/12/2020 net	31/12/2019 net retraité (1)
Immobilisations corporelles	3.2.1	4 138,1	3 817,2
Droits d'utilisation des actifs loués	3.2.2	910,0	953,4
Immobilisations incorporelles	3.2.3	2 087,5	1 574,8
Goodwill	3.2.4	835,3	79,5
Coentreprises et entités associées	3.2.5	284,3	0,2
Autres actifs financiers non courants	3.2.6	24,7	11,9
Impôts différés actifs			
ACTIF NON COURANT		8 279,9	6 437,0
Stocks	4.1	171,4	219,8
Avances et acomptes versés sur commandes	4.2	59,9	31,8
Clients et comptes rattachés	4.3	1 284,8	1 139,7
Actifs sur contrats clients	4.3	822,6	634,9
Actif d'impôt courants		11,4	32,8
Autres créances courantes	4.3	642,8	423,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.5	69,7	47,1
Instruments financiers - Couverture des dettes financières			
Autres actifs financiers courants			
ACTIF COURANT		3 062,6	2 529,1
Actifs ou activités détenus en vue de la vente		41,3	
TOTAL ACTIF		11 383,8	8 966,1

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF en millions d'euros	Note Annexe	31/12/2020 net	31/12/2019 net retraité (1)
Capital social	5.1	819,7	712,6
Primes et réserves		3 328,2	2 739,1
Réserve de conversion			
Actions propres détenues			
Résultat consolidé		417,3	378,8
CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)		4 565,2	3 830,5
Participations ne donnant pas le contrôle			
CAPITAUX PROPRES		4 565,2	3 830,5
Dettes financières non courantes	8	1 560,9	1 423,4
Obligations locatives non courantes	10	733,0	784,1
Provisions non courantes	6.1	283,8	278,9
Impôts différés passifs	7	111,1	171,4
PASSIF NON COURANT		2 688,8	2 657,8
Dettes financières courantes	8	248,8	77,7
Obligations locatives courantes	10	160,3	142,3
Passifs d'impôt courants			0,2
Fournisseurs et comptes rattachés	11	1 442,4	1 203,2
Passifs sur contrats clients	11	635,5	303,9
Provisions courantes	6.2	0,4	0,2
Autres passifs courants	11	1 641,6	750,2
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	4.5	0,1	0,1
Instruments financiers - Couverture des dettes financières			
Autres passifs financiers courants		0,7	
PASSIF COURANT		4 129,8	2 477,8
Passifs liés aux activités détenues en vue de la vente			
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		11 383,8	8 966,1
ENDETTEMENT FINANCIER NET (PASSIF)	9	(1 740,1)	(1 454,1)

(1) Les droits d'utilisation et les obligations locatives au 31 décembre 2019 ont été retraités des effets de l'application des conclusions de l'IFRS IC relatives aux durées des locations.

COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE BOUYGUES TELECOM

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

en millions d'euros	Note Annexe	Exercice	
		2020	2019
CHIFFRE D'AFFAIRES	12	6 438,1	6 057,6
Autres produits de l'activité			
Achats consommés		(834,1)	(886,1)
Charges de personnel		(660,1)	(614,1)
Charges externes		(2 924,8)	(2 611,7)
Impôts et taxes		(160,8)	(135,1)
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		(891,5)	(867,3)
Dotations nettes aux amortissements des droits d'utilisation des actifs loués		(135,9)	(123,9)
Dotations aux provisions et autres dépréciations nettes de reprises utilisées		(24,6)	(35,2)
Autres produits d'exploitation (1)		222,4	56,7
Autres charges d'exploitation		(406,0)	(301,3)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		622,7	539,6
Autres produits opérationnels		42,1	70,6
Autres charges opérationnelles		(14,0)	
RESULTAT OPERATIONNEL	13	650,8	610,2
Produits financiers			0,2
Charges financières		(9,8)	(11,8)
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	14.1	(9,8)	(11,6)
Charges d'intérêts sur obligations locatives		(23,9)	(25,3)
Autres produits financiers	14.2		
Autres charges financières	14.2	(12,5)	(9,1)
Impôt	15	(172,8)	(185,5)
Quote-part du résultat net des entités associées		(14,5)	0,1
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		417,3	378,8
Résultat net des activités abandonnées			
RESULTAT NET		417,3	378,8
RESULTAT NET PART DU GROUPE		417,3	378,8
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle			
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES PAR ACTION (en euros)		7,76	8,10
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES DILUE PAR ACTION (en euros)		7,76	8,10
(1) Dont reprises de provisions et dépréciations non utilisées		12,50	5,60

COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE BOUYGUES TELECOM

ETAT CONSOLIDE DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES

(c) en millions d'euros	Exercice	
	2020	2019
RESULTAT NET	417,3	378,8
Eléments non recyclables en résultat net		
Ecart actuariel au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(7,6)	(7,1)
Impôts sur éléments non recyclables en résultat net	2,0	1,8
Quote-part des produits et charges non recyclables des entités associées		
Eléments recyclables en résultat net		
Variations des écarts de conversion		
Variation nette sur juste valeur des instruments financiers de couverture	(0,7)	(0,5)
Impôts nets sur les opérations en capitaux propres	0,2	0,2
Quote-part des produits et charges recyclables des entités associées	(4,3)	
PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	(10,4) (a)	(5,5) (b)
PRODUITS ET CHARGES NETS COMPTABILISES	406,9	373,3
<i>Dont part groupe</i>	406,9	373,3
<i>Dont part des participations ne donnant pas le contrôle</i>		

(a) dont produits et charges comptabilisés au 4^{ème} trimestre 2020 = -7,1

(b) dont produits et charges comptabilisés au 4^{ème} trimestre 2019 = 6,2

COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE BOUYGUES TELECOM

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

en millions d'euros	Capital Prime d'émission	Report à nouveau	Réserves et Résultat consolidés	Opérations affectées directement en capitaux propres	Total Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
SITUATION AU 31 DECEMBRE 2018 RETRAITEE (a)	1 741,8	1 189,6	738,1	(9,3)	3 660,2		3 660,2
Mouvements exercice 2019							
Résultat net			378,8		378,8		378,8
Variation de change							
Autres produits et charges comptabilisés				(5,5)	(5,5)		(5,5)
Résultat net et produits et charges comptabilisés (b)			378,8	(5,5)	373,3		373,3
Opérations nettes sur capital et réserves		451,9	(451,9)				
Acquisitions et cessions d'actions propres							
Acquisitions et cessions sans changement de contrôle			(3,6)		(3,6)		(3,6)
Distribution		(200,1)			(200,1)		(200,1)
Paielements fondés sur des actions							
Autres opérations (changements de périmètre, autres opérations avec les actionnaires et divers)			0,7		0,7		0,7
SITUATION AU 31 DECEMBRE 2019	1 741,8	1 441,4	662,1	(14,8)	3 830,5		3 830,5
Mouvements exercice 2020							
Résultat net			417,3		417,3		417,3
Variation de change							
Autres produits et charges comptabilisés				(10,4)	(10,4)		(10,4)
Résultat net et produits et charges comptabilisés (b)			417,3	(10,4)	406,9		406,9
Opérations nettes sur capital et réserves	600,0	328,2	(300,2)		628,0		628,0
Acquisitions et cessions d'actions propres							
Acquisitions et cessions sans perte de contrôle							
Distribution		(300,2)			(300,2)		(300,2)
Paielements fondés sur des actions							
Autres opérations (changements de périmètre, autres opérations avec les actionnaires et divers)							
SITUATION AU 31 DECEMBRE 2020	2 341,8	1 469,4	779,2	(25,2)	4 565,2		4 565,2

(a) Les capitaux propres au 31 décembre 2018 ont été retraités des effets de l'application de la norme IFRS 16.

(b) voir état des produits et charges comptabilisés

COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE BOUYGUES TELECOM

ETAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

		Exercice	
	Note	2020	2019
en millions d'euros			
I - Flux de trésorerie des activités poursuivies			
A - FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉE PAR L'ACTIVITÉ			
Résultat net des activités poursuivies		417,3	378,8
Retraitements :			
Quote-part de résultat revenant aux coentreprises et entités associées nette des dividendes reçus		14,5	(0,1)
Dividendes des sociétés non consolidées			
Dotations (reprises) aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles et aux provisions non courantes		900,2	836,5
Dotations aux amortissements, dépréciations et autres ajustements des droits d'utilisation des actifs loués		140,0	128,2
Plus et moins values de cessions d'actifs		(56,6)	(70,1)
Impôt y compris dettes sur positions fiscales incertaines		172,8	185,5
Impôts décaissés		(167,6)	(184,4)
Charges calculées diverses		1,4	0,1
CAF après coût de l'endettement financier net / produit de l'excédent financier net, charges d'intérêts sur obligations locatives et après impôts décaissés		1 422,0	1 274,5
Reclassement du coût de l'endettement financier net / produit de l'excédent financier net et charges d'intérêts sur obligations locatives		33,7	36,9
Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité (y compris dépréciations et provisions courantes) ⁽¹⁾		(214,0)	(165,7)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ		1 241,7	1 145,7
B - FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT			
Prix d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles	3.1	(1 877,5)	(939,8)
Prix de cession des immobilisations corporelles et incorporelles	3.1	245,4	104,4
Dettes nettes sur immobilisations corporelles et incorporelles		779,8	3,3
Prix d'acquisition des titres non consolidés et autres titres immobilisés		(5,3)	(1,9)
Prix de cession des titres non consolidés et autres titres immobilisés			
Dettes nettes sur titres non consolidés et autres titres immobilisés			
Incidence des variations de périmètre			
Prix d'acquisition des activités consolidées		(842,4)	(111,8)
Prix de cession des activités consolidées		90,0	
Dettes nettes sur activités consolidées		260,0	
Autres variations de périmètre (trésorerie des sociétés acquises ou cédées)		(2,4)	10,6
Autres flux liés aux opérations d'investissements (var. prêts, dividendes reçus des sociétés non consolidées)		(7,1)	(0,2)
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		(1 359,5)	(935,4)
C - FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentations (réductions) de capital versées par les actionnaires et par les participations ne donnant pas le contrôle, et autres opérations entre actionnaires		600,0	(4,0)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(300,2)	(200,1)
Dividendes versés par les activités consolidées aux participations ne donnant pas le contrôle			
Variation des dettes financières courantes et non courantes	9	17,8	176,0
Remboursement des obligations locatives		(143,5)	(137,5)
Coût de l'endettement financier net / produit de l'excédent financier net et charges d'intérêts sur obligations locatives		(33,7)	(36,9)
Autres flux liés aux opérations de financement			(1,1)
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		140,4	(203,6)
D - INCIDENCE DES VARIATIONS DES COURS DES DEVISES			
VARIATIONS DE LA TRÉSORERIE NETTE (A + B + C + D)			
	9	22,6	6,7
TRÉSORERIE NETTE À L'OUVERTURE			
	9	47,0	40,3
Flux nets	9	22,6	6,7
Flux non monétaires			
TRÉSORERIE NETTE DE CLÔTURE	9	69,6	47,0
II - Flux de trésorerie des activités abandonnées			
Trésorerie nette à l'ouverture			
Flux nets			
Trésorerie nette de clôture			

(1) définition de la variation du BFR lié à l'activité : actif courant - passif courant, hors impôts sur les sociétés, hors créances et dettes sur immobilisations, hors dettes financières courantes, hors obligations locatives courantes et hors instruments financiers sur couverture de dettes

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

Sommaire détaillé des notes annexes (chiffres exprimés en millions d'euros sauf mention contraire)

Notes		Pages
1	FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE.....	1
2	PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....	3
3	ACTIF NON COURANT.....	12
4	ACTIF COURANT.....	18
5	INFORMATION SUR LES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES.....	21
6	PROVISIONS NON COURANTES ET COURANTES.....	23
7	ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT DIFFERE.....	25
8	DETTES FINANCIERES NON COURANTES ET COURANTES.....	26
9	PRINCIPAUX ELEMENTS DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT NET.....	28
10	OBLIGATIONS LOCATIVES NON COURANTES ET COURANTES	29
11	PASSIF COURANT.....	30
12	CHIFFRE D'AFFAIRES	31
13	RESULTAT OPERATIONNEL	33
14	COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS.....	34
15	IMPÔT.....	35
16	RESULTAT NET ET RESULTAT DILUE PAR ACTION.....	36
17	INSTRUMENTS FINANCIERS.....	37
18	ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	38
19	ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL.....	40
20	INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES ET LES AVANTAGES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION.....	41
21	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE ET VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIE A L'ACTIVITE	42
22	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	43
23	LISTE DES SOCIETES DU PERIMETRE AU 31 DECEMBRE 2020.....	44

1.1 Faits significatifs de l'exercice 2020

Les principales opérations et acquisitions de l'exercice 2020 sont présentées ci-après :

- Le 26 février 2020, Bouygues Telecom et Cellnex ont conclu un accord stratégique pour la création d'une société chargée du déploiement et de la commercialisation d'une infrastructure nationale de fibres optiques (FTTA et FTTO) et de la gestion de son exploitation. L'opération effective a eu lieu le 29 mai 2020. Bouygues Telecom a signé avec la société contrôlée par Cellnex un contrat de service à long terme. L'objet du projet, d'une valeur d'environ 1 milliard d'euros sur 7 ans (horizon 2027), est d'accéder à un réseau fibre permettant à Bouygues Telecom de relier ses équipements réseau (antennes Mobile et NRO) afin de répondre à la croissance des usages data sur les réseaux et accroître son empreinte sur les marchés Entreprises et Wholesale Fixe. À fin décembre 2020, Bouygues Telecom a réalisé un investissement de 15 millions d'euros et détient 49% de la société sur laquelle elle exerce une influence notable. Elle dispose d'une option d'achat des titres restants exerçable entre le 15 janvier et le 15 juin 2040, puis tous les 5 ans jusqu'en 2050, qui lui permettrait ainsi de prendre le contrôle de la société.
- Le 19 mars 2020, Bouygues Telecom et Phoenix Tower International (société américaine au portefeuille de Blackstone spécialisée dans la construction d'infrastructures mobiles) ont mis en œuvre un accord pour la création d'une société destinée à déployer jusqu'à environ 4 000 nouveaux sites Mobile sur 12 ans à travers la France en dehors des Zones Très Denses. Cette société, contrôlée par Phoenix Tower International, sera propriétaire des sites et gèrera leurs exploitations. Certains sites seront déployés dans le cadre des obligations réglementaires du "New Deal Mobile" de Bouygues Telecom, portant sur l'amélioration ciblée de la couverture du réseau de radiotéléphonie Mobile et l'accélération du déploiement du réseau Mobile le long des axes de transport. Grâce à sa taille et sa couverture attractives, la société se positionne comme un opérateur d'infrastructures à fort potentiel sur le marché français. À fin décembre 2020, Bouygues Telecom a réalisé un investissement de 3 millions d'euros et détient 40% de la société sur laquelle elle exerce une influence notable. Elle dispose d'une option d'achat de titres restants exerçable entre le 15 janvier et le 15 juillet 2034, puis tous les 5 ans jusqu'en 2049, qui lui permettrait ainsi de prendre le contrôle de la société.
- Le 23 avril 2020, Bouygues Telecom et Vauban Infrastructures Partners (Groupe BPCE) ont annoncé la signature d'un accord stratégique destiné à accélérer le déploiement des lignes FTTH dans les zones moyennement denses faisant l'objet d'un investissement privé et déployées par Orange (zone AMII et AMEL, soit environ 13 millions de prises). L'opération effective a eu lieu le 29 juin 2020. Bouygues Telecom a créé une société dédiée, la SDAIF, et avait lancé, à la fin de l'année 2019, un appel d'offres à l'issue duquel Vauban Infrastructure Partners, agissant pour le compte de ses fonds, a été retenu comme actionnaire majoritaire de ladite société. Cette société sur laquelle Bouygues Telecom exerce une influence notable a notamment pour objet d'acquérir des droits d'accès de long terme auprès d'Orange, contribuant de cette manière au co-financement de la fibre optique aux côtés des principaux opérateurs français. Plus d'un milliard d'euros seront ainsi apportés dans les quatre prochaines années.

Lors de la création de la SDAIF, Vauban Infrastructure Partners et Bouygues Telecom se sont engagés à souscrire au capital de la société. Bouygues Telecom a également apporté un contrat de services avec un engagement de se fournir pendant trente ans uniquement auprès de la SDAIF pour les prises FTTH en zones moyennement denses à un tarif fixé à l'avance et un contrat d'approvisionnement permettant à la SDAIF d'acheter auprès d'Orange des prises FTTH. La SDAIF a également la faculté de proposer les mêmes services d'accès à des opérateurs tiers. Cette opération valorise au 29 juin 2020 la quote-part de 49% détenue par Bouygues Telecom dans la SDAIF à 295 millions d'euros. Au 31 décembre 2020, la quote-part détenue par Bouygues Telecom dans la SDAIF est valorisée à 286 millions d'euros.

Bouygues Telecom dispose d'une option pour prendre le contrôle de la société chaque année entre le 15 mars et le 15 juin de 2024 à 2027, puis tous les 5 ans de 2030 à 2050.

Bouygues Telecom a également cédé à la SDAIF ses droits d'accès déjà acquis auprès d'Orange enregistrant ainsi au second trimestre 2020 un produit de cession de 185 millions d'euros et une plus-value de cession en résultat opérationnel courant de 17 millions d'euros pour la part de 51% non détenue par Bouygues Telecom.

- Le 17 juin 2020, la cour d'appel de Paris a condamné Orange à payer 250 millions d'euros de dommages et intérêts à Digicel, société à laquelle Bouygues Telecom avait vendu ses activités antillaises en 2006. L'accord de rachat par Digicel des activités antillaises de Bouygues Telecom prévoyait une rétrocession à Bouygues Telecom d'une partie de la condamnation financière perçue par Digicel.

Le 9 décembre 2020, un montant de 90 millions d'euros a été perçu en contrepartie de la mise en place d'une garantie à première demande sécurisant le remboursement par Bouygues Telecom de tout ou partie de la somme en cas de décision contraire de la cour de cassation. À ce stade de la procédure, aucun profit n'a été enregistré dans les résultats de l'exercice 2020 et le montant perçu a été comptabilisé au bilan en "Trésorerie et équivalents de trésorerie" en contrepartie des "Autres passifs courants". Dans l'état des flux de trésorerie, il a été classé en flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissements dans les "Prix de cession des titres consolidés".

- Le 25 juin 2020, Bouygues Telecom et Euro-Information (filiale du groupe Crédit Mutuel) ont signé un protocole d'exclusivité en vue d'acquérir 100 % du capital de sa filiale Euro-Information Telecom (EIT), 1er opérateur alternatif du marché, et de conclure un partenariat de distribution exclusif associant le Crédit Mutuel, le CIC et Bouygues Telecom. EIT compte plus de 2 millions de clients et a réalisé un chiffre d'affaires de 518 millions d'euros en 2019. L'opération effective a eu lieu le 31 décembre 2020, après obtention de l'accord de

l'Autorité de la concurrence. Le prix d'acquisition comprend une part fixe de 596 millions d'euros payé au closing et une part complémentaire comprise entre 140 et 325 millions d'euros, conditionnée à l'atteinte de critères de performance économique et payable sur plusieurs années. L'acquisition a été financée pour partie par augmentation de capital souscrite par les actionnaires de Bouygues Telecom. À la date de prise de contrôle, dans l'attente de l'allocation du prix, un goodwill provisoire a été comptabilisé pour 756 millions d'euros et l'impact sur l'endettement net est de 827 millions d'euros, sur la base d'une estimation de compléments de prix intégrée en dettes financières (note 8 de l'annexe).

- Le 24 septembre 2020, le conseil d'administration a voté un dividende de 6,42 euros par action au titre de l'exercice 2019, soit 300 millions d'euros qui ont été versés au troisième trimestre 2020.
- Entre le 29 septembre et le 1er octobre 2020, l'Arcep a mené l'enchère pour l'attribution des fréquences dans la « bande cœur » de la 5G (3,4 -3,8 GHz). À l'issue de celle-ci, Bouygues Telecom a obtenu un total de 70 MHz pour un montant de 602 millions d'euros hors frais de libération (un bloc de 50MHz pour 350 millions d'euros, complété de 2 blocs de 10 MHz pour 126 millions d'euros chacun). Les paiements seront étalés sur 15 ans pour le premier bloc et sur 4 ans pour les deux autres, 86 millions d'euros ayant été versés fin 2020. Les frais de libération de l'exercice 2020 s'élèvent à 6 millions d'euros et n'avaient pas été décaissés au 31 décembre 2020.
- Les conséquences de la pandémie de Covid-19 ont été concentrées sur du chiffre d'affaires roaming en raison de la chute des voyages intercontinentaux et de la fermeture de certaines frontières.

1.2 Rappel des faits significatifs de l'exercice 2019

Les principales opérations et acquisitions de l'exercice 2019 sont présentées ci-après :

- Le 18 janvier 2019, Bouygues Telecom a finalisé l'acquisition de 43,6 % du capital de Keyyo au prix de 34 euros par action, soit un investissement de 29 millions d'euros. À l'issue de deux offres publiques d'achat volontaires au même prix unitaire sur l'ensemble du capital restant, Bouygues Telecom détient désormais 100 % du capital (y compris autocontrôle) pour un investissement financier de 61 millions d'euros. À la date de prise de contrôle, dans l'attente de l'allocation du prix, un goodwill provisoire avait été comptabilisé pour 51 millions d'euros et l'impact sur l'endettement net était de 61 millions d'euros. À l'issue de la période d'allocation de douze mois, le goodwill provisoire est devenu définitif et s'élève à 36 millions d'euros au 31 décembre 2019. Keyyo est consolidée en intégration globale dans les comptes au 31 décembre 2019.
- Le 21 février 2019, Bouygues Telecom et Dzeta Partners ont annoncé avoir signé un accord relatif à l'acquisition par Bouygues Telecom de 100% du capital et des droits de vote de Nerim. La réalisation de cette opération est intervenue le 13 mars 2019, au prix de 55 millions d'euros. À la date de prise de contrôle, dans l'attente de l'allocation du prix, un goodwill provisoire a été comptabilisé pour 45 millions d'euros et l'impact sur l'endettement net était de 54 millions d'euros. À l'issue d'une première allocation, le goodwill provisoire s'élève à 39 millions d'euros au 31 décembre 2019. Nerim est consolidée en intégration globale dans les comptes au 31 décembre 2019.

1.3 Faits significatifs et variations de périmètre postérieurs au 31 décembre 2020

Néant.

2.1 Principes de préparation des états financiers

Bouygues Telecom a un seul secteur d'activité et un seul secteur géographique.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2020 sont établis en millions d'euros et en conformité avec les normes et principes du référentiel IFRS, sur la base du coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs financiers évalués à leur juste valeur lorsque cela est requis par les normes IFRS. Ils sont présentés comparativement avec les états au 31 décembre 2019 dont le bilan a été retraité pour tenir compte de la décision définitive de l'IFRS IC du 26 novembre 2019 et du relevé de conclusion de l'ANC du 3 juillet 2020 relatifs aux durées des contrats IFRS 16. Cette conclusion a conduit le Groupe à réexaminer les durées retenues pour les contrats de location. Après analyse, les durées retenues sur les sites radios ont été révisées à la hausse par cohérence avec les durées d'amortissement des agencements inamovibles. À ce titre, les droits d'utilisation et les obligations locatives ont été augmentés de 148 millions d'euros au 1er janvier 2018 et de 126 millions d'euros au 1er janvier 2020 sans impact sur les capitaux propres.

Au 31 décembre 2020, le groupe Bouygues Telecom a appliqué les normes, interprétations, principes et méthodes comptables existant dans les comptes consolidés de l'exercice 2019 à l'exception des évolutions obligatoires édictées par les normes IFRS mentionnées ci-après, applicables en 2020.

- Principaux amendements en vigueur au sein de l'Union européenne, applicables en 2020

Amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7

Le 26 septembre 2019, l'IASB a publié des amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 (phase 1) dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence. Le texte, adopté par l'Union européenne le 16 janvier 2020, est applicable au 1er janvier 2020 de manière rétrospective. L'impact de ces amendements n'est pas significatif pour le Groupe.

Amendements à IFRS 3

Le 22 octobre 2018, l'IASB a publié des amendements à IFRS 3 afin de clarifier la définition d'activité dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Le texte, adopté par l'Union européenne le 21 avril 2020 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020. L'impact de ces amendements n'est pas significatif pour le Groupe.

Amendements à IFRS 16

Le 28 mai 2020, l'IASB a publié un amendement à IFRS 16 sur les allègements de loyers liés à la pandémie de Covid-19. Le texte, adopté par l'Union européenne le 9 octobre 2020 est applicable au 1er juin 2020. L'impact de cet amendement, qui donne aux locataires la possibilité de comptabiliser les allègements de loyer liés à la pandémie comme s'il ne s'agissait pas de modifications de contrats de location, n'est pas significatif pour le Groupe.

- Jugements et recours à des estimations

Lors de la préparation des comptes consolidés, conformément aux normes et interprétations, le Groupe procède à des estimations et des hypothèses. Elles ont pu concerner les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des comptes consolidés et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations et appréciations sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée, ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Celles-ci concernent pour l'essentiel l'appréciation des tests de dépréciation des *goodwill* et des participations, de l'évaluation des actifs et des passifs identifiables dans le cadre de l'exercice d'allocation du prix lors de l'acquisition, des avantages du personnel (indemnités de fin de carrière, pensions, etc.), de la juste valeur des instruments financiers non cotés, de la recouvrabilité des impôts différés actifs en particulier en cas d'historique de pertes fiscales sur plusieurs exercices, des provisions (litiges et contentieux, etc.), des accords pour déterminer s'ils contiennent des contrats de location, des éléments retenus pour retraiter les contrats de location (durées et taux d'endettement marginaux, décrites respectivement en notes 2.6.2 et 2.8.2 de l'annexe).

Enfin, en l'absence de norme ou d'interprétation applicable à une transaction spécifique, à un autre événement ou une condition, le Groupe a fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes, donnant une image fidèle et comparable d'une période à l'autre afin que les comptes consolidés :

- présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe ;
- traduisent la réalité économique des transactions ;
- soient neutres, prudents et complets dans tous leurs aspects significatifs.

Dès lors, une information circonstanciée figure dans les notes annexes aux comptes consolidés.

- **Actifs ou activités détenus en vue de la vente et activités abandonnées**

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs directement liés est considéré comme détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Ces actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés sont évalués au plus bas de la valeur comptable et du prix de cession estimé, nets des coûts relatifs à la cession.

Une activité abandonnée représente une activité significative pour le Groupe, ayant été une unité génératrice de trésorerie (UGT) et faisant l'objet, soit d'une cession, soit d'un classement en actif détenu en vue d'une vente. Les éléments du résultat et du tableau de flux de trésorerie relatifs à ces activités arrêtées ou détenues en vue de la vente sont présentés sur des lignes spécifiques des comptes consolidés pour toutes les périodes présentées.

2.2 Méthodes de consolidation

2.2.1 Sociétés contrôlées

Les sociétés sur lesquelles Bouygues Telecom exerce le contrôle sont consolidées.

2.2.2 Sociétés contrôlées conjointement

Une coentreprise ou une activité conjointe est issue d'un accord contractuel en vertu duquel deux parties ou plus conviennent d'exercer une activité économique sous contrôle conjoint. Pour les activités conjointes, qui confèrent à chacun des co-participants des droits directs dans les actifs et des obligations au titre des passifs, les actifs et passifs, charges et produits, sont consolidés selon les intérêts dans l'activité conjointe. Les coentreprises qui confèrent des droits dans l'actif net sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

2.2.3 Sociétés sous influence notable

Une société associée est une société non contrôlée mais sur laquelle le Groupe exerce une influence notable. Cette dernière est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de la société.

Les résultats, les actifs et passifs des sociétés associées sont consolidés selon la méthode de la mise en équivalence.

2.3 Regroupements d'entreprises

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les regroupements d'entreprises sont traités dans le cadre de la norme IFRS 3 révisée.

Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises à la date d'acquisition, le *goodwill* correspond à la somme de la contrepartie transférée (prix d'acquisition) et des participations ne donnant pas le contrôle, minorée du montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et passifs repris et, le cas échéant, de la réévaluation en juste valeur de la part antérieurement détenue. Lors de chaque regroupement d'entreprises, la norme IFRS 3 révisée offre le choix entre une évaluation des participations ne donnant pas le contrôle :

- à la juste valeur (c'est-à-dire avec un *goodwill* alloué à ces derniers, selon la méthode dite du "*goodwill* complet") ;
- à leur quote-part dans la juste valeur des seuls actifs et passifs identifiables de la société acquise (c'est-à-dire sans *goodwill* affecté aux participations ne donnant pas le contrôle, selon la méthode dite du "*goodwill* partiel").

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

Le délai d'affectation est limité à la période requise pour identifier et évaluer les actifs et passifs de l'acquise, les participations ne donnant pas le contrôle, le prix payé et la juste valeur de la quote-part antérieurement acquise, sans toutefois pouvoir excéder douze mois.

Les amortissements des actifs incorporels reconnus dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition sont constatés en résultat opérationnel courant, comme ceux portant sur les actifs corporels.

Les *goodwill* négatifs sont rapportés au compte de résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Ultérieurement, le *goodwill* est évalué annuellement, à son coût, diminué des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur déterminées comme indiqué au chapitre ci-après intitulé "Suivi de la valeur des actifs immobilisés, des coentreprises et des entités associées", conformément à la norme IAS 36. En cas de diminution de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat, en résultat opérationnel. Conformément à la norme IFRS 3 révisée, à la date de prise de contrôle par étape, la quote-part antérieurement détenue est réévaluée à la juste valeur en contrepartie du résultat. En cas de perte de contrôle avec conservation d'une participation, en complément du résultat de cession, la quote-part conservée est également réévaluée à la juste valeur en contrepartie du résultat.

En cas de variation de pourcentage, sans incidence sur le contrôle, l'écart entre la contrepartie transférée et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle est constaté directement en capitaux propres part du Groupe. En conséquence, il n'y a pas de constatation de *goodwill* complémentaire.

Les coûts directs liés au regroupement sont comptabilisés en résultat opérationnel courant.

2.4 Méthode de conversion des éléments en devises

2.4.1 Transactions en devises

Les transactions en devises sont converties en euro en appliquant le taux moyen de change du jour de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de clôture. Les écarts de conversion sont comptabilisés en résultat net. Les actifs et passifs non-monétaires libellés dans une devise étrangère, comptabilisés au coût historique, sont convertis au cours de change à la date de la transaction.

2.4.2 États financiers des entités dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique "Écarts de conversion" des capitaux propres consolidés. Les différences de change dégagées lors de la conversion de l'investissement net dans les filiales et dans les entreprises associées étrangères sont comptabilisées dans les capitaux propres

2.5 Méthode d'appréciation des impositions

Les impositions différées sont constatées pour les différences entre les valeurs comptables et fiscales des éléments d'actif et de passif. Elles résultent :

- des différences temporelles apparaissant lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. Elles sont soit :
 - des sources d'impositions futures (impôts différés passifs) : il s'agit essentiellement de produits dont l'imposition est différée,
 - des sources de déductions futures (impôts différés actifs) : sont concernées principalement les provisions fiscalement non déductibles temporairement. Ces actifs sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible et sur lequel les différences temporelles pourront s'imputer. Ces derniers sont revus à chaque clôture ;
- des reports fiscaux déficitaires (impôts différés actifs) dont il est probable qu'ils seront récupérés sur les exercices futurs.

Les impôts différés sont évalués aux taux d'impôt nationaux dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture des comptes, selon les pays. Ainsi, au 31 décembre 2020, les différences temporelles et les reports fiscaux déficitaires des entités françaises ont été comptabilisés aux taux adoptés ou quasi adoptés selon les échéanciers de retournement suivants :

- 28,41 % pour 2021,
- 25,83 % pour 2022 et au-delà.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'actualisation et sont présentés en actif ou passif non courant.

2.6 Actif non courant

2.6.1 Immobilisations corporelles

Elles sont valorisées au coût de revient d'acquisition sous déduction des amortissements et dépréciations cumulés. L'amortissement est comptabilisé selon le mode linéaire sur la durée prévisible d'utilisation des actifs.

2.6.1.1 Principales durées d'utilisation retenues

Conception / construction des réseaux

<i>Nature des composants</i>	<i>Mode d'amortissement</i>	<i>Durée</i>
Fibre optique (FTTH)	Linéaire	25 ans
Aménagements	Linéaire	10 à 30 ans
Pylônes / shelters	Linéaire	30 ans
Fibre optique (hors réseau FTTH)	Linéaire	15 à 25 ans
Infrastructures mutualisées	Linéaire	10 ans
Commutation ancienne génération	Linéaire	2 à 10 ans
Commutation NGN	Linéaire	2 à 8 ans
Radio	Linéaire	2 à 8 ans
Faisceaux hertziens	Linéaire	8 ans
Liaisons louées	Linéaire	6 ans
Equipements GPRS	Linéaire	5 ans
VMS (serveurs messagerie)	Linéaire	5 ans
DSLAM	Linéaire	5 ans
Logiciels réseau	Linéaire	2 à 8 ans
Box / Décodeurs	Linéaire	5 ans

<i>Nature des immobilisations</i>	<i>Mode d'amortissement</i>	<i>Durée</i>
Bâtiments techniques	Linéaire	30 ans
Installations de bureau	Linéaire	10 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans
Plateformes informatiques	Linéaire	5-7 ans
Matériel de bureau	Linéaire	4 ans
Bureautique	Linéaire	3 ans

Conformément à la norme IAS 16, lorsqu'une immobilisation est structurée par composants à durée d'utilisation différente, ceux-ci sont comptabilisés et amortis comme des éléments distincts en actifs corporels.

Les profits et pertes sur cession sont calculés par différence entre le produit de cession et la valeur nette comptable ainsi déterminée. Ils sont inclus en "Autres produits et charges d'exploitation", sauf lorsqu'ils répondent aux critères de classification en "Autres produits et charges opérationnels".

Les durées d'amortissement sont revues annuellement et peuvent être modifiées si les attentes d'utilisation diffèrent des estimations précédentes.

2.6.1.2 Subventions reçues

Les subventions d'investissement reçues (notamment de l'État) sont affectées au bilan en diminution de la valeur des immobilisations concernées et amorties au rythme de ces actifs dès lors qu'elles sont définitivement acquises.

2.6.2 Droits d'utilisation des actifs loués

La norme IFRS 16 définit le droit d'utilisation relatif à un contrat de location comme étant un actif qui représente le droit du preneur d'utiliser le bien sous-jacent pour la durée du contrat.

Ce droit d'utilisation est reconnu par le Groupe à la date de prise d'effet du contrat de location (dès la mise à disposition de l'actif). Il est évalué à son coût et comprend :

- le montant initial de l'obligation locative ;
- les paiements d'avance faits au bailleur nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleurs ;
- les coûts directs initiaux significatifs encourus par le preneur pour la conclusion du contrat, correspondant aux coûts qui n'auraient pas été encourus si le contrat n'avait pas été conclu ;

- une estimation des coûts de démantèlement ou de remise en état du bien loué selon les termes du contrat.

L'amortissement est comptabilisé en charge au compte de résultat selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location. Le droit d'utilisation fait l'objet d'une dépréciation s'il existe un indice révélant une possible perte.

La durée du contrat correspond à la période non résiliable du contrat pendant laquelle le preneur a le droit d'utiliser l'actif sous-jacent, après prise en compte des options de renouvellement ou de résiliation que le preneur est raisonnablement certain d'exercer.

Les droits d'utilisation sont principalement relatifs à des contrats de baux immobiliers, de sites radios et de fibres optiques.

2.6.3 Immobilisations incorporelles

La norme IAS 38 définit l'immobilisation incorporelle comme étant un actif non monétaire identifiable, sans substance physique, et contrôlé par l'entité. Un actif est identifiable :

- s'il est séparable (loué, vendu, échangé de manière indépendante) ;
- ou s'il est issu d'un droit contractuel ou légal, que ce droit soit séparable ou non.

Un actif est contrôlé si l'entité a le pouvoir d'en retirer les bénéfices économiques futurs et d'en restreindre l'accès aux tiers.

Lorsque l'immobilisation incorporelle a une durée de vie définie, elle est amortissable. Les immobilisations à durée de vie indéfinie ne sont pas amortissables mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel ; le caractère indéfini est revu à chaque clôture.

Les immobilisations incorporelles comprennent les :

- frais de développement ;
- Les frais de développement sont activés lorsqu'ils satisfont aux critères de la norme IAS 38 (génération d'avantages économiques futurs et coût évalué de façon fiable).
- Conformément aux principes IFRS, les frais d'établissement et les frais de recherche figurent en charges dans l'exercice de leur engagement.

- concessions, brevets et droits assimilés.

Ils incluent notamment :

<i>Nature des immobilisations</i>	<i>Mode d'amortissement</i>	<i>Durée</i>
Licence UMTS	Linéaire	17,5 ans ^(a)
Activité FAI - IRU et Front Fees (droits d'usage irrévocables)	Linéaire	25 ans
Logiciels, développements informatiques et bureautique	Linéaire	3 à 8 ans
Autorisation d'utilisation de fréquences 2,6 GHz, 800 MHz et 700 MHz	Linéaire	20 ans ^(b)
Autorisation d'utilisation de fréquences 3,5 GHz	Linéaire	15 ans ^(c)

(a) licence UMTS attribuée en 2002 pour une durée de 20 ans : amortissement depuis l'ouverture du réseau haut débit le 26 mai 2005. La redevance comporte une part fixe de 619 millions d'euros (qui a été inscrite en immobilisation incorporelle dès l'attribution de l'autorisation du 12 décembre 2002) et une part variable de 1 % calculée sur le chiffre d'affaires généré par l'exploitation du réseau mobile de troisième génération et comptabilisée en charge de période à compter de l'ouverture du réseau UMTS (novembre 2007).

(b) Les licences acquises en 2011 – fréquence 2,6 GHz – et 2012 – fréquence 800 MHz – (respectivement pour 228 et 683 millions d'euros) ont été attribuées pour une durée de vingt ans et sont amorties à compter de leur mise en service le 1^{er} octobre 2013, respectivement sur 18 et 18,3 ans. La mise en service des fréquences 700 MHz se fait en fonction des dates de transfert de la diffusion de la télévision numérique terrestre au secteur des télécommunications, des ouvertures commerciales et du taux de couverture de la population.

(c) Les licences acquises en 2020 – fréquence 3,5 GHz (5G) – pour 602 millions d'euros ont été attribuées pour une durée de quinze ans et sont amorties à compter de leur mise en service le 1^{er} décembre 2020 sur 15 ans.

2.6.4 Suivi de la valeur des actifs immobilisés, des coentreprises et des entités associées

Des tests de dépréciation de la valeur nette comptable des actifs immobilisés et de la participation dans les coentreprises et entités associées sont réalisés lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

Au moins une fois par an (lors de la clôture annuelle), la valeur au bilan des actifs incorporels à durée de vie indéfinie et des *goodwill* est comparée à leur valeur recouvrable.

2.6.5 Autres actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants incluent notamment les prêts et créances rattachés ou non aux participations et des immobilisations financières diverses : dépôts et cautionnements, participations diverses dans lesquelles le Groupe n'exerce ni contrôle, ni influence notable.

Les titres de participation non consolidés sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées au compte de résultat en "Autres produits et charges financiers".

2.7 Actif courant

2.7.1 Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût de revient déterminé selon la méthode du prix moyen pondéré.

Lorsque la valeur de réalisation des stocks est inférieure à leur prix de revient, les dépréciations nécessaires sont comptabilisées.

2.7.2 Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale, sous déduction des dépréciations tenant compte des possibilités effectives de recouvrement ; ces créances sont le plus souvent, à court terme, sans taux d'intérêt déclaré, et sont évaluées au montant de la facture d'origine, sauf si l'application d'un taux d'intérêt implicite a un effet significatif.

Dans le cadre des contrats comptabilisés selon la méthode de l'avancement, les clients et comptes rattachés incluent les facturations ou situations émises au fur et à mesure de l'exécution des travaux ou des prestations (situations acceptées par le maître d'ouvrage).

Lors de la vente d'un abonnement et d'un terminal subventionné (soit deux obligations de performance), la subvention est comptabilisée en créances clients et étalée sur la durée de vie moyenne du contrat.

2.7.3 Actifs sur contrats clients

Les actifs sur contrats clients comprennent :

- les coûts d'obtention des contrats clients, qui représentent les coûts de commercialisation, engendrés pour l'acquisition d'un nouveau contrat, activables au regard de la norme IFRS 15. Ils correspondent aux coûts marginaux que l'entreprise n'aurait pas encourus si le contrat n'avait pas été signé. Il s'agit essentiellement de la part variable de la rémunération des distributeurs versée pour l'acquisition de nouveaux clients. L'étalement se fait sur la durée de vie moyenne du contrat client ;
- les coûts d'exécution des contrats clients, qui correspondent aux coûts de raccordement activables au regard de la norme IFRS 15 et étalés sur la durée de vie moyenne du contrat client.

2.7.4 Autres créances courantes

Les autres créances sont évaluées à leur valeur nominale, sous déduction des dépréciations tenant compte des possibilités effectives de recouvrement.

2.8 Passif non courant

2.8.1 Dettes financières non courantes

En référentiel IFRS, l'ensemble des risques inhérents aux créances cédées dans le cadre de l'opération de titrisation continue d'être supporté par Bouygues Télécom. En conséquence, l'opération de titrisation, initiée en 2010, ne permet pas la décomptabilisation des créances cédées. Le montant de trésorerie reçu s'analyse comme un financement et a donc été comptabilisé en dette financière.

La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

2.8.2 Obligations locatives non courantes

Conformément à la norme IFRS 16, à la prise d'effet d'un contrat de location, le preneur comptabilise une obligation locative au passif du bilan pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat.

Les montants pris en compte au titre des loyers dans l'évaluation de l'obligation sont :

- les loyers fixes (y compris les loyers considérés comme fixe en substance, c'est-à-dire ceux qui même s'ils contiennent une variabilité dans la forme, sont en substance inévitables) ;
- les loyers variables basés sur un taux ou un index en utilisant le taux ou l'index à la date de prise d'effet du contrat ;
- les paiements à effectuer par le preneur pour les garanties de valeur résiduelle ;
- le prix d'exercice d'une option d'achat si l'exercice de l'option est raisonnablement certain ;
- les pénalités de résiliation ou de non-renouvellement du contrat.

Au cours de la durée du contrat, la valeur comptable de l'obligation locative est :

- augmentée des intérêts des obligations, qui sont comptabilisés en charges au compte de résultat et calculés selon le taux d'actualisation utilisé lors de l'évaluation initiale ; et
- diminuée du montant des paiements de loyer effectués.

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer l'obligation locative est déterminé pour chaque bien en fonction du taux marginal d'endettement à la date de signature du contrat. Ce taux est obtenu par l'addition d'un taux de marché tenant compte de la localisation, de la devise et de la durée du contrat et d'un *spread* sectoriel tenant compte de la nature du contrat.

Le Groupe a décidé d'utiliser les mesures de simplification prévues par la norme et de ne pas retraiter les contrats de location dont la valeur à neuf de l'actif sous-jacent est inférieure à cinq mille euros et ceux dont la durée raisonnablement certaine est inférieure à douze mois. Ces contrats de location sont comptabilisés en résultat au rythme des paiements. Le Groupe a également décidé de comptabiliser chaque composante du contrat séparément, en distinguant les composantes locatives des composantes non locatives (prestations de services).

L'option d'application d'IFRS 16 aux contrats de location d'immobilisations incorporelles n'a pas été retenue par le Groupe.

La fraction à moins d'un an des obligations locatives est présentée en passif courant.

2.8.3 Provisions non courantes

Conformément à la norme IAS 37, des provisions sont comptabilisées à la clôture de l'exercice lorsqu'il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable que le règlement se traduise pour l'entreprise par une sortie nette de ressources représentatives d'avantages économiques.

Le montant figurant en provisions correspond à la meilleure estimation par le Groupe de la sortie nette de ressources.

En général, ces provisions ne sont pas liées au cycle normal d'exploitation des entreprises.

Les provisions non courantes incluent pour l'essentiel :

- les provisions relatives aux risques fiscaux (à l'exception de ceux portant sur l'impôt sur les sociétés qui sont comptabilisés en dettes fiscales), amendes du Conseil de la concurrence ;
- les provisions pour frais de remise en état des sites et coûts de démantèlement.

Les coûts encourus du fait de l'obligation contractuelle incombant à l'entreprise en raison d'une dégradation immédiate de l'environnement font l'objet d'une provision ;

- les provisions pour avantages du personnel, qui comprennent :

- les provisions pour médailles du travail,
- les provisions créées au titre des indemnités de fin de carrière, à percevoir par les salariés le jour de leur départ en retraite.

Le calcul de la provision est établi selon la méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière. L'évaluation sur la base conventionnelle à chaque métier tient compte :

- du statut, de l'âge et de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel,
- du taux de rotation calculé selon la moyenne des sorties (démissions) par métier, tranches d'âge et catégories,
- des salaires et appointements moyens incluant primes, gratifications et avantages en nature, majorés d'un coefficient de charges sociales patronales en vigueur,
- d'un taux de revalorisation du salaire de fin de carrière,
- d'un taux d'actualisation de l'engagement de fin de carrière, projeté à la date de départ en retraite,
- d'un calcul d'espérance de vie déterminé par référence aux tables de survie,

Le Groupe affecte en capitaux propres consolidés la variation des droits résultant des évolutions sur hypothèses actuarielles au titre des indemnités de fin de carrière, alors que celle relative aux médailles du travail est enregistrée en résultat.

2.9 Passif courant

2.9.1 Provisions courantes

Les provisions courantes, liées au cycle normal d'exploitation.

2.9.2 Fournisseurs et autres créiteurs courants

En raison de leur caractère à court terme, les valeurs comptables retenues dans les comptes consolidés sont des estimations raisonnables de leur valeur de marché.

2.9.3 Passifs sur contrats clients

Les passifs sur contrats clients représentent l'obligation pour le Groupe de transférer des biens ou des services pour lesquels un paiement a déjà été reçu de la part du client, ou lorsque le droit inconditionnel au paiement est déjà acquis. Ils incluent les avances et acomptes reçus sur commandes et les écarts liés à l'avancement d'un contrat.

2.10 Compte de résultat

Comme le permet la norme IAS 1, le Groupe présente un compte de résultat par nature. Le Groupe a appliqué les recommandations de l'ANC n° 2013-03 du 7 novembre 2013, n° 2012-01 et 2012-02 du 21 décembre 2012 pour la présentation du compte de résultat.

2.10.1 Définition des produits de l'activité

Les produits de l'activité du Groupe sont reconnus dès lors que :

- un contrat client et ses différentes obligations de performance sont identifiés ;
- un prix de transaction est déterminé et affecté aux différentes obligations de performance ;
- les obligations de performance distinctes du contrat sont satisfaites ;
- les avantages économiques résultant de la transaction bénéficieront au Groupe de manière probable ;
- le montant du chiffre d'affaires peut être mesuré de manière fiable ;
- à la date de la transaction, il est probable que le montant de la vente sera recouvré.

La majorité des contrats ne comprennent qu'une seule obligation de performance. Comme décrit ci-après, certains contrats sont séparés en deux obligations de performance.

Activité Telecom

Le chiffre d'affaires est principalement constitué de prestations de services sans ventes de terminaux, de ventes de terminaux nus et accessoires et de prestations de services avec ventes de terminaux subventionnés.

- PRESTATIONS DE SERVICES SANS VENTES DE TERMINAUX

La facturation des forfaits et des services commerciaux (mobile et fixe) est établie "terme à échoir", soit avec un mois d'avance et est constatée en chiffres d'affaires *pro rata temporis*.

Le chiffre d'affaires relatif aux communications hors forfait, au *roaming* et à l'interconnexion est enregistré sur la période de consommation, sur la base de la meilleure estimation de la consommation de la prestation.

Le chiffre d'affaires généré par les cartes prépayées est enregistré lors de la vente des cartes aux distributeurs et différé jusqu'à l'activation des cartes, puis corrigé des réserves non utilisées.

Les prestations effectuées pour le compte des éditeurs de contenu concernant les services SMS+ et les numéros spéciaux ne figurent pas dans les produits et charges de l'exercice. Seule la marge, représentant les peines et soins, figure en chiffre d'affaires.

- VENTES DE TERMINAUX NUS ET ACCESSOIRES

Les ventes de terminaux et de cartes SIM sont comptabilisées au fur et à mesure des ventes aux distributeurs et la marge correspondante est neutralisée jusqu'à l'activation de la ligne du client. Depuis août 2013, les clients "Grand public" et "Pros" peuvent bénéficier d'un étalement de paiement pour acquérir leur téléphone ; l'intégralité de la vente du téléphone est constatée lors de la souscription.

- PRESTATIONS DE SERVICES AVEC VENTES DE TERMINAUX SUBVENTIONNÉS

Lorsque la vente d'un terminal est accompagnée de la souscription d'un forfait, la comptabilisation du chiffre d'affaires sur la vente du terminal se traduit par la reconnaissance d'une créance client au bilan pour le montant de la subvention (différence entre le prix payé par le client lors de la souscription et le prix de la transaction retenu). Cet actif sera repris sur la durée de vie moyenne du contrat.

Le chiffre d'affaires relatif à des activités de construction correspond à l'estimation la plus récente du prix de vente total.

Il est comptabilisé à la fin de chaque période selon la méthode dite à l'avancement, celui-ci étant calculé sur la base de la réalisation des travaux ou des coûts des travaux exécutés.

2.10.2 Autres produits et charges opérationnels

Il s'agit de produits ou de charges en nombre très limité, inhabituels et peu fréquents – de montant particulièrement significatif – que le Groupe présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante.

2.11 État des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est présenté selon IAS 7 amendée et les recommandations ANC n° 2013-03 du 7 novembre 2013 (en méthode indirecte) et n° 2016-01 du 2 décembre 2016. Il analyse la variation de la trésorerie du Groupe qui est définie comme étant le solde net des rubriques du bilan ci-après :

- trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque.

2.12 Autres indicateurs financiers

2.12.1 EBITDA après Loyer

L'EBITDA après Loyer correspond au résultat opérationnel courant après prise en compte des charges d'intérêts sur obligations locatives, corrigé des dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, aux provisions et dépréciations ainsi que des effets liés aux prises et aux pertes de contrôle. Ces derniers concernent l'impact lié aux réévaluations des lots antérieurement détenus ou des lots conservés.

Les autres produits et autres charges d'exploitation du résultat opérationnel courant concernent des résultats de cessions sur immobilisations.

2.12.2 Endettement/Excédent financier net

L'endettement/excédent financier net résulte des rubriques ci-après :

- trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque ;
- dettes financières non courantes et courantes ;
- instruments financiers (couverture des dettes financières appréciées en juste valeur).

L'endettement/excédent financier n'inclut pas les obligations locatives non courantes et courantes.

Selon que ce solde est positif ou négatif, il s'agit respectivement d'un excédent financier net ou d'un endettement financier net.

2.12.3 Cash-flow libre

Le cash-flow libre est égal à la capacité d'autofinancement nette (déterminée après coût de l'endettement financier net, après charges d'intérêts sur obligations locatives et après impôts décaissés) diminuée des investissements nets d'exploitation ainsi que du remboursement des obligations locatives. Il est calculé avant variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité.

2.12.4 Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

La variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité présentée dans l'état des flux de trésorerie résulte de la variation :

- des stocks et encours ;
- des avances et acomptes versés ;
- des créances clients et comptes rattachés ;
- des actifs sur contrats clients ;
- des dettes fournisseurs et comptes rattachés ;
- des passifs sur contrats clients ;
- des provisions courantes ;
- des autres éléments d'actif et de passif courants (hors variation des impôts sur les sociétés, de la trésorerie nette et dettes financières courantes, des instruments de couverture, des obligations locatives courantes et hors variation des créances et dettes sur immobilisations).

NOTE 3**ACTIF NON COURANT****3.1 SYNTHÈSE DES INVESTISSEMENTS NETS DE L'EXERCICE (exploitation et financier)**

	2020	2019
Immobilisations corporelles	693,0	849,7
Immobilisations incorporelles	1 184,5	90,1
Investissements opérationnels	1 877,5	939,8
Actifs financiers non courants (titres consolidés, participations non consolidées et autres titres immobilisés)	842,4	111,8
Investissements bruts	2 719,9	1 051,6
Cessions d'actifs non courants	(335,4)	(104,4)
Investissements nets	2 384,5	947,2

3.2 ACTIF NON COURANT : ANALYSE DES VARIATIONS NETTES DE L'EXERCICE

3.2.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains et constructions	Installations, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et avances versées sur commandes	TOTAL
BRUT					
31/12/2018 retraité	37,6	7 077,4	1 603,5	326,5	9 044,9
Flux 2019					
Ecart de conversion					
Changements de périmètre		6,4	9,2		15,6
Investissements de l'exercice	0,5	604,1	161,2	84,0	849,7
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements		(172,4)	(195,4)	(61,0)	(428,8)
31/12/2019 retraité	38,1	7 515,4	1 578,4	349,5	9 481,4
Flux 2020					
Ecart de conversion					
Changements de périmètre		27,1	44,6	0,3	72,0
Investissements de l'exercice	0,2	853,3	166,2	164,8	1 184,5
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements	(5,9)	(244,6)	(88,2)	(69,1)	(407,8)
31/12/2020	32,4	8 151,3	1 701,1	445,4	10 330,1
AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PERTES DE VALEUR					
31/12/2018 retraité	(16,6)	(4 205,0)	(1 136,9)	-	(5 358,6)
Flux 2019					
Ecart de conversion					
Changements de périmètre		(4,6)	(6,9)		(11,5)
Dotations et reprises	(0,8)	(517,2)	(170,6)		(688,6)
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements		199,4	195,1		394,5
31/12/2019 retraité	(17,4)	(4 527,4)	(1 119,4)	-	(5 664,2)
Flux 2020					
Ecart de conversion					
Changements de périmètre			(23,0)		(23,0)
Dotations et reprises	(0,8)	(540,6)	(161,4)		(702,9)
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements	4,7	110,6	82,8		198,1
31/12/2020	(13,6)	(4 957,5)	(1 220,9)		(6 192,0)
NET					
31/12/2019 retraité	20,7	2 988,0	459,1	349,5	3 817,2
31/12/2020	18,7	3 193,8	480,2	445,4	4 138,1

Engagements d'exploitation (avec contrepartie) non encore comptabilisés

	Échéances			Total 2020	Total 2019
	A moins d'un an	Un à cinq ans	A plus de cinq ans		
Commandes en cours d'équipements de réseau	73,4	220,2		293,6	394,9

3.2.2 DROITS D'UTILISATION DES ACTIFS LOUES

	Terrains et constructions	Installations, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	TOTAL
BRUT				
31/12/2018 retraité (a)	336,6	1 287,1		1 623,7
Flux 2019				
Ecart de conversion				
Changements de périmètre				
Nouveaux contrats, modifications de contrats et autres mouvements liés aux contrats de location	45,4	59,2		104,6
31/12/2019 retraité (a)	382,0	1 346,3		1 728,3
Flux 2020				
Ecart de conversion				
Changements de périmètre				
Nouveaux contrats, modifications de contrats et autres mouvements liés aux contrats de location	25,0	66,5		91,5
31/12/2020	407,0	1 412,8		1 819,8
AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PERTES DE VALEUR				
31/12/2018 retraité (a)	(172,3)	(504,7)		(677,0)
Flux 2019				
Ecart de conversion				
Changements de périmètre				
Dotations et reprises	(31,7)	(92,2)		(123,9)
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements	1,9	24,1		26,0
31/12/2019 retraité (a)	(202,1)	(572,8)		(774,9)
Flux 2020				
Ecart de conversion				
Changements de périmètre				
Dotations et reprises	(32,8)	(103,1)		(135,9)
Nouveaux contrats, modifications de contrats et autres mouvements liés aux contrats de location	0,1	0,9		1,0
31/12/2020	(234,8)	(675,0)		(909,8)
NET				
31/12/2019 retraité (a)	179,9	773,5		953,4
31/12/2020	172,2	737,8		910,0

(a) Les droits d'utilisation au 31 décembre 2019 ont été retraités des effets de l'application des conclusions de l'IFRS IC relatives aux durées des locations.

3.2.3 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Frais de développement (1)	Concessions, brevets et droits assimilés	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
BRUT				
31/12/2018 retraité	356,8	2 547,7	234,5	3 139,0
Flux 2019				
Ecart de conversion				
Changements de périmètre	4,3	1,3	16,7	22,3
Investissements de l'exercice	65,4	19,9	4,8	90,1
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements	6,1	155,3	(135,7)	25,6
31/12/2019 retraité	432,6	2 724,2	120,2	3 277,0
Flux 2020				
Ecart de conversion				
Changements de périmètre	0,3	4,0	7,8	12,1
Investissements de l'exercice	68,3	622,7	2,0	693,0
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements		0,5	(1,8)	(1,3)
31/12/2020	501,2	3 351,4	128,2	3 980,8
AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PERTES DE VALEUR				
31/12/2018 retraité	(206,2)	(1 314,8)	(3,4)	(1 524,4)
Flux 2019				
Ecart de conversion				
Changements de périmètre	(3,3)	(0,8)	(0,8)	(5,0)
Dotations et reprises	(32,6)	(140,8)	(1,8)	(175,2)
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements		2,3		2,3
31/12/2019 retraité	(242,1)	(1 454,1)	(6,0)	(1 702,2)
Flux 2020				
Ecart de conversion				
Changements de périmètre	(0,3)	(4,0)		(4,3)
Dotations et reprises	(37,5)	(145,7)	(3,5)	(186,8)
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements	(0,1)		0,1	
31/12/2020	(280,0)	(1 603,8)	(9,5)	(1 893,3)
NET				
31/12/2019 retraité	190,5	1 270,1	114,2	1 574,8
31/12/2020	221,2	1 747,6 (2)	118,8 (3)	2 087,5

(1) Les frais de développement sur logiciels sont généralement activés.

Conformément aux IFRS, les frais de recherche sont pris en charge au moment de leur engagement. Le coût de recherche et développement pris en charge s'élève à 5,9 M€ en 2020 et à 7,1 M€ en 2019.

(2) Dont licence UMTS 628,7 M€

dont autorisation d'utilisation de fréquences 4G 800 MHz 721,5 M€

dont autorisation d'utilisation de fréquences 4G 2600 MHz 233,1 M€

dont fréquences bande 700MHz mises en service 475,2 M€

dont autorisation d'utilisation de fréquences 5G 3400 - 3800 MHz 602 M€

(3) Dont droits au bail 78,9 M€

3.2.4 GOODWILL

Evolution de la valeur nette de la rubrique au 31 décembre 2020 :

	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
31/12/2018	4,5		4,5
Flux 2019			
Changement de périmètre	75,0		75,0
Dotations			
Reprises			
Autres mouvements			
31/12/2019	79,5		79,5
Flux 2020			
Changement de périmètre	755,8		755,8
Dotations			
Reprises			
Autres mouvements			
31/12/2020	835,3		835,3

Les goodwill provisoires ou définitifs au 31 décembre 2020 relatifs aux acquisitions significatives ayant eu lieu depuis le 31 décembre 2019 sont déterminés de la manière suivante (y compris les modifications effectuées pendant la période d'allocation de douze mois) :

	EIT
Prix d'acquisition (I)	824,0
Actifs nets acquis hors Goodwill : (II)	-53,2
Actif non courant	-59,5
Actif courant	-109,0
Passif non courant	5,2
Passif courant	110,02
Affectation du prix d'acquisition : (III)	-15,0
Ecarts d'évaluation incorporels	
Ecarts d'évaluation corporels	
Autres écarts d'évaluation (Impôts différés et autres)	-15,0
Part non acquise	
Goodwill (I)+(II)+(III)	755,8
Ecarts de conversion	
Goodwill au 31/12/2020	755,8

3.2.5 PARTICIPATIONS DANS LES ENTITES ASSOCIEES

	31/12/2019	Flux net 2020	31/12/2020	dont quote-part de résultat 2020
Nexloop France		13,4	13,4	0,1
Phoenix France Infrastructures		2,1	2,1	(0,9)
Société de Développement pour l'Accès à l'infrastructure Fibre (1)		268,6	268,6	(13,8)
Telefonica Global Solutions France	0,2	0,1	0,2	0,1
Total	0,2	284,2	284,3	(14,5)

(1) dont 17,2 M€ de retraitement de plus value interne

Dont détail Société de Développement pour l'Accès à l'infrastructure Fibre :

Montants exprimés à 100 %	31/12/2020
Actif non courant	1 324,1
Actif courant	301,2
Actifs destinés à la vente	
TOTAL ACTIF	1 625,3
Capitaux propres	583,3
Passif non courant	895,6 ⁽²⁾
Passif courant	146,4
Passifs liés à des actifs destinés à la vente	
TOTAL PASSIF	1 625,3
CHIFFRE D'AFFAIRES	16,4
RÉSULTAT NET	(28,2)
Quote-part de résultat Bouygues Telecom (49 % au 31/12/2020)	(13,8)
	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES DE SDAIF	583,3
Quote-part Bouygues Telecom (49 % au 31/12/2020)	285,8
MONTANT DE L'ACTIF NET COMPTABILISÉ DANS LES COMPTES CONSOLIDÉS	285,8

(2) dont 835,3 M€ de dettes financières non courantes

3.2.6 AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

	Valeur Brute			Amortissements et provisions	Valeur nette
	Participations non consolidées	Autres actifs non courants	Total valeur brute		
31/12/2018	1,3	7,6	8,9		8,9
Flux 2019					
Ecart de conversion					
Virements de rubriques et autres					
Changement de périmètre		(0,2)	(0,2)		(0,2)
Investissements et autres augmentations		(4,5)	(4,5)		(4,5)
Cessions et réductions diverses	1,1	6,7	7,8		7,8
Dotations et reprises		(0,1)	(0,1)		(0,1)
31/12/2019	2,4	9,5	11,9		11,9
Flux 2020					
Ecart de conversion					
Virements de rubriques et autres	1,0	(1,0)	0,0		0,0
Changement de périmètre	(0,5)	2,7	2,2		2,2
Investissements et autres augmentations	0,8	12,4	13,2		13,2
Cessions et réductions diverses	(1,9)	(0,7)	(2,7)		(2,7)
Dotations et reprises					
31/12/2020	1,8	22,9	24,7		24,7

3.2.7 JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET DES PASSIFS FINANCIERS

	Niveau 1 cours cotés	Niveau 2 données observables	Niveau 3 données non observables	31/12/2020
Autres actifs financiers à la JV par le compte de résultat			6,4	6,4
Trésorerie nette	69,6			69,6
Instruments financiers nets et autres actifs et passifs financiers courants	0,7			0,7

NOTE 4**ACTIF COURANT****4.1 STOCKS**

	Brut	31/12/2020 Dépréciation	Net	Brut	31/12/2019 Dépréciation	Net
Terminaux	140,9	(3,2)	137,7	127,9	(2,4)	125,5
Accessoires et autres stocks	16,2	(0,8)	15,4	14,8	(0,6)	14,2
Fibre optique	15,5		15,5	26,7		26,7
Travaux en cours	2,8		2,8	53,4		
Total	175,4	(4,0)	171,4	222,8	(3,0)	219,8

DEPRECIATION DE STOCKS	Dotations de l'exercice		Reprises de l'exercice	
	2020	2019	2020	2019
Stocks de terminaux et accessoires	(2,6)	(2,5)	2,2	1,9
Total	(2,6)	(2,5)	2,2	1,9

Par ailleurs, au titre de la sécurisation de ses approvisionnements de terminaux, le Groupe Bouygues Telecom est engagé à hauteur d'un montant de 273,5 M€ à fin 2020, contre 153,9 M€ à fin 2019.

4.2 AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES

	Brut	31/12/2020 Dépréciation	Net	Brut	31/12/2019 Dépréciation	Net
Total avances et acomptes versés sur commande	59,9		59,9	31,8		31,8

4.3 CLIENTS / ACTIFS D'IMPÔTS / AUTRES CRÉANCES COURANTES

	Brut	31/12/2020 Dépréciation	Net	Brut	31/12/2019 Dépréciation	Net
<u>Créances clients et comptes rattachés</u> (clients / factures à établir)	1 554,4	(269,6)	1 284,8	1 397,9	(258,2)	1 139,7
<u>Actifs sur contrats clients</u>	822,6		822,6	634,9		634,9
<u>Actifs d'impôt</u> (créances fiscales)	11,5		11,5	32,8		32,8
<u>Autres créances et comptes de régularisation</u> <i>Personnel, organismes sociaux, Etats et autres créances</i> <i>Créances diverses</i> <i>Paievements d'avance</i>	643,1	(0,4)	642,7	423,2	(0,2)	423,0
Total autres créances courantes	3 031,6	(270,0)	2 761,6	2 488,8	(258,4)	2 230,4

4.4 REPARTITION DES CREANCES CLIENTS NETTES ENTRE ENCOURS NON ECHUS ET ENCOURS ECHUS

31/12/2020	Encours non échus	Encours échus (retard de paiement)			31/12/2020	31/12/2019
		0 à 6 mois	6 à 12 mois	> à 12 mois		
Créances clients et comptes rattachés	1 073,0	82,4	171,9	227,1	1 554,4	1 397,9
Dépréciations des créances clients et comptes rattachés	(0,8)	(48,7)	(42,2)	(177,9)	(269,6)	(258,2)
Total créances clients et comptes rattachés	1 072,2	33,7	129,7	49,1	1 284,8	1 139,7

Les encours échus non provisionnés correspondent principalement :

- à l'impact de la TVA récupérable,
- aux créances sur l'Etat.

4.5 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	31/12/2020			31/12/2019		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Provisions	Net
Disponibilités	69,7		69,7	47,1		47,1
Placement excédent de trésorerie Bouygues Relais						
Total	69,7	-	69,7	47,1	-	47,1

REPARTITION PAR DEVISE A FIN 2020	EUR	USD	GBP	JPY	Autres	31/12/2020	31/12/2019
Disponibilités	69,1	0,6				69,7	47,1
Placement excédent de trésorerie Bouygues Relais							
Concours bancaires et soldes créditeurs de banque	(0,1)					(0,1)	(0,1)
Total 31/12/2020	69,0	0,6	-	-	-	69,6	
Total 31/12/2019	46,7	0,3					47,0

Les disponibilités et équivalents de trésorerie ont une échéance inférieure à 3 mois, ou peuvent être facilement convertis en numéraire.

4.6 ANALYSE DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS D'ACTIF, PROVISIONS AU PASSIF ET AU COMPTE DE RESULTAT

	Dotations et reprises sur résultat opérationnel courant							31/12/2020
	31/12/2019	Ecart de conversion	Changements de périm. (f)	Amortissements	Dépr. & prov. Nettes	Reprises non util.	Autres dépr. Autres prov. (b)	
Amortissements, dépr. s/ immos corporelles & incorp.	(7 366,5)		(27,3)	(891,0)			1,4	(8 085,3)
Amortissements, dépr. s/ droits d'utilisation des actifs loués	(774,9)			(135,9)				(909,8)
Dépréciations du goodwill								
dépréciations des autres actifs financiers non courants								
Sous-total non courant (c)	(8 141,4)		(27,3)	(1 026,9)^(c)			1,4	(8 995,1)
Dépréciations des stocks	(3,0)			-2,6	2,2			(4,0)
Dépréciations des créances clients et comptes rattachés	(258,2)			-85,3	74,0	10,5		(269,6)
Dépréciations des valeurs mobilières de placement								
Dépréciations des autres actifs courants hors dépr. créances fiscales	(0,1)			-0,3				(0,4)
Sous-total courant	(261,3)			(88,2)	76,2	10,5		(274,0)
TOTAL ACTIF	(8 402,7)		(27,3)	(1 115,2)	76,2	10,5^(e)	1,4	(9 269,1)
Provisions non courantes	278,9		8,0	19,9	(6,9) ^(c)	(1,2) ^(c)	(1,2)	283,8
Provisions courantes	0,2			0,1				0,3
TOTAL PASSIF	279,1		8,0	20,0	(6,9)	(1,2)^(e)	(1,2)	284,1

(a) principalement reprises sur cessions

(b) enregistrées en "Autres produits et charges opérationnels" ou "Autres produits et charges financiers"

(c) l'ensemble des dotations et reprises sur amortissements, dépréciations et provisions non courantes est de 1035,1 millions d'euros (voir tableau de flux de trésorerie)

(d) réduction des amortissements à la suite de cessions ou mises au rebut de matériels

(e) les reprises non utilisées pour 12,5 millions d'euros figurent en renvoi du compte de résultat

(f) les changements de périmètre concernent l'acquisition de EIT

NOTE 5**INFORMATION SUR LES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS**

Au 31 décembre 2020, le capital social de Bouygues Telecom est constitué de 53 785 999 actions de 15,24 euros de nominal.

5.1 CAPITAL DE BOUYGUES TELECOM

en euros

	31/12/2019	Flux 2020		31/12/2020
		Augmentation	Réduction	
Actions	46 757 769	7 028 230		53 785 999
Certificats d'investissement				
Nombre de titres	46 757 769	7 028 230	-	53 785 999
Nominal	15,24			15,24
Capital (en euros)	712 588 400	107 110 225	-	819 698 625

5.2 ACTIONNARIAT DE BOUYGUES TELECOM

Actionnaires	31/12/2020	31/12/2019
Bouygues SA	90,17%	90,17%
Société Française de Participation et de Gestion	0,36%	0,36%
Sous-total groupe Bouygues	90,53%	90,53%
JC Decaux Holding	9,47%	9,47%
Total	100,00%	100,00%

5.3 ANALYSE DE LA RUBRIQUE DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

	Exercice 2020	Exercice 2019
Total part du Groupe	(10,4)	(5,5)
Autres produits et charges sur intérêts minoritaires	-	-
Total part groupe + intérêts minoritaires	(10,4)	(5,5)

5.3.1 RESERVE DES ECARTS ACTUARIELS SUR AVANTAGES DU PERSONNEL (IAS 19)

	31/12/2019	Flux 2020	31/12/2020
Variation avant impôt	(20,1)	(7,6)	(27,7)

5.3.2 RESERVE DE VARIATION DE JUSTE VALEUR SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

	31/12/2019	Flux 2020	31/12/2020
Variation avant impôt	0,0	(5,0)	(4,9)

NOTE 6**PROVISIONS NON COURANTES ET COURANTES****6.1 PROVISIONS NON COURANTES**

	Avantages au personnel	Litiges, contentieux et réclamations	Risques filiales	Autres provisions non courantes	TOTAL
	(1)	(2)	(3)	(4)	
31/12/2018 retraité	78,3	51,9		147,6	277,8
Flux 2019					
Ecart de conversion					
Ecart actuariel	7,1				7,1
Virements de rubriques	0,3	0,1		20,6	21,0
Changements de méthodes et périmètre	0,1	0,3			0,4
Dotations	7,0	9,1		1,1	17,2
Reprises utilisées	(0,2)	(7,6)		(8,2)	(16,0)
Reprises non utilisées		(1,4)		(27,2)	(28,6)
31/12/2019	92,6	52,4		133,9	278,9
Flux 2020					
Ecart de conversion					
Ecart actuariel					
Virements de rubriques				(13,7)	(13,7)
Changements de méthodes et périmètre	7,9	0,1			8,0
Dotations	8,4	9,7		1,9	20,0
Reprises utilisées	(0,2)	(7,4)		0,0	(7,5)
Reprises non utilisées		(1,3)		(0,7)	(2,0)
31/12/2020	108,8	53,6		121,4	283,8

(1) Avantages au personnel :	108,8
- Indemnités de fin de carrière	92,9
- Médailles du travail	15,9

(2) Litiges et contentieux :	53,6
- Réclamations sous-traitants	28,1
- Autres litiges avec le personnel	4,0
- Autres litiges	21,5

(3) Risques filiales :	
- Provisions pour risques filiales	

(4) Autres provisions non courantes :	121,4
- Provisions pour démantèlement et remise en état des sites	120,8
- Autres provisions pour risques non courantes	0,6

6.2 PROVISIONS COURANTES

Il s'agit des provisions liées au cycle d'exploitation.

	Provision fidélisation des clients	Autres provisions courantes	Total
31/12/2018 retraité		1,8	1,8
Flux 2019			
Ecart de conversion			
Virements de rubriques			
Changements de méthodes et périmètre		0,1	0,1
Dotations		0,1	0,1
Reprises utilisées		(1,2)	(1,2)
Reprises non utilisées		(0,6)	(0,6)
31/12/2019		0,2	0,2
Flux 2020			
Ecart de conversion			
Virements de rubriques			
Changements de méthodes et périmètre			
Dotations		0,3	0,3
Reprises utilisées		(0,0)	(0,0)
Reprises non utilisées			
31/12/2020		0,4	0,4

NOTE 7**ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRE****7.1 PASSIF D'IMPÔT DIFFÉRE**

	31/12/19	Flux 2020	31/12/20
Impôts différés	(171,4)	60,3	(111,1)
Total impôts non courants	(171,4)	60,3	(111,1)

7.2 RÉPARTITION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIF ET PASSIF NETS

Nature des impôts différés	Actif / passif d'impôts différés net au 31/12/19	Variation périmètre	Variation change	Flux 2020		Autres ^(a)	Actif / passif d'impôts différés net au 31/12/20
				produits	charges		
Déficits fiscaux	2,5	16,5 ^(b)			(1,0)		18,0
Différences temporelles	(173,9)	(4,7)		22,7	(3,6)	30,4	(129,1)
Total	(171,4)	11,8		22,7	(4,6)	30,4	(111,1)

(a) impôts différés comptabilisés en capitaux propres : régularisation du taux d'impôt antérieur retenu sur IFRS 15 pour 28,4 M€ et variation de juste valeur sur instruments financiers / gains et pertes actuariels sur avantages au personnel, ...)

(b) concerne Euro-Information Telecom

7.3 PRINCIPALES SOURCES D'IMPÔTS DIFFÉRÉS PAR NATURE

	31/12/20	31/12/19
IDA sur avantages au personnel	23,7	20,0
IDA sur provisions fiscalement non déductibles temporairement	12,7	10,6
Provisions réglementées	(23,1)	(24,0)
Déficits fiscaux	18,0	2,7
IDA liés aux contrats de location IFRS16	11,6	10,3
IDP liés aux contrats IFRS15	(108,1)	(129,0)
Provisions fidélisation clients	(43,6)	(60,1)
Autres	(2,3)	(1,9)
Total	(111,1)	(171,4)

7.4 DÉLAI DE RÉCUPÉRATION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS

31/12/2020	Moins de 2 ans	2 à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Délai de récupération des ID	(143,2)	8,2	23,9 ^(a)	(111,1)

(a) principalement impôts différés actif sur avantages au personnel

NOTE 8

DETTE FINANCIERES NON COURANTES ET COURANTES

8.1 RÉPARTITION DES EMPRUNTS "PORTANT INTÉRÊTS" PAR ÉCHÉANCE

<u>Dettes financières</u>	<u>courantes</u>			<u>non courantes</u>							Total 12/2020	Total 2019 retraité
	0 à 3 mois	3 à 12 mois	Moins d'un an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	5 à 6 ans	Plus de 6 ans			
Emprunts obligataires			-							-	-	
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	85,2	107,2	192,4	181,3	167,7	24,0	593,5	19,6	14,9	1 001,0	759,0	
Emprunt Bouygues Relais							323,0			323,0	664,4	
Emprunts et dettes financières diverses	1,4	55,1	56,5 ⁽¹⁾	50,0	46,0	44,0	96,9			236,9 ⁽¹⁾	0,0	
Total emprunts portant intérêts	86,5	162,3	248,8	231,3	213,7	68,0	1 013,4	19,6	14,9	1 560,9		
<u>Rappel au 31 décembre 2019</u>	27,1	50,6	77,7	557,6	215,0	169,3	456,7	10,9	13,9		1 423,4	

(1) Montants ne portant pas intérêts

8.2 LIGNES DE CRÉDIT CONFIRMÉES, UTILISÉES

Description	Lignes confirmées - Échéances 2020				Lignes utilisées - Échéances 2020			
	moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts obligataires								
Titrisation		600,0		600,0		573,8		573,8
Autres emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	192,4	392,7	34,5	619,5	192,4	392,7	34,5	619,5
Emprunt Bouygues Relais		1 335,0		1 335,0		323,0		323,0
Emprunts et dettes financières diverses					56,5	236,9		293,4
Total (1)	192,4	2 327,7		2 554,5	248,8	34,5	34,5	1 809,7

Les crédits bancaires ne comportent aucun *covenant* ou *trigger event*.

(1) Lignes de crédit confirmées / non utilisées : 744,8 M€

8.3 LIQUIDITES AU 31 DECEMBRE 2020

Au 31 décembre 2020, l'endettement financier s'élève à 1 809,7 millions d'euros auxquels s'ajoute un montant de 1 012 millions d'euros de lignes bancaires confirmées et non utilisées.

8.4 RÉPARTITION DE LA DETTE FINANCIÈRE COURANTE ET NON COURANTE SELON NATURE DE TAUX

Répartition de la dette financière courante et non courante, après prise en compte de l'ensemble des opérations de couverture de taux non échues à la clôture de l'exercice :

	2020	2019
Dettes à taux fixé (1)	100%	100%
Dettes à taux variable		

(1) Dettes à taux fixé pour plus d'un an ou ne portant pas intérêt.

Dettes à taux variable	Dettes à taux fixé
Bouygues Relais (partie non couverte)	Bouygues Relais (partie couverte) 323,0
	Titrisation (partie couverte) 573,8
Titrisation (partie non couverte)	Dépôts de garantie reçus
	Interêts courus
	Frais bancaires
	Crédit export & BPI 619,5
	Autres dettes 293,4
Total	1 809,7

8.5 RISQUE DE TAUX

Au 31 décembre 2020, la répartition des actifs financiers et des dettes financières par nature de taux est la suivante :

	Taux variable	Taux fixé	Total
Passifs financiers (dettes financières)		1 809,7	1 809,7
Actifs financiers (trésorerie nette)			
Position nette avant gestion	0,0	1 809,7	1 809,7
Couverture de taux (1)	-	-	
Position nette après gestion	0,0	1 809,7	1 809,7
Correctif lié à la cyclicité de certaines activités			
Position nette après gestion et correctif	0,0		

(1) Chez Bouygues Telecom, les couvertures en place concernent une dette future.

8.6 RÉPARTITION DE LA DETTE FINANCIÈRE COURANTE ET NON COURANTE PAR DEVISE

Long terme au 31/12/2020	1 560,9
Court terme au 31/12/2020	248,8
Long terme au 31/12/2019 retraité	1 423,4
Court terme au 31/12/2019 retraité	77,7

NOTE 9
PRINCIPAUX ELEMENTS DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT NET
9.1 VARIATIONS DE L'ENDETTEMENT NET

	31/12/2019	Flux de trésorerie	Changement de périmètre	Ecart de conversion	Variations des justes valeurs	Autres impacts	31/12/2020
Trésorerie et équivalents de trésorerie	47,1	24,6	(2,0)				69,7
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	(0,1)	0,0					(0,1)
Trésorerie nette (a)	47,0	24,6 ⁽¹⁾	(2,0)				69,6 ^(a)
Dettes financières non courantes	(1 423,4)	100,3 ^(b)	(237,8)				(1 560,9)
Dettes financières courantes	(77,7)	(118,1) ^(b)	(53,0)				(248,8)
Instruments financiers nets							
Endettement brut (b)	(1 501,1)	(17,8) ^(b)	(290,8)				(1 809,7)
Endettement net (a)-(b)	(1 454,1)	6,8	(292,8)				(1 740,1)

(a) Trésorerie analysée au tableau des flux de trésorerie 2020 (flux nets + flux non monétaires)

(b) Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement de l'exercice 2020 de -17,8 millions d'euros analysés au tableau des flux de trésorerie se décomposent en augmentation de 364,2 millions d'euros et en diminution de -346,4 millions d'euros

9.2 PRINCIPALES VARIATIONS DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET DE L'EXERCICE 2020

• Endettement net au 31 décembre 2019	(1 454,1)
• Flux de trésorerie générés par l'activité	1 241,7
• Trésorerie affectée aux investissements	(1 359,5)
• Coût de l'endettement financier net	(33,7)
• Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(300,2)
• Augmentation de capital	600,0
• Obligations locatives courantes et non courantes	(143,5)
• Effet de périmètre et autres	(290,8)
• Autres	
• Endettement net au 31 décembre 2020	(1 740,1)

NOTE 10

OBLIGATIONS LOCATIVES NON COURANTES ET COURANTES

10.1 REPARTITION DES OBLIGATIONS LOCATIVES PAR ECHEANCE

	Obligations locatives courantes			Obligations locatives non courantes							Total échecance à plus d'un an 31/12/2019 retraité
	1 à 3 mois	4 à 12 mois	Total échecance à moins d'un an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	5 à 6 ans	6 ans et plus	Total échecance à plus d'un an 31/12/2020	
Obligations locatives	40,1	120,2	160,3	117,3	116,0	110,4	94,0	72,4	222,9	733,0	
Total 31/12/2019 (1)	35,6	106,7	142,3	125,5	124,1	118,1	100,6	77,4	238,4		784,1

10.2 Variation des obligations locatives non courantes et courantes

	31/12/2019 retraité	Écarts de conversion	Changements de périmètre	Flux de Trésorerie	Nouveaux contrats, modifications de contrats et autres mouvements liés aux contrats de location	31/12/2020
Obligations locatives non courantes	784,1				(51,1)	733,0
Obligations locatives courantes	142,3			(143,5)	161,5	160,3
TOTAL OBLIGATIONS LOCATIVES	926,4			(143,5)	110,4	893,3

(1) Les obligations locatives au 31 décembre 2019 ont été retraitées des effets de l'application des conclusions de l'IFRS IC relatives aux durées des locations.

11.1 PASSIF COURANT

	31/12/2020	31/12/2019
<u>Dettes financières courantes</u> (1)	248,8	77,7
<u>Obligations locatives courantes</u> (2)	160,3	142,3
<u>Impôts courants</u>	0,0	0,2
<u>Fournisseurs et comptes rattachés</u> (fournisseurs / effets à payer)	1 442,4	1 203,2
<u>Passifs sur contrats clients</u>	635,5	303,9
<u>Provisions courantes</u> (3)	0,4	0,2
<u>Autres passifs courants, comptes de régularisations et assimilés</u>		
Autres dettes opérationnelles (personnel / organismes sociaux / Etat)	331,7	304,3
Autres dettes non financières	1 309,9	445,9
<u>Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque</u>	0,1	0,1
<u>Instruments financiers</u> (couverture de dettes financières en juste valeur)	0,0	0,0
<u>Autres passifs financiers courants</u>	0,7	0,0
Total	4 129,8	2 477,8

(1) cf analyse note 8

(2) voir analyse en note 10

(3) voir analyse en note 6.2

NOTE 12**CHIFFRE D'AFFAIRES****12.1 ANALYSE PAR RUBRIQUE DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE**

	2020	2019	% Variation
Prestations de services	4 893,2	4 597,0	6,4%
Autres chiffres d'affaires	1 544,9	1 460,6	5,8%
Chiffre d'affaires	6 438,1	6 057,6	6,3%
Redevances			
Autres produits de l'activité			
Autres produits de l'activité			
Total	6 438,1	6 057,6	6,3%

L'ensemble des rémunérations versées aux distributeurs est comptabilisé dans la rubrique "charges externes".

12.2 ANALYSE PAR ACTIVITE DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE

Activité	2020				2019			
	France	International	Total	% du C.A Total	France	International	Total	% du C.A Total
Telecoms	6 438,1		6 438,1	100%	6 057,6		6 057,6	100%
Chiffre d'affaires consolidé	6 438,1	-	6 438,1	100%	6 057,6	-	6 057,6	100%

12.3 ANALYSE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE

Chiffre d'affaires	2020		2019	
	Montant	% du C.A	Montant	% du C.A
Analyse par zone géographique :				
France	6 438,1	100,0%	6 057,6	100,0%
Europe de l'Ouest				
Europe de l'Est				
Afrique				
Moyen Orient				
Etats-Unis / Canada				
Amérique Centrale et Sud				
Asie / Pacifique				
Total	6 438,1	100,0%	6 057,6	100,0%

12.4 RÉPARTITION, SELON LES TYPES DE MARCHÉS, EN FRANCE ET À L'INTERNATIONAL (EN %)

	2020			2019		
	France	International	Total	France	International	Total
Marchés publics (1)	1,0%	-	1,0%	1,1%	-	1,1%
Marchés privés	99,0%	-	99,0%	98,9%	-	98,9%

(1) Chiffre d'affaires facturé directement aux services de l'Etat et aux collectivités locales.

12.5 CARNET DE COMMANDES

	31/12/2019	Flux 2020				31/12/2020
		Ecart de conversion	Changements de périmètre	Augmentation	Réduction	
Bouygues Telecom	2 277			2 123	-1 584	2 816
EIT			110			110
Total	2 277		110	2 123	-1 584	2 926
dont maturité inférieure à 1 an	1 377					1 667
dont maturité inférieure entre 1 et 5 ans	900					1 259
dont maturité supérieure à 5 ans						

Le carnet de commandes de Bouygues Telecom représente le chiffre d'affaires relatif aux :

- abonnements facturables aux clients jusqu'au terme de leurs engagements contractuels
- accords stratégiques conclus avec des partenaires pour le développement du réseau

NOTE 13**RESULTAT OPERATIONNEL**

	2020	2019
Résultat opérationnel courant	622,7	539,6
Autres produits opérationnels	42,1	70,6
Autres charges opérationnelles	(14,0)	0,0
Résultat opérationnel	650,8	610,2

Le résultat opérationnel courant 2020 intègre une charge de loyers de 35 millions d'euros qui comprend les loyers relatifs aux contrats de location exemptés de l'application d'IFRS 16. Les composantes non locatives (prestations de services) sont enregistrées en autres charges externes.

Les autres produits et charges opérationnels concernent principalement :

2020 : produits nets de 28,1 millions d'euros, qui se composent principalement par 39,1 millions d'euros de plus-value suite à la cession de sites à Cellnex, et de 12,9 millions d'euros de coûts de mise en œuvre du partage du réseau.

2019 : produits nets de 70,6 millions d'euros, qui se composent de 63,1 millions d'euros de plus-value suite à la cession d'actifs (sites et pylônes à Cellnex), et 7,4 millions d'euros d'autres produits opérationnels

NOTE 14**COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS****14.1 ANALYSE DU COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET**

	2020	2019
Charges financières	(9,9)	(11,8)
Dont		
- Impacts négatifs des instruments financiers		(0,5)
- Charges d'intérêt liées à la trésorerie		(0,2)
- Charges d'intérêt sur endettement	(9,9)	(11,1)
Produits financiers	0,0	0,2
Dont		
- Produits d'intérêts sur trésorerie et équivalents de trésorerie	0,0	0,2
Total coût de l'endettement financier net	(9,9)	(11,6)

Les gains et pertes de change ne sont pas inclus dans les charges financières nettes, mais en résultat opérationnel.

14.2 AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

	2020	2019
Autres produits financiers	0,0	0,0
Autres charges financières	(12,5)	(9,1)
TOTAL	(12,5)	(9,1)

Les autres produits et charges financiers incluent les produits financiers de participation, les plus ou moins-values sur titres non consolidés, la rémunération des investisseurs sur fonds appelés, les commissions d'engagements, les variations de juste valeur sur les "Autres actifs financiers courants", les dividendes des entités non consolidées et divers sur la période

NOTE 15**IMPÔT****15.1 ANALYSE DE LA CHARGE NETTE D'IMPÔTS**

	2020	2019
	France	France
. Impositions exigibles par les administrations fiscales	(190,9)	(158,8)
. Impositions différées passif	18,1	(26,7)
. Impositions différées actif		
. Impôts sur distributions		
Total	(172,8)	(185,5)

15.2 RAPPROCHEMENT ENTRE TAUX THÉORIQUE D'IMPÔT ET TAUX EFFECTIF D'IMPOT (preuve d'impôt)

Les différences constatées entre le taux d'imposition théorique de droit commun en vigueur en France, et le taux effectif constaté en charges de l'exercice sont les suivantes :

	2020	2019
Résultat net	417,3	378,8
Neutralisation :		
Charge d'impôt	172,8	185,5
Résultat des activités abandonnées		
Résultat des entités associées	14,5	(0,1)
Résultat des activités intégrées poursuivies avant impôts	604,6	564,2
Taux d'imposition théorique en France	32,02%	34,43%
Charge d'impôt théorique	(193,6)	(194,2)
Variation de taux	16,8	5,9
Contribution exceptionnelle additionnelle de 2017		
Création / utilisation de reports fiscaux déficitaires		
Effets des différences permanentes	3,4	2,4
Crédits d'impôts	0,5	0,5
Impôt effectif	(172,8)	(185,4)
Taux effectif d'imposition	(28,58%)	(32,87%)

NOTE 16**RESULTAT NET ET RESULTAT DILUE PAR ACTION**

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice 2020, soit 53 785 999 actions.

	2020	2019
Résultat net des activités poursuivies part du Groupe	417,3	378,8
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation	53 785 999	46 757 769
Résultat en euros par action	7,76	8,10

NOTE 17**INSTRUMENTS FINANCIERS**

A titre indicatif, les tableaux ci-après présentent la somme des en-cours notionnels, au 31 décembre 2020, de chaque type de produit utilisé, avec répartition par maturité résiduelle pour les opérations de taux, par devise pour les opérations de change.

17.1 SOCIÉTÉS INTÉGRÉES**17.1.1 COUVERTURE DU RISQUE DE TAUX****Analyse par échéance**

Date de l'échéance	En-cours au 31/12/2020			Total	Total encours 31/12/2019
	2020	2021 à 2024	Au-delà		
Swaps de taux					
Sur actifs financiers					
Sur passifs financiers					
Future Rate Agreements					
Sur actifs financiers					
Sur passifs financiers					
Caps / Floors					
Sur actifs financiers	400,0	800,0		1 200,0	1 200,0
Sur passifs financiers					

17.1.2 COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE**Analyse par devise**

Devise	31/12/2020 (contre-valeur présentée en millions d'euros)					Total	Total 31/12/2019
	USD	GBP	CHF	HKD	Autres		
Achats et ventes à terme							
- Achats à terme							
- Ventes à terme							
Swaps de devises							
Options de change							

17.2 VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS DE COUVERTURE

Au 31 décembre 2020, la valeur de marché (Net Present Value : NPV) du portefeuille d'instruments financiers de couverture est de 0,23 millions d'euros. Ce montant est composé d'instruments de couverture de taux (cap) destinés à couvrir la dette de Bouygues Telecom.

NOTE 18**ENGAGEMENTS HORS BILAN**

Cette note complète les informations communiquées en notes 3, 4 et 8 de l'annexe.

18.1 ENGAGEMENTS DE GARANTIE

	31/12/2020	Échéances			31/12/2019
		A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Nantissement, hypothèques et sûretés réelles					
Avals, cautions et garanties données					
Total donnés	-				-
Avals, cautions et garanties reçus					
Total reçus	-				-
Solde net	-				-

A noter que les cautions de banque en faveur de tiers ne sont plus considérés comme des engagements hors bilan à compter de l'exercice 2010.

18.2 ENGAGEMENTS CONTRACTUELS DIVERS

	31/12/2020	Échéances			31/12/2019
		A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Réseau	4 782,1	280,8	1 105,4	3 395,9	3 402,3
Autres					
Obligations contractuelles données	4 782,1	280,8	1 105,4	3 395,9	3 402,3
Réseau	4 782,1	280,8	1 105,4	3 395,9	3 402,3
Autres					
Obligations contractuelles reçues	4 782,1	280,8	1 105,4	3 395,9	3 402,3
Solde net					

Les principaux engagements contractuels divers concernent les prestations de services contractées auprès des propriétaires de pylônes (TDF, FPS, Cellnex et Cityfast) et des fournisseurs de fibres optiques FTTH. Les engagements contractuels donnés, 4 782,1 millions d'euros, sont en hausse nette de 1 379,8 millions d'euros principalement due au déploiement du FTTH qui génère une hausse des prestations de services associées.

18.3 AUTRES ENGAGEMENTS

Engagements donnés

Autorisations d'utilisation de fréquences dans la bande 800 MHz et dans la bande 700 MHz

Les autorisations d'utilisation de fréquences dans les bandes 800 MHz et 700 MHz attribuées à Bouygues Telecom pour une durée de 20 ans (en 2012 pour la bande 800 MHz et en 2015 pour la bande 700 MHz) comportent une obligation d'accueillir des MVNO, une obligation de couverture progressive de la population métropolitaine (98% à 12 ans et 99,6% à 15 ans). Les obligations de couverture portent notamment sur une zone de déploiement prioritaire définie par l'ARCEP, qui devra être couverte simultanément par les fréquences 700 et les fréquences 800 (97,7% à 15 ans), ainsi qu'une obligation de couverture dans chaque département (90% à 12 ans et 95% à 15 ans). L'autorisation d'utilisation de fréquences dans la bande 700 MHz introduit une obligation nouvelle visant à couvrir (90% à 15 ans) les trains du quotidien.

Autorisation d'utilisation de fréquences dans la bande 2 600 MHz

L'autorisation d'utilisation de fréquences dans la bande 2 600 MHz attribuée à Bouygues Telecom pour une durée de 20 ans en 2011 comporte une obligation d'accueillir des MVNO ainsi qu'une obligation de couverture progressive de la population métropolitaine (25% à 4 ans, 60% à 8 ans et 75% à 12 ans). Cette obligation de couverture peut être remplie par toutes autres fréquences dont est titulaire Bouygues Telecom. Aujourd'hui en l'occurrence cette obligation est remplie pour l'essentiel au moyen des fréquences 1800 MHz de Bouygues Telecom réallouées à la 4G.

Autorisations d'utilisation des fréquences de la bande 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz neutre technologiquement

Le 12 janvier 2018, le Gouvernement, l'Arcep et l'opérateur ont signé un accord (dit new Deal Mobile) visant à généraliser la couverture mobile de qualité pour l'ensemble des français. C'est ainsi l'objectif d'aménagement numérique du territoire qui a été retenu, en imposant aux opérateurs de fortes obligations de couverture, en contrepartie du renouvellement de leurs autorisations d'utilisation de fréquences dans les bandes 900 MHz, 1800 MHz, et 2100 MHz pour une durée de 10 ans. Etant donné que les autorisations actuelles de Bouygues Telecom arrivaient à échéance respectivement en 2022 pour le 2100 MHz et 2024 pour le 900 MHz et le 1800 MHz, l'Arcep a, via la décision n° 2018-0680 du 3 juillet 2018, modifier les autorisations d'utilisation de fréquences actuelles pour y intégrer les nouvelles obligations de déploiements. Elle a par la suite, dans le cadre de la décision n° 2018-1390 du 15 novembre 2018, acté du renouvellement des fréquences 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz pour une durée de 10 ans. Bouygues Telecom se voit donc être titulaire de l'autorisation d'utiliser les fréquences 900 MHz et 1800 MHz jusqu'au 8 décembre 2034 et les fréquences 2100 MHz jusqu'au 11 décembre 2032. L'ensemble des bandes de fréquences est désormais neutre technologiquement, et peut donc être utilisé indépendamment pour la 2G/3G/4G.

Autorisation d'utilisation des fréquences de la bande 3,4 - 3,8 GHz (5G)

L'Arcep a délivré le 12 novembre 2020 l'autorisation d'utiliser les fréquences de la bande 3,4 - 3,8 GHz, en mode de duplexage temporel (mode TDD). Cette autorisation arrive à échéance le 17 novembre 2035, et pourra être prolongée jusqu'au 17 novembre 2040. Des obligations sont assorties à cette autorisation pour Bouygues Telecom :

- en terme de déploiement, 3 000 sites dans la bande attribuée au 31/12/2022, 8 000 au 31/12/2024 (dont 25% en ZDP), et 10 500 au 31/12/2025 (25% en ZDP).
- L'augmentation des performances du réseau mobile, en fournissant un débit descendant maximal d'au moins 240 Mbit/s sur, 75% des sites au 31/12/2022, 85% des sites au 31/12/2024, 90% des sites au 31/12/2025 et 100% des sites au 31/12/2030.
- Assurer la couverture de l'intégralité des axes à vocation de type autoroutier en 5G au 31/12/2025 et des axes routiers à vocation simple (ARI) au 31/12/2027.
- Outre le déploiement de site, cette AUF prévoit aussi la fourniture d'une offre fixe à partir du réseau 5G, une obligation de transparence sur les sites en panne et les déploiements prévisionnels, une offre commerciale sur des services différenciés et une fourniture de service aux "verticaux", proposer une offre sur la bande 3,5 aux MVNO, rendre le réseau mobile compatible à l'IPv6 et faire droit aux demandes de raccordement à des systèmes DAS.

Obligations imposées à Bouygues Telecom dans le cadre de l'utilisation des fréquences dans la bande 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz

Les obligations de couverture imposées à Bouygues Telecom dans le cadre des ces décisions d'utilisation de fréquences dans les bandes 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz sont :

- Participation au dispositif de couverture ciblée permettant d'accroître la couverture du territoire métropolitain => 5000 nouvelles zones à couvrir avec au maximum 600 en 2018, 700 en 2019, 800 en 2020, 2021 et 2022 puis 600 au delà jusqu'à atteinte des 5000. Sur ces 5000 zones, une partie sera réalisée en partage de réseaux actifs entre les 4 opérateurs, et une partie en partage de réseau passif à 2 ou 3 opérateurs
- Généralisation de la 4G sur l'ensemble des sites de notre réseau => 100% des sites existants au plus tard le 9 avril 2021 (décalé de 3 mois et 1 semaine en application de l'ordonnance n°2020-306 portant sur le report des échéances administratives lié à la crise sanitaire), sauf pour les sites du programme "Zones Blanches centre Bourg" dont 75% de sites sont déjà passés en 4G, et 100% devront l'être au plus tard le 31 décembre 2022
- Couvrir 99,6% de la population métropolitaine en bonne couverture au plus tard le 9 décembre 2027 puis 99,8% de la population métropolitaine au plus tard le 9 décembre 2031
- Couverture des Axes Routiers Prioritaires à l'extérieur des véhicules au plus tard le 9 avril 2021 (reporté de 3 mois et une semaine en application de l'ordonnance n°2020-306).
- Couverture des Axes Routiers Prioritaires à l'intérieur des véhicules au plus tard le 9 octobre 2025
- Couverture de 90% des voies du réseau ferré régional au plus tard le 31 décembre 2025

Zones blanches

La loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques prévoit une extension du programme zones blanches initié en 2004 à de nouvelles communes ne bénéficiant à ce jour d'aucune couverture sur leur centre-bourg et la résorption des zones blanches résiduelles identifiées par les lois de 2004 et 2008. D'autre part, la loi crée un nouveau dispositif ayant pour objectif de couvrir des zones d'activité économique, des zones touristiques ou des équipements publics ayant un intérêt économique et qui ne sont accessibles par aucun réseau aujourd'hui. Pour ces deux dispositifs, les collectivités territoriales mettent à disposition des opérateurs les points hauts supports d'antennes.

Un contrat signé par les quatre opérateurs de réseaux mobiles en février 2016 prévoit la participation équitable de ces derniers à la résorption des zones blanches résiduelles et à l'extension du programme initial. Lors du troisième Comité interministériel aux ruralités de 2016 les opérateurs mobiles se sont engagés à étendre à 1300 sites le dispositif de zones prioritaires précédemment défini. Une nouvelle convention a été signée en février 2017.

L'avancement au 31 décembre 2020 de Bouygues Telecom pour la part lui incombant était conforme aux délais fixés par la loi et aux objectifs de calendrier rappelés par l'ARCEP.

Dans le cadre du New Deal, l'ensemble des remontées de collectivités des zones qui ne seraient pas couvertes par un ou plusieurs opérateurs seront désormais traitées dans le cadre du dispositif de couverture ciblée. Concernant les sites existants du programme "Zones Blanches Centre Bourg", les opérateurs ont l'obligation, également dans le cadre du New Deal, et comme détaillé ci-dessus, Bouygues Telecom devait généraliser la 4G sur ces sites, avec 75% des sites d'ici fin 2020 (objectif atteint) et 100% d'ici fin 2022.

18.4 ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS

Néant

NOTE 19**ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL****19.1 EFFECTIF MOYEN**

	31/12/2020	31/12/2019
Cadres	4 432	3 974
Agents de maîtrise et employés	4 611	4 629
Sous-total effectifs France	9 043	8 603
Contrats expatriés et contrats locaux		
Total effectif	9 043	8 603

19.2 ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

	31/12/2019	Flux 2020	31/12/2020
Indemnités de fin de carrière (IFC)	78,1	14,8	92,9
Médailles du travail	14,6	1,3	15,9
Total	92,7	16,1	108,8

Ces engagements font l'objet de provisions, enregistrées en passif non courant.

19.3 ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL. ENGAGEMENTS EN MATIERE DE RETRAITE (AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI) HORS MEDAILLES DU TRAVAIL**19.3.1 REGIMES A COTISATIONS DEFINIES**

	2020	2019
Montants comptabilisés en charges	(193,5)	(179,8)

Les cotisations définies présentées ci-dessus comprennent les cotisations versées :

- aux caisses d'assurance maladie et mutuelles ;
- aux caisses de retraites ;
- aux caisses d'assurance chômage.

19.3.2 REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES**19.3.2.1 Provisions pour indemnités de fin de carrière**

	Indemnités fin de carrière	
	2020	2019
Valeur actualisée des obligations	92,9	78,1
Juste valeur des actifs du régime		
Passif net comptabilisé en provision	92,9	78,1

19.3.2.2 Variations des éléments du bilan (provisions non courantes)

	Indemnités fin de carrière	
	2020	2019
Ouverture	78,1	64,3
Coûts des services rendus et passés	6,4	5,1
Charges d'intérêts	0,7	1,3
Charge totale reconnue	7,1	6,4
Reprises utilisées (prestations servies et cotisations versées)	(0,2)	(0,2)
Ecart de conversion		
Changements de périmètre	0,3	0,5
Ecart actuariel comptabilisé dans la capitaux propres	7,6	7,1
Virements de rubriques et autres mouvements		
Clôture	92,9	78,1

Détail des écarts actuariels comptabilisés dans les capitaux propres

	Indemnités fin de carrière	
	2020	2019
Effet des changements d'hypothèses financières	4,5	14,8
Effet des ajustements issus de l'expérience	4,1	(6,0)
Effet des changements d'hypothèses démographiques	(1,0)	(1,7)
Rendement des actifs à l'exclusion des produits financiers		
TOTAL	7,6	7,1

19.3.2.4 Principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de fin de carrière

	2020	2019
Taux d'actualisation (iboxx A10+)	0,60%	0,92%
Table de survie	INSEE	INSEE
Age de départ en retraite	65 ans	65 ans
Augmentation future des salaires	2,00%	2,00%

Une baisse de 50 points de base du taux d'actualisation entraînerait une hausse des engagements de 8,6 M€ au 31 décembre 2020.
 Une hausse de 50 points de base du taux d'actualisation entraînerait une diminution des engagements de 7,8 M€ au 31 décembre 2020.
 Selon les principes comptables Groupe, ces écarts actuariels seraient comptabilisés directement en capitaux propres.

NOTE 20
**INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES
ET LES AVANTAGES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION**
20.1 INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

	Charges		Produits		Créances		Dettes	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Bouygues SA (1)	(14,2)	(14,5)	0,2				7,2	7,3
Alstom								
Parties liées en amont	(14,2)	(14,5)	0,2	0,0	0,0	0,0	7,2	7,3
SDAIF			189,8					
PHOENIX	(0,3)		36,8		5,1			
NEXLOOP	(2,0)		92,5		5,8		0,7	
Telefonica Global Solutions France	(2,2)	(2,5)					0,4	
Entités associées	(4,5)	(2,5)	319,1	0,0	10,9	0,0	1,1	0,0
Bouygues Construction	(18,6)	(18,0)	9,1	9,1	0,7	1,5	13,2	8,9
Bouygues Immobilier			2,4	2,7	0,1	0,3		
C2S	(6,3)	(5,7)	0,5	0,5	0,2	0,2	1,8	2,0
Colas			12,7	13,6	1,7	2,3		
GIE 32 Hoche	(0,1)	(0,1)						
TF1	(44,2)	(54,2)	4,0	2,8	1,9	1,0	7,2	11,5
Autres parties liées	(69,2)	(78,0)	28,7	28,7	4,6	5,3	22,2	22,4
Total	(87,9)	(95,0)	348,0	28,7	15,5	5,3	30,5	29,7
Échéances à moins d'1 an					15,5	5,3	30,5	29,7
Échéances de 1 an à 5 ans								
Échéances plus de 5 ans								

(1) Bouygues est la société mère du groupe dont fait partie Bouygues Telecom.

20.2 INFORMATIONS SUR LES REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

. Les rémunérations directes s'élèvent à 8 475 647 euros (incluant rémunération de base et rémunération variable payée en 2020 et liée aux performances).

. Les jetons de présence alloués aux administrateurs et aux censeurs non dirigeants sont de 124 956 euros.

. Avantages postérieurs à l'emploi : les membres du comité de direction générale du groupe Bouygues bénéficient d'un régime de retraite complémentaire de 0,92 % du salaire de référence par année d'ancienneté dans le régime. Ce régime complémentaire a été externalisé auprès d'une compagnie d'assurances.

La contribution versée en 2020 au fonds des actifs constitué par les compagnies d'assurances s'est élevé à 406 148 euros.

. Indemnités de fin de contrat : concernent les indemnités de fin de carrière pour un montant de 4 311 081 euros.

. Paiement en actions : le nombre de titres Bouygues attribués le 8 octobre 2020 (*stock-options*) est de 232 000 au prix d'exercice de 30,53 €.

NOTE 21**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR L'ETAT CONSOLIDE DES FLUX DE TRÉSORERIE ET VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ****21.1 INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE DES FILIALES ACQUISES OU CÉDEES**

Trésorerie nette	-2,4
Goodwill	755,8
Actifs non courants (<i>hors goodwill</i>)	77,8
Stocks	6,2
Avances et acomptes versés sur commandes	5,9
Clients et comptes rattachés	58,0
Actifs sur contrats clients	4,5
Autres créances courantes	4,6
Dettes financières non courantes et courantes	-0,1
Provisions non courantes	-0,5
Impôts différés passif	10,3
Fournisseurs et comptes rattachés	-55,7
Passifs sur contrats clients	-14,0
Autres passifs courants	-7,8
Prix d'acquisition net de cession des activités consolidées	842,4
Trésorerie des sociétés acquises ou cédées	-2,4
Dettes nettes sur activités consolidées	
Flux de trésorerie net résultant de l'acquisition ou sorties de filiales	-2,4

21.2 VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ

La variation du besoin en fonds de roulement tient compte des variations relatives aux provisions courantes comptabilisées au bilan.

	2020	2019
ACTIF		
Stocks	54,6	(10,1)
Avances et acomptes versés sur commandes	(22,2)	(14,4)
Actifs sur contrats clients	(183,2)	(144,5)
Clients et comptes rattachés	(87,1)	(16,6)
Autres créances courantes et actifs financiers courants	(217,4)	(24,6)
S/total ACTIF	(455,4)	(210,2)
PASSIF		
Fournisseurs et comptes rattachés	183,6	92,2
Passifs sur contrats clients	45,3	19,4
Provisions courantes	0,2	(1,7)
Autres dettes courantes et passifs financiers courants	12,3	(65,3)
S/total PASSIF	241,4	44,5
Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité ⁽¹⁾	(214,0)	(165,7)

(1) Actif/Passif : diminution (augmentation) du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

NOTE 22**HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leur réseau, en charge des contrôles des comptes consolidés de Bouygues Telecom et sociétés faisant l'objet d'une intégration globale, figurant au compte de résultat consolidé au 31 décembre 2020.

Missions	Réseau Mazars		Réseau Ernst & Young		Autres Réseaux		Total Charges	
	Exercice 2020	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2019
Audit	0,6 100%	0,5 98%	0,6 100%	0,5 79%	0,0 100%	0,0 100%	1,2	1,0
Services Autres que la Certification des Comptes		0,0 2%		0,1 21%				0,1
Total	0,6 100%	0,5 100%	0,6 100%	0,6 100%	0,0 100%	0,0 100%	1,2	1,1

NOTE 23

LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Sociétés	% d'intérêts		% Contrôle direct et indirect	
	2020	2019	2020	2019
Bouygues Telecom	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
1913	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Amplitel	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Bouygues Telecom Initiatives	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Bouygues Telecom Services	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Euro-Information Telecom	100,0%		100,0%	
Infracos	50,0%	50,0%	50,0%	50,0%
Keyyo	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Nérin	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Nexloop France	49,0%		49,0%	
Phoenix France Infrastructures	40,0%		40,0%	
Réseau Clubs Bouygues Telecom	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Société de Développement pour l'Accès à l'infrastructure fibre	49,0%		49,0%	
Telefonica Global Solutions France	30,0%	30,0%	30,0%	30,0%
Tisseo Services	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Winnovation	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Bouygues Telecom	37-39, rue Boissière 75116 Paris
1913	218, avenue Pierre Brossolette - Immeuble Le Pélissier 92240 Malakoff
Amplitel	3, route de la révolte 93200 Saint Denis
Bouygues Telecom Initiatives	13-15, rue du Marechal Juin - Le Technopole 92360 Meudon
Bouygues Telecom Services	Rua Dr. Eduardo Santos Silva, n.º 261 4200-282 Porto (Portugal)
Euro-Information Telecom	12, rue Gaillon 75002 Paris
Infracos	20, rue Troyon 92310 Sèvres
Keyyo	92-98, boulevard Victor Hugo 92110 Clichy
Nérin	1, parvis de La Défense 92044 La Défense cedex
Nexloop France	52-56, avenue Emile Zola - Immeuble Ardeko 92100 Boulogne-Billancourt
Phoenix France Infrastructures	4, rue de Marivaux 75002 Paris
Réseau Clubs Bouygues Telecom	13-15, rue du Marechal Juin - Le Technopole 92360 Meudon
Société de Développement pour l'Accès à l'infrastructure Fibre	130, boulevard Camelinat 92240 Malakoff
Telefonica Global Solutions France	1, place des Saisons - Tour First Paris La Défense 92400 Courbevoie
Tisseo Services	14, rue Alexandre 92230 Gennevilliers
Winnovation	We Work, 600 California Street, San Francisco, California 94108 - United States

BOUYGUES TELECOM

Société Anonyme au capital de 819 698 624,76 €
Siège Social : 37-39 rue Boissière – 75116 Paris
397 480 930 R.C.S. Paris

(la « Société » ou « Bouygues Telecom »)

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES INCLUANT LE RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE ET LE RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIFS A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale, conformément à la loi et aux statuts de la Société, afin notamment de vous rendre compte de notre gestion durant l'exercice écoulé, soumettre à votre approbation les comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 et vous exposer la situation de la Société et son évolution prévisible.

Lors de l'assemblée, vous entendrez également la lecture des rapports des commissaires aux comptes MAZARS et ERNST & YOUNG ET AUTRES. Les rapports des commissaires aux comptes, les rapports du Conseil d'administration, ainsi que les comptes annuels et autres documents s'y rapportant ont été mis à votre disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par la réglementation, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

I. SITUATION DE LA SOCIETE – EVOLUTION DES AFFAIRES – R&D – PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES – INFORMATIONS ESS – PLAN DE VIGILANCE – SUCCURSALES

Acteur majeur des télécoms en France, Bouygues Telecom rend accessible, depuis vingt-cinq ans, le meilleur de la technologie pour une vie numérique plus riche et plus intense. Il propose des réseaux, des offres et une expérience de qualité, adaptés aux besoins et aux attentes de ses 23 millions de clients, permettant à chacun de se connecter à ses proches. Responsable et engagé, Bouygues Telecom facilite l'accès à un numérique de qualité pour tous, tout en maîtrisant les impacts liés à son activité.

STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ET OPPORTUNITES

En 2021, Bouygues Telecom fête ses 25 années d'existence, marquées par un esprit de conquête et de nombreuses innovations. Il a par exemple, en 1996, proposé le 1^{er} forfait téléphone Mobile, et en 1999, la 1^{ère} offre Mobile avec voix illimitée. Il a aussi été, en 2010, le 1^{er} acteur du marché à commercialiser une offre 4P (Mobile, Fixe, internet et TV). Enfin, en 2020, il a dévoilé un nouveau concept innovant, sa Bbox Smart TV, dotée d'une application intégrée remplaçant le décodeur TV.

Grâce au succès de sa stratégie, Bouygues Telecom affiche l'une des croissances les plus fortes du secteur en Europe sur la période 2015-2020.

Ce succès s'appuie sur l'excellente qualité de ses réseaux Mobile et Fixe, le rapport qualité-prix de ses offres, sa capacité à offrir à ses clients une expérience simple et fluide, et l'engagement sans faille de ses collaborateurs.

Fort de ses atouts, Bouygues Telecom souhaite aujourd'hui accélérer sa croissance dans un marché français porté par un besoin croissant de connectivité et deux ruptures technologiques majeures : le FTTH et la 5G. Son ambition est de devenir l'opérateur numéro 2 dans le Mobile et un acteur majeur de la fibre en 2026.

Ce nouveau plan stratégique « Ambition 2026 » s'appuie à la fois sur les leviers qui ont fait le succès de Bouygues Telecom depuis 2015 (« dupliquer ») et sur de nouvelles initiatives sur ses différents marchés (« accélérer »). Il se décline en trois axes :

Devenir numéro deux dans le Mobile

Bouygues Telecom souhaite être reconnu, par les clients, comme le deuxième opérateur Mobile du marché français.

Bouygues Telecom se positionne, d'ores et déjà, comme le troisième opérateur Mobile du marché français en part de marché grâce à l'intégration d'EIT (Euro-Information Telecom) au 31 décembre 2020 et de sa base de 2,1 millions de clients.

Le partenariat de distribution de long terme signé avec le Crédit Mutuel lui permet de bénéficier d'un réseau complémentaire de 4 200 caisses locales et agences bancaires qui distribuera les offres et services Mobile et Fixe de Bouygues Telecom. Ce réseau vient compléter les plus de 500 boutiques actuelles de l'opérateur.

Bouygues Telecom souhaite également maintenir sa place de deuxième opérateur Mobile¹ pour la qualité de son réseau et multiplier par 4 la capacité de son réseau d'ici à 2026. Sa priorité est de déployer un réseau 5G fiable tout en maintenant l'excellente qualité de son réseau 4G. À cette fin, il renforce sa couverture et élargit son spectre de fréquences :

- Au 31 décembre 2020, Bouygues Telecom couvre plus de 99 % de la population en 4G avec près de 21 000 sites Mobile. Il a par ailleurs ouvert son réseau 5G le 1^{er} décembre 2020 et couvre 25 grandes villes et plus de 1 000 communes. Il vise une couverture nationale fin 2021. Ainsi, il va augmenter sa couverture à plus de 28 000 sites fin 2023 et à 35 000 sites fin 2026 ;
- En octobre 2020, dans le cadre des enchères 5G en France, il a acquis un bloc de 70 MHz dans la bande des 3,5 GHz, au prix raisonnable de 602 millions d'euros. Il a ainsi doublé son portefeuille de fréquences et détient désormais près du quart du spectre français disponible. Son expertise en infrastructure réseau lui permet d'agréger des bandes de fréquences entre elles pour proposer de meilleurs débits et une qualité de service plus élevée.

Enfin, Bouygues Telecom s'appuie sur le repositionnement de sa marque « On est fait pour être ensemble » réalisé en 2020 et poursuivra sa stratégie de création de valeur "*more for more*" mise en place avec succès depuis 3 ans (remontée progressive des prix moyennant une plus grande générosité dans les offres).

Gagner 3 millions de clients FTTH supplémentaires

Bouygues Telecom accélère le déploiement de la fibre dans un contexte de forte augmentation de la demande de la part des particuliers comme des entreprises. Le FTTH rebat les cartes sur le marché français et offre des opportunités de gains de part de marché. Ainsi, Bouygues Telecom vise 3 millions de clients FTTH supplémentaires fin 2026 (versus fin 2020).

L'opérateur prévoit de doubler sa couverture FTTH pour atteindre 35 millions de prises commercialisées fin 2026 (avec une étape intermédiaire à 27 millions de prises en 2022), contre 17,7 millions à fin décembre 2020.

Pour cela, il s'appuie sur ses investissements en propre et ses partenariats. En complément des investissements qu'il a déjà réalisés couvrant la moitié de la zone très dense, Bouygues Telecom aura accès aux 3,4 millions de prises déployées par Cityfast d'ici fin 2021 sur l'autre moitié de cette zone. Dans la zone moyennement dense, il bénéficiera de son partenariat avec Vauban Infrastructure Partners et dans la zone RIP, des accords qu'il a conclu avec les opérateurs locaux.

En complément, Bouygues Telecom va à la fois poursuivre sa stratégie de « *value for money* » pour attirer de nouveaux clients grâce à ses offres compétitives et sa stratégie de « *more for more* » pour contribuer à la hausse des ABPU.

¹ enquête de l'Autorité de régulation des communications électroniques des Postes (ARCEP), décembre 2020

Doubler la part de marché dans le BtoB Fixe et devenir un acteur du Wholesale Fixe

Troisième opérateur sur le marché Entreprises, Bouygues Telecom veut accélérer son développement, en particulier dans le Fixe. Son ambition est de doubler sa part de marché Fixe, de 5% à 10%. Pour atteindre son objectif, il va :

- Consolider sa position de référent de la relation clients BtoB ;
- S'appuyer sur son réseau de distribution multi-canal qui s'est considérablement renforcé depuis l'acquisition de Keyyo et Nerim et l'accord de distribution de long terme avec Crédit Mutuel-CIC, dont le réseau est bien implanté auprès des PME ;
- Monétiser ses infrastructures FTTO et FTTA.

Enfin, pour être un opérateur de connectivité de premier plan avec des offres de services enrichis dans le BtoB, Bouygues Telecom s'appuie notamment sur des partenariats stratégiques. Il a ainsi annoncé récemment une collaboration avec IBM et Accenture pour accompagner les clients BtoB dans la co-innovation autour de la 5G.

Par ailleurs, Bouygues Telecom développe son offre *Wholesale Fixe* en capitalisant sur son savoir-faire et son leadership dans le *Wholesale Mobile* et sur le déploiement rapide de ses infrastructures FTTO et FTTA (accord signé avec Cellnex en février 2020).

FOCUS STRATEGIE CLIMAT

Conscient de l'impact de ses activités sur l'environnement, la maîtrise de la consommation de matières premières est un aspect majeur de la politique environnementale de Bouygues Telecom. Ainsi, l'opérateur calcule son bilan carbone depuis 2007. Il est également le premier opérateur français à s'être engagé dans le reconditionnement des mobiles dès 2011. Dans un contexte de forte croissance des usages des clients, Bouygues Telecom s'est doté d'un plan Climat 2020-2030 aligné sur la trajectoire de l'Accord de Paris avec trois engagements à horizon 2030.

Ses objectifs :

- -50% d'émissions carbone dans ses propres activités (scopes 1 et 2) par rapport à 2020 ;
- -30% d'émissions carbone (scopes 3a et 3b) par rapport à 2020 à travers la mobilisation de son écosystème ;
- Au moins 50% d'énergies renouvelables.

Afin d'atteindre ces objectifs ambitieux, Bouygues Telecom renforce ses démarches actuelles et met en place de nouvelles actions sous la signature "**Agir Ensemble**" :

- **Agir ensemble pour des installations plus efficaces et performantes énergétiquement :**
 - Recourir fortement aux énergies renouvelables ;
 - Améliorer la performance énergétique des installations de Bouygues Telecom.
- **Agir ensemble pour des produits et services plus durables :**
 - Concevoir et vendre des produits miniaturisés et réduire les packagings ;
 - Optimiser le cycle de vie des terminaux grâce au dispositif 4R : réparation, reprise, reconditionnement et recyclage ;
 - Déployer des équipements réseau et vendre des box plus respectueux de l'environnement et dont la durée de vie est allongée ;
 - Travailler avec les fournisseurs afin de réduire l'impact environnemental des achats.
- **Agir ensemble pour des usages plus responsables :**
 - Inciter les clients à la sobriété numérique ;
 - Utiliser le numérique pour « décarboner » d'autres secteurs.

FORCES ET ATOUTS

Des collaborateurs engagés

L'engagement des collaborateurs constitue un atout majeur pour accélérer la croissance et réaliser les objectifs de Bouygues Telecom. Dans l'enquête interne de perception réalisée en mai 2019, 97 % des collaborateurs affirmaient vouloir "donner le meilleur d'eux-mêmes" et 94 % ressentir une "fierté d'appartenance" à l'entreprise.

Des offres de qualité à des prix compétitifs

Bouygues Telecom propose des offres sur les deux segments du marché Mobile français. Offres "Sensation", sur le segment de marché premium, et offres "B&You", disponibles sur Internet sur le segment de marché sans mobile et sans engagement. Les offres 4G et désormais 5G incluent des enveloppes data généreuses répondant aux besoins des clients et s'appuient sur un réseau de qualité.

Dans le Fixe, Bouygues Telecom offre le meilleur rapport qualité/prix du marché, tant en ADSL qu'en FTTH² et propose l'Internet garanti à ses clients.

Sur le marché des entreprises, au-delà des solutions de télécommunication Mobile et Fixe, Bouygues Telecom propose une vaste gamme de services autour de la sécurité, du digital et du *cloud*.

Des réseaux Mobile et Fixe d'excellente qualité

Dans un marché à forte intensité concurrentielle, Bouygues Telecom se différencie grâce à la couverture et la grande qualité de son réseau national 4G et 5G. En 2020 et pour la septième année consécutive, l'Arcep a classé Bouygues Telecom deuxième opérateur télécom Mobile pour les services voix, et *data* en moyenne sur l'ensemble du territoire français, et ce, pour la septième année consécutive.

POSITIONNEMENT CONCURRENTIEL

Bouygues Telecom exerce son activité exclusivement en France métropolitaine.

- Sur le marché français du Mobile³, qui compte 98 millions de SIM fin 2020, Bouygues Telecom arrive en troisième position avec 18,8 millions de clients. Il se place derrière Orange et SFR Group, et devant Free Mobile et les MVNO⁴. Bouygues Telecom affiche une part de marché Mobile de 19,2 % fin 2020, en hausse de 0,5 point par rapport à fin 2019.
- Sur le marché français du Haut Débit Fixe, qui compte 30,6 millions de clients fin 2020, Bouygues Telecom se classe quatrième avec 4,2 millions de clients. Bouygues Telecom affiche une part de marché Haut Débit Fixe de 13,6 % fin 2020, en hausse de 0,4 point par rapport à fin 2019. Sa part de parc sur le marché du Très Haut Débit est de 14,3 % à fin 2020, soit une hausse de 1,3 point sur un an.

ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

En 2020, Bouygues Telecom a poursuivi avec succès sa stratégie dans le Mobile et dans le Fixe et accéléré son développement lui permettant de délivrer de bonnes performances commerciales et financières malgré la pandémie de la Covid 19. Plus que jamais mobilisé à l'égard de ses clients, Bouygues Telecom a démontré, dans cette crise, sa capacité à maintenir la qualité de ses réseaux dans un contexte de forte augmentation des usages.

² *Fiber-To-The-Home*, fibre optique jusqu'à l'abonné

³ Dernières données publiées par l'Arcep. Périmètre "Métropole" pour le marché Mobile. Périmètre "Métropole et Dom" pour le Haut Débit Fixe (le marché Haut Débit Fixe inclut le Très Haut Débit). Le Très Haut Débit concerne les abonnements avec un "débit crête" descendant supérieur ou égal à 30 Mbit/s (définition de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des Postes (Arcep))

⁴ *Mobile Virtual Network Operators* (opérateurs de réseau mobile virtuel)

Le marché français du Mobile⁵ et du Haut Débit Fixe⁶

En 2020, la concurrence est restée soutenue tant dans le Mobile, en particulier sur le segment SIM only/Web only, que dans le Fixe, avec cependant une pression promotionnelle moins forte que les années précédentes.

Avec la crise sanitaire, les mutations en cours sur le marché français des télécommunications se sont accélérées. La demande croissante pour des offres Très Haut Débit, dans le Fixe comme dans le Mobile s'est confirmée, caractérisée par un besoin grandissant des clients pour une excellente qualité de réseau et des enveloppes data plus importantes. Au quatrième trimestre 2020, le marché métropolitain de la téléphonie mobile représente 75,5 millions de SIM hors MtoM⁷. Il continue de croître (+ 1,3 % par rapport au quatrième trimestre 2019) grâce à l'augmentation du parc Forfait de 2,7%. Le parc Prépayé poursuit quant à lui sa décroissance avec un recul de 10,6 % par rapport au quatrième trimestre 2019.

Sur le parc métropolitain, les MVNO représentent une part de parc de 11,6 %, en hausse de 0,3 point par rapport à fin 2019.

Au quatrième trimestre 2020, le nombre d'abonnements internet à Haut et Très Haut Débit atteint 30,6 millions sur le marché français du Fixe, soit une croissance nette de 800 000 abonnements sur un an (+ 2,7 %), tirée par une nette accélération de la croissance du nombre d'abonnements Très Haut Débit (+ 22,2 %).

Activité commerciale de Bouygues Telecom sur le marché mobile

Offres Mobile

Bouygues Telecom fait évoluer ses offres Mobile afin de rendre l'expérience client encore plus simple et fluide. Les forfaits Mobiles "Sensation" sont disponibles en boutique, seuls ou avec "Avantage Smartphone". Ces derniers permettent d'acquérir ou de renouveler son terminal à prix avantageux et de bénéficier de bonus. Les forfaits B&You, sans téléphone et sans engagement, sont disponibles uniquement sur le Web.

En juin 2020, Bouygues Telecom a lancé plusieurs forfaits Sensation 5G. Il propose une offre de 33 terminaux compatibles 5G, ainsi qu'un forfait B&You 5G sans terminal et sans engagement. Une option 5G est disponible pour les détenteurs d'anciens forfaits B&You 4G.

Déploiement des réseaux 4G et 5G

Plus que jamais, Bouygues Telecom se positionne comme l'opérateur de celles et ceux qui veulent profiter pleinement du numérique, à tout moment et partout. Pour cela, Bouygues Telecom continue d'étendre sa couverture Mobile sur le territoire. En mars 2020, il a conclu un accord avec Phoenix Tower International pour le déploiement de 4 000 sites en zone non dense. Il est par ailleurs le deuxième opérateur en nombre de sites 5G et a déjà déployé à fin décembre 2020 plus de 1300 antennes couvrant 21 grandes villes et plus de 1000 communes.

Performances commerciales

Le parc de clients Mobile de Bouygues Telecom atteint 18,8 millions de clients⁸ à fin décembre 2020, soit une hausse de 1 million de clients sur l'année. La base Forfait Mobile, hors MtoM, est en croissance de 606 000 clients sur un an et totalise 12,1 millions de clients à fin 2020.

⁵ Dernières données publiées par l'Arcep sur le périmètre métropolitain

⁶ Comprend les abonnements Haut Débit et Très Haut Débit Fixe. Dernières données publiées par l'Arcep

⁷ Machine to Machine

⁸ Le nombre de clients de Bouygues Telecom est communiqué en fin de période et net des résiliations, dans le Mobile comme dans le Fixe.

Activité commerciale de Bouygues Telecom sur le marché du Haut Débit Fixe

Offres Fixe

Les trois offres de Bouygues Telecom répondent chacune à un besoin spécifique des consommateurs, tant en ADSL qu'en Fibre :

- une offre 2P avec "Bbox Fit" ;
- une offre 3P complète "Internet + TV + Téléphone" à un prix attractif avec "Bbox Must" ;
- et enfin, le meilleur de l'accès internet, associé à la puissance de la fibre et la TV en 4K, avec "Bbox Ultym".

En 2020, Bouygues Telecom a également lancé la première « Bbox Smart TV », une offre 3P, sans décodeur, remplacé par une application B.TV+, directement intégrée dans une TV connectée Samsung. La disponibilité du service client jusqu'à 22 heures est étendue à toutes les offres Fixe afin de répondre à la promesse "*Disponible quand vous l'êtes*". Les clients Fixe peuvent être également rappelés sous quinze minutes ou prendre rendez-vous en boutique.

De plus, l'opérateur inclut la promesse d'"Internet Garanti" dans ses offres, à 100 Go, grâce à une recharge internet sur le forfait Mobile et au prêt d'une clé 4G jusqu'à la mise en service de la Bbox ou en cas de coupure de la connexion.

Grâce au succès de sa 4G box, Bouygues Telecom continue également de proposer un accès internet de qualité pour tous les Français qui recherchent dans les territoires une alternative à un ADSL moins performant.

Déploiement des réseaux ADSL et Fibre

Afin qu'un maximum de foyers puisse profiter de ses offres compétitives, Bouygues Telecom accélère le développement de ses infrastructures Fixe et augmente ainsi sa part de marché dans le Haut Débit et Très Haut Débit Fixe.

Sur l'ADSL, le réseau déployé en propre par Bouygues Telecom couvre plus de 18,5 millions de foyers à fin décembre 2020, à travers plus de 2 400 NRA (nœuds de raccordement d'abonnés).

Concernant le Très Haut Débit, Bouygues Telecom a accéléré le déploiement en propre de son réseau FTTH et a signé des accords de co-investissement et de partenariat, y compris sur les RIP⁹, pour un total de plus de 30 millions de prises sécurisées au 31 décembre 2020. À fin 2020, près de 17,7 millions de prises sont commercialisées dans plus de 7270 communes. Au total, 88 départements sont ouverts à la commercialisation.

Dans un contexte inédit de pandémie, Bouygues Telecom a mené avec succès ses projets d'infrastructures et a finalisé les projets :

- Saint-Malo, signé avec Cellnex en février 2020 et portant sur le déploiement d'une infrastructure nationale de fibres optiques en FTTA et FTTO¹⁰ ;
- Astérix, signé en avril 2020 avec Vauban Infrastructure Partners et portant sur le cofinancement d'un réseau FTTH en zone moyennement dense.

Performances commerciales

Depuis quatre ans, Bouygues Telecom fait preuve d'une grande régularité dans ses performances commerciales Fixe, affichant une part de marché de 13,6 % à fin 2020. Sur l'année, Bouygues Telecom capte 30,8 % de la croissance nette globale du marché français du Haut Débit Fixe, soit 246 000 nouveaux clients.

À fin décembre 2020, Bouygues Telecom compte 4,2 millions de clients Haut Débit Fixe, dont 2,1 millions de clients Très Haut Débit Fixe qui représentent 50 % de sa base. Cette croissance est portée par le FTTH qui gagne 604 000 nouveaux clients sur l'année. À fin 2020, Bouygues Telecom compte 1,6 million de clients FTTH. La part de la Fibre dans le parc Fixe de Bouygues Telecom est désormais de 38 %.

Activité commerciale de Bouygues Telecom sur le marché des entreprises et professionnels

Bouygues Telecom Entreprises est le troisième opérateur sur le marché des entreprises (PME, ETI et Grands Comptes) avec un parc de près de trois millions d'utilisateurs composé de plus de 55 000 PME et d'un tiers des grands comptes du CAC 40. Depuis cinq ans, l'opérateur gagne des parts de marché dans le Mobile et dans le Fixe, s'appuyant notamment sur les acquisitions de Keyyo et Nerim. En 2020, les parcs Mobile et Fixe présentent des croissances respectives de 11 % et 10 %.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Bouygues Telecom maintient sa dynamique d'innovation en 2020 à destination de ses clients, de ses métiers et de ses collaborateurs tout en renforçant les synergies avec le Groupe Bouygues ; il a poursuivi les actions initiées les années précédentes, et développé de nouvelles initiatives.

En 2020, Bouygues Telecom a fortement investi sur les infrastructures que cela soit sur le haut débit fixe avec un déploiement de la fibre très soutenu ou sur le haut débit mobile grâce à l'ouverture commerciale de la 5G début décembre. Bouygues Telecom a également innové sur les produits proposés à ses clients en proposant une box Internet intégrant le WiFi 6 offrant des débits plus importants et un design vertical optimisant la couverture WiFi, mais aussi en lançant une offre innovante Bbox Smart TV, laquelle permet de proposer à ses clients l'accès aux services de service TV directement sur le poste de télévision, sans nécessiter le traditionnel décodeur.

En 2020 Bouygues Telecom a participé activement à l'écosystème d'innovation avec l'aide de ses partenaires accélérateurs et incubateurs d'acteurs innovants. Bouygues Telecom a collaboré efficacement avec une quinzaine de nouvelles startups sur des domaines extrêmement variés allant de sujets extrêmement techniques comme l'optimisation des encodages vidéo ou encore des tests sur le LiFi, jusqu'à des sujets d'accompagnement de nouveaux collaborateurs ou encore de fidélisation digitale de nos clients. Au-delà de ces collaborations Bouygues Telecom a investi dans une startup proposant une solution de secours en cas de perte ou de vol de sa carte SIM.

Les sujets d'Intelligence Artificielle et de la Data se sont fortement développés en 2020, le programme initial d'accélération IA débuté en 2019 s'est terminé mi 2020 avec 10 projets majeurs impactant les différents métiers de Bouygues Telecom pour déboucher sur un programme d'industrialisation à plus large échelle. Le programme a permis la montée en compétence des collaborateurs sur 6 thématiques : transcription vocale en texte, analyse des contenus en langage naturel, analyse prédictive, optimisation sous contraintes, apprentissage non supervisé, vision assistée par ordinateur.

Un programme d'accélération sur le sujet Blockchain débuté fin 2020 afin de monter en compétence sur les technologies liées aux solutions de blockchain privées et publiques, sur de la certification de documents, de la traçabilité ou de la gestion transverse de partenaires.

Au-delà de l'innovation technique et produit, Bouygues Telecom a également créé une initiative originale afin d'accélérer l'adoption de la 5G par les entreprises par la création de l'Open Lab 5G en s'appuyant sur des partenaires de premier plan. Ainsi les laboratoires d'innovation d'Accenture, de Cap Gemini et d'IBM, avec lesquels Bouygues Telecom a signé des accords de partenariats, disposent d'un réseau 5G leur permettant d'explorer les usages avec leurs clients. Bouygues Telecom partage ainsi son expertise réseau et chaque partenaire apporte sa connaissance métier afin de projeter leurs clients sur des cas d'usage concrets bénéficiant des avantages de la 5G.

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES, SOCIETALES ET SOCIALES

Les informations de la déclaration de performance extra-financière prescrites par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sont disponibles sur le site internet de Bouygues Telecom <http://www.corporate.bouyguetelecom.fr/nos-engagements/maitrise-des-ressources/la-responsabilite-societale-dentreprise-chez-bouygues-telecom/> et consultables dans le Document de référence Bouygues SA à l'adresse suivante : <http://www.bouygues.com/finance/information-reglementee/>.

PLAN DE VIGILANCE

Les obligations prévues par l'article L. 225-102-4 du Code de commerce relatives à l'établissement et la mise en œuvre d'un plan de vigilance sont intégrées dans le Document de référence Bouygues SA disponible à l'adresse suivante : <http://www.bouygues.com/finance/information-reglementee/>.

LITIGES

Concurrence

- En novembre 2014, Bouygues Telecom a assigné la société Free Mobile devant le tribunal de commerce de Paris, sur le fondement de la concurrence déloyale, en dénonçant les pratiques trompeuses relatives au bridage ciblé de certains usages internet, mises en œuvre par Free Mobile sur le réseau en itinérance d'Orange. Bouygues Telecom reproche ainsi à Free Mobile une pratique déloyale ainsi qu'un défaut d'information des consommateurs. Il a demandé la réparation de son préjudice qui s'élève à 719 millions d'euros. Par un jugement du 27 février 2019, le tribunal de commerce de Paris a débouté Bouygues Telecom de l'ensemble de ses demandes. Il l'a condamné à verser à Free Mobile une somme de 350 000 euros au titre des frais de justice. Bouygues Telecom a fait appel de cette décision. La procédure se poursuit devant la cour d'appel de Paris.
- En novembre 2015, la société Free a assigné Bouygues Telecom en concurrence déloyale devant le tribunal de commerce de Paris pour dénoncer certaines communications de Bouygues Telecom sur son offre ADSL. Free a évalué son préjudice à 275 millions d'euros. En réponse, Bouygues Telecom a formé une demande reconventionnelle à l'encontre de la société Free sur le fondement des pratiques commerciales trompeuses et sollicité la réparation de son préjudice évalué à date à 285 millions d'euros. La procédure se poursuit.
- En octobre 2019, la société Free Mobile a assigné Bouygues Telecom devant le tribunal de commerce de Paris, sur le fondement de la concurrence déloyale, au motif que certaines de ses offres de téléphonie mobile associant un forfait téléphonique et l'acquisition d'un téléphone mobile constitueraient des opérations de crédit à la consommation et des pratiques trompeuses. La société Free Mobile estime avoir subi un préjudice qu'elle évalue à 612 millions d'euros. En réponse, Bouygues Telecom conteste la recevabilité ainsi que le bien-fondé de l'action de Free Mobile et a formé une demande reconventionnelle en dommages-intérêts à l'encontre de Free Mobile, sur le fondement, d'une part, de l'abus de droit et, d'autre part, du dénigrement de ses offres pour un montant de 1 576 000 euros. Dans des conclusions déposées le 5 février 2021, Free Mobile a actualisé ses demandes et porté celles-ci à 722 millions d'euros. La procédure se poursuit.

Réglementaire

- Suivant un courrier en date du 4 décembre 2015, Bouygues Telecom a formé une demande préalable auprès du Premier ministre en vue d'obtenir l'indemnisation de son préjudice du fait de l'absence d'encadrement de l'itinérance de Free Mobile. Le dommage de Bouygues Telecom est évalué à 2,285 milliards d'euros. En l'absence de réponse, Bouygues Telecom a déposé en avril 2016 une requête indemnitaire devant le tribunal administratif de Paris. Par un jugement du 29 décembre 2020, le tribunal administratif de Paris a rejeté la requête de Bouygues Telecom.
- Par décision en date du 19 octobre 2016, l'Arcep a ouvert une procédure de sanction, au titre du non-respect du calendrier de déploiement d'un réseau mutualisé 3G en zones blanches. Dans une décision du 5 novembre 2020, l'Arcep a constaté le respect par Bouygues Telecom de ses obligations de couverture 3G dans les centres-bourgs pour lesquels elle était désignée opérateur leader et a, en conséquence, prononcé un non-lieu à poursuivre ladite procédure.

- Par décision en date du 21 février 2018, l'Arcep a ouvert une procédure d'instruction, sur le fondement des articles L. 36-11 et D. 594 du Code des Postes et des communications électroniques, concernant la mise en œuvre des dispositions du règlement européen n° 2015/2120 relatives à un Internet ouvert. A la suite des réponses apportées par Bouygues Telecom à l'Arcep, cette dernière a prononcé un non-lieu à poursuivre ladite procédure, dans une décision du 28 juillet 2020.
- Le 6 juin 2019, l'Arcep a ouvert une instruction concernant le respect par Bouygues Telecom de ses obligations de déploiement au titre du dispositif de couverture ciblée ("New Deal mobile"). Le 23 juillet 2019, l'Arcep a mis en demeure Bouygues Telecom, de manière préventive, de se conformer à ses obligations selon le calendrier prévu.
- Le 17 juillet 2020, Bouygues Telecom a déposé auprès du Conseil d'Etat des recours pour excès de pouvoir à l'encontre de l'arrêté du 30 décembre 2019, qui organise les conditions d'attribution des fréquences 3,5 GHz, ainsi que du décret redevance du 31 décembre 2019, qui détermine la part fixe et variable de la redevance, en vue d'obtenir l'annulation de ces actes réglementaires. Le recours dirigé à l'encontre de l'arrêté a également fait l'objet d'un référé suspension lequel a été rejeté par une ordonnance du juge des référés du Conseil d'Etat le 21 juillet 2020. Bouygues Telecom s'est toutefois désisté de ce recours à l'encontre de l'arrêté, et le Conseil d'Etat en a pris acte le 7 décembre 2020. Le recours pour excès de pouvoir déposé contre le décret redevance du 31 décembre 2019, quant à lui, se poursuit.
- Le 23 juillet 2020, Bouygues Telecom a déposé, auprès du Conseil d'Etat, un recours pour excès de pouvoir à l'encontre du décret et de l'arrêté d'application de la loi n° 2019-810 du 1er août 2019 visant à préserver les intérêts de la défense et de la sécurité nationale de la France dans le cadre de l'exploitation des réseaux radioélectriques mobiles. Dans ce cadre, Bouygues Telecom a demandé au Conseil d'Etat de transmettre au Conseil constitutionnel une question prioritaire de constitutionnalité relative à la loi n° 2019-810 du 1er août 2019. Le 18 novembre 2020, le Conseil d'Etat a accepté de transmettre cette question prioritaire de constitutionnalité au Conseil constitutionnel. Le Conseil constitutionnel a rendu sa décision le 5 février 2021 et a déclaré que la loi susvisée était conforme à la Constitution.
- Bouygues Telecom a en outre déposé plusieurs recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris à l'encontre des décisions du Premier ministre ayant refusé à Bouygues Telecom l'autorisation d'utiliser des équipements 5G Huawei ou délivré des autorisations pour une durée limitée.
- Le 30 janvier 2020, Bouygues Telecom a saisi l'Arcep d'une demande de règlement des différends pour contester le tarif de location de SFR FTTH à 16,40€ HT/mois/ligne ainsi que la hausse de la grille tarifaire (cofinancement et location) de SFR FTTH à compter du 1er février 2020 avec un tarif de location de 16,73€ HT/mois/ligne sur la zone dite SFMD (ZMD AMII historique SFR + zone AMEL). Bouygues Telecom a donc demandé à l'Arcep la fixation d'un tarif de location compris entre 12,20€ HT/mois/ligne et 13,20€ HT/mois/ligne ainsi que la suppression des hausses tarifaires. Par une décision du 5 novembre 2020 (notifiée le 16/11/2020), l'Arcep a imposé à SFR FTTH : i) de rétablir les tarifs de cofinancement applicable en vigueur avant le 1/02/2020 et ii) de proposer à Bouygues Telecom un tarif de location qui n'excède pas 13,20€ HT/mois/ligne.
- Le 22 décembre 2020, Bouygues Telecom a déposé, auprès du Conseil d'Etat, un recours pour excès de pouvoir à l'encontre de la décision de l'Arcep, rendue publique par un communiqué de presse en date du 23 octobre 2020, par laquelle l'Autorité a renoncé à demander une modification de l'avenant au contrat d'itinérance entre Free Mobile et Orange, transmis à l'Arcep en février 2020 et prolongeant la période d'extinction de l'itinérance de deux ans.

Contrats

- Un distributeur spécialisé (la société Tel and Com), dont le contrat n'avait pas été renouvelé à son échéance, avait assigné Bouygues Telecom, le 10 novembre 2015, devant le tribunal de commerce de Paris, sur le fondement d'une rupture brutale de relations commerciales établies. Tel and Com contestait le point de départ des délais de préavis et reprochait à Bouygues Telecom de ne pas avoir respecté un délai de préavis suffisant. Tel and Com revendiquait le paiement à titre de réparation de son préjudice de la somme de 125,7 millions d'euros, outre le paiement d'une somme de 8,7 millions d'euros qu'elle estimait due au titre des dispositions du contrat. Dans un jugement en date du 16 octobre 2017, le tribunal de commerce a conclu que le préavis de neuf mois était insuffisant et a condamné Bouygues Telecom à verser 7,7 millions d'euros à titre de dommages et intérêts. Il a par ailleurs reconnu que Tel and Com devait certaines sommes à Bouygues Telecom (environ 9,1 millions d'euros) au titre de dispositions contractuelles non respectées.

Tel and Com a interjeté appel de cette décision. Par arrêt du 20 décembre 2019, la cour d'appel de Paris a infirmé le jugement et jugé suffisants les délais de préavis accordés par Bouygues Telecom. Tel and Com a en conséquence été déboutée de ses demandes. Tel and Com a formé un pourvoi en cassation à l'encontre de cet arrêt.

- Bouygues Telecom est intervenante devant le tribunal de commerce de Paris, dans le cadre d'une action introduite contre Apple par le ministre de l'Économie, sur le fondement des dispositions de l'article L. 442-6 I 2° du Code de commerce, à l'encontre de certaines clauses du contrat de fourniture de terminaux conclu entre Apple et Bouygues Telecom. La procédure se poursuit devant le tribunal.
- Une société américaine, gestionnaire d'un portefeuille de brevets, a assigné Bouygues Telecom en octobre 2017, puis en janvier 2018, devant le tribunal de grande instance de Paris, pour contrefaçon de trois brevets dont elle se prétend propriétaire, qui seraient prétendument mis en œuvre dans les équipements de ses réseaux DSL et 4G. La société plaignante se limite à ce stade à demander des informations et à présenter des demandes financières à l'encontre de Bouygues Telecom. Bouygues Telecom et ses fournisseurs équipementiers intervenant à la procédure contestent les demandes de la société plaignante et notamment la validité et l'opposabilité de ces brevets. En avril 2019, le tribunal a prononcé un sursis à statuer, dans l'attente d'une décision de l'Office européen des brevets sur la validité de l'un des brevets invoqués. Les deux autres procédures suivent leur cours.

Radioélectrique

Si la 5ème génération de téléphonie mobile est accueillie favorablement par bon nombre d'utilisateurs et d'élus, elle suscite aussi des demandes de moratoires voire des oppositions de certaines personnes, associations ou collectivités.

- Les modalités d'attribution des fréquences 3,5 GHz utilisées pour la 5G ont fait l'objet de plusieurs recours en annulation devant le Conseil d'Etat, notamment des associations Priartem et Agir pour l'environnement, fondés sur des motifs d'ordre sanitaire et environnemental. Ces recours ont été rejetés le 31 décembre 2020 par le Conseil d'Etat qui a estimé que les règles d'information du public ainsi que les principes de sobriété et d'efficacité énergétiques, de précaution et de protection de la santé humaine ont été respectés par le gouvernement. Le Conseil d'Etat relève en particulier qu'« il n'apparaît pas (...) que le respect du principe de précaution exigerait des mesures de précaution complémentaires contre un risque lié à l'utilisation de la technologie de la 5G ».
- En mai 2020, un collectif de personnes physiques a assigné les quatre opérateurs de réseaux mobiles (Orange, SFR, Bouygues Telecom et Free Mobile) en référé devant le tribunal judiciaire de Paris, pour demander la désignation d'un expert judiciaire sur les impacts de la 5G sur la santé, l'environnement et la protection de la vie privée. Bouygues Telecom a conclu à l'incompétence du juge judiciaire au profit du juge administratif, à l'irrecevabilité de la demande et à l'absence de motif légitime justifiant la mesure d'expertise demandée. La décision est attendue pour le 16 mars 2021.

- Par ailleurs, quelques maires ont formulé le souhait de suspendre les déploiements de la 5G sur leur commune, dans l'attente notamment du rapport définitif de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) sur l'exposition de la population aux champs électromagnétiques liée au déploiement de la 5G et les effets sanitaires associés. Bouygues Telecom privilégie le dialogue et la transparence. De telles positions, si elles étaient suivies de refus d'implantation d'antennes-relais notamment, pourraient toutefois donner lieu à des contentieux devant les juridictions administratives, conformément à la jurisprudence du Conseil d'Etat selon laquelle le déploiement des réseaux des opérateurs s'opère dans le cadre d'une police spéciale relevant de la compétence exclusive de l'Etat.

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Continuité d'activité et sécurité des sites

Une indisponibilité de service ou une dégradation de la qualité de service peuvent être occasionnées par la panne d'un équipement technique, par un sinistre sur un site (réseau ou informatique) ou par une opération complexe de remplacement d'équipements techniques. De tels incidents pourraient avoir pour conséquence un impact négatif sur l'image et les résultats de l'entreprise.

Pour y faire face, Bouygues Telecom :

- veille à la sécurité de ses sites principaux (accès restreints, protection incendie, climatisation, énergie, etc.) ;
- dispose (en conditions opérationnelles) d'un plan de continuité d'activité pour ses systèmes techniques critiques Mobile et Fixe ; et
- met en place une organisation de crise basée sur des astreintes dans un processus réactif et coordonné en réponse aux incidents majeurs.

En complément, l'entreprise réalise régulièrement des tests au travers d'exercices de crise. Des audits réguliers de ces dispositifs sont également menés, en coordination avec l'Anssi¹¹.

Contexte concurrentiel et évolution du marché

Bouygues Telecom propose exclusivement ses offres et services sur le marché français. Ce dernier est un marché mûr qui connaît ces dernières années une concurrence forte aussi bien sur le segment Grand Public que sur le segment Entreprises.

Une pression concurrentielle très intense sur les tarifs Mobile et Fixe pourrait affecter négativement les résultats attendus par Bouygues Telecom, en particulier à l'occasion de la commercialisation des offres 5G nécessitant des investissements importants en termes d'infrastructures et de fréquences.

Par ailleurs, afin de pouvoir valoriser ses offres, Bouygues Telecom s'est distingué de ses concurrents en se positionnant en tant qu'opérateur de confiance grâce à l'excellence de son expérience client et à la couverture et la qualité de ses réseaux Très Haut Débit Mobile et Fixe. Le succès de cette stratégie dépend de l'aptitude de Bouygues Telecom à mener à bien ces différentes actions et à conserver son positionnement et sa réputation d'opérateur de confiance, en particulier dans le cadre du déploiement de la 5G. Dans le cas contraire, et notamment en cas de perception par les consommateurs d'un écart significatif de couverture 5G avec celle de concurrents, l'entreprise s'expose à des impacts négatifs sur ses résultats financiers, ses activités et son image.

Effets des ondes électromagnétiques

L'exposition aux ondes électromagnétiques est un sujet qui préoccupe les Français et mobilise différentes associations.

¹¹ Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information

La perception accrue d'un risque par les consommateurs, notamment à l'occasion des déploiements de réseaux 5G, pourrait aboutir aux impacts suivants : baisse de la consommation par client et du nombre de clients, augmentation des délais et/ou des coûts de déploiement et de gestion des sites. En France, des associations d'opposants ont appelé à un moratoire sur le déploiement de la 5G et certaines communes se sont prononcées en faveur d'un tel moratoire, dans l'attente notamment des conclusions des travaux de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) sur la 5G, annoncées pour le premier trimestre 2021.

Bouygues Telecom a mis en place, dès son origine, une équipe spécifique sur ce sujet. Celle-ci a la responsabilité de faire appliquer rigoureusement la réglementation et de réaliser une évaluation consciencieuse du risque en s'appuyant sur l'expertise collective. L'entreprise contribue à la recherche indépendante et communique l'ensemble des publications scientifiques sur le sujet.

Cybersécurité

Les cas de cyberattaques des réseaux et des systèmes d'information ont des impacts toujours plus significatifs. Ces incidents touchent les organisations soit par l'attaque de leurs systèmes en propre, soit par le biais d'attaques dirigées vers leurs prestataires et fournisseurs. Un tel incident, s'il se produisait pour Bouygues Telecom, pourrait entraîner plusieurs impacts dont :

- la divulgation de données sensibles, en particulier des données personnelles de clients ; et/ou
- l'indisponibilité de services : connexion du client au réseau, ventes en boutiques, service de relation client, et systèmes d'information.

Dans le cas d'une attaque de cette nature, l'entreprise s'exposerait alors à des impacts négatifs sur ses résultats financiers, ses activités et son image.

Pour s'en protéger, Bouygues Telecom a mis en place une politique de sécurité structurée autour de la gestion des habilitations d'accès aux systèmes d'information, d'un dispositif de protection destiné à faire face aux intrusions, d'un système de supervision permettant la détection des incidents de sécurité et d'une sensibilisation régulière de l'ensemble de ses collaborateurs, fournisseurs et partenaires à la sécurité. Des contrôles sont également menés annuellement ; ils concernent la sécurité des données hébergées chez ses prestataires et partenaires. Des analyses systématiques des incidents de sécurité majeurs sont réalisées et conduisent à la mise en place de nouvelles mesures de sécurité et/ou à des revues des processus de l'entreprise.

L'entreprise a également souscrit depuis 2016 une assurance spécifique aux "risques Cyber".

Risques liés à la réglementation et à son évolution

Bouygues Telecom évolue dans un secteur fortement réglementé. Il est soumis à de nombreuses réglementations françaises et européennes, particulièrement en matière de communications électroniques, de protection des données personnelles, de conformité et de droit de la consommation.

De nouvelles réglementations nationales et européennes peuvent à ce titre s'appliquer à Bouygues Telecom et entraîner des contraintes supplémentaires pour l'opérateur.

Bouygues Telecom ne peut exclure que ces nouvelles réglementations fassent peser des risques associés à tout projet (retards de planning, difficultés de mise en œuvre).

De nouveaux textes adoptés en août et décembre 2019 soumettent à autorisation préalable du Premier ministre l'exploitation des équipements radioélectriques 5G et de générations ultérieures. L'application de cette nouvelle réglementation pourrait entraîner une augmentation des coûts et des délais de déploiement de la 5G pour Bouygues Telecom.

L'entreprise a mis en place une organisation spécifique afin d'identifier les impacts de ces différentes réglementations et de définir la mise en œuvre d'actions associées.

FILIALES, SOUS-FILIALES ET PARTICIPATIONS

1913

La société 1913 est un distributeur de proximité de solutions de télécoms auprès des PME dont le capital social est détenu à 100 % par Bouygues Telecom.

En 2020, 1913 a connu plusieurs faits marquants :

- l'associé unique de la société a décidé, le 14 février 2020, de transférer le siège social de la société au 20 rue de Troyon à Sèvres (92310) ;
- l'épidémie de Covid-19 a eu un impact sur les activités de la société ;
- dans un souci de rationalisation et de productivité, 32 collaborateurs de Bouygues Telecom ont rejoint volontairement la société, ce qui a engendré une hausse significative de la masse salariale.

Au 31 décembre 2020, avec un effectif de 93 salariés, 1913 a réalisé un chiffre d'affaires de 6,7 M€. Le résultat net au 31 décembre 2020 s'élève à +1 210K€.

AmpliTel

AmpliTel couvre l'ensemble du territoire français pour réaliser l'installation et le dépannage ADSL chez les clients de Bouygues Telecom avec environ 199 techniciens ambassadeurs de la marque Bouygues Telecom et soucieux de maximiser la qualité des interventions et la satisfaction client.

Avec un effectif à fin 2020 de 238 personnes, AmpliTel a réalisé un chiffre d'affaires de 11,2 M€ en diminution de 10 % par rapport à 2019.

Son résultat net s'élève à -1 M€.

Bouygues Telecom Flowers

Bouygues Telecom Flowers a été créée le 16 octobre 2020. Elle est détenue à 100% par Bouygues Telecom et a pour objet la prise de participation dans tous types de sociétés sous forme notamment de constitution, d'apports partiels d'actifs, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux dont l'activité est directement ou indirectement et/ou en tout ou partie, en lien avec le secteur des télécommunications électroniques.

Bouygues Telecom Flowers a constitué le 18 décembre 2020, une société par actions simplifiée dont la dénomination sociale est « Seckiot » avec deux associés personnes physiques et un associé personne morale. La participation de Bouygues Telecom Flowers au capital de Seckiot s'élève au 31 décembre 2020 à 19,9%. L'activité de la société Seckiot porte sur le développement et la commercialisation de logiciels de sécurité.

Au 31 décembre 2020, Bouygues Telecom Flowers n'emploie aucun salarié, elle n'a réalisé aucun chiffre d'affaires¹² et son résultat net se traduit par une perte de -5 980 euros¹³.

Phoenix France Infrastructures (anciennement dénommée Bouygues Telecom Infrastructures)

Phoenix France Infrastructures a été créée par Bouygues Telecom le 13 septembre 2019. Elle est détenue à 40% par Bouygues Telecom. Au 31 décembre 2020, Bouygues Telecom Infrastructures n'emploie aucun salarié, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 0,3 M€¹⁴ et son résultat net se traduit par une perte de -2,3 M€¹⁵.

¹² Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Bouygues Telecom Flowers

¹³ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Bouygues Telecom Flowers

¹⁴ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Phoenix France Infrastructures

¹⁵ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Phoenix France Infrastructures

Bouygues Telecom Initiatives

Créée en décembre 2008, Bouygues Telecom Initiatives est une filiale détenue à 100 % par Bouygues Telecom, ayant pour vocation de participer au développement de jeunes entreprises innovantes principalement dans le secteur des services de communications électroniques.

En fin d'exercice 2019, Bouygues Telecom Initiatives a souscrit à une augmentation de capital de la société Blocs et Compagnie, laquelle a été définitivement réalisée le 8 janvier 2020.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, Bouygues Telecom Initiatives a notamment :

- souscrit, le 5 février 2020, à une augmentation de capital de la société Securkeys, un fournisseur de services permettant la garde de moyens d'ouverture de professionnels ou de particuliers ainsi que leur livraison et souscrit à 39 682 obligations convertibles ;
- cédé, le 27 octobre 2020, sa participation détenue dans I Feel Smart aux fondateurs de la société ;
- décidé, le 26 novembre 2020, la dissolution sans liquidation de la société Flexy Moov. Cette opération a entraîné la transmission universelle du patrimoine de Flexy Moov au bénéfice de Bouygues Telecom Initiatives le 31 décembre 2020 et a été assortie d'un effet fiscal rétroactif au 1^{er} janvier 2020.

Par ailleurs, Bouygues Telecom Initiatives continue de contribuer, au travers des organes de surveillance mis en place dans les startups, au développement de ses participations.

Le résultat net de Bouygues Telecom Initiatives au 31 décembre 2020 s'élève à (3,5) M€ (contre (77) K€ à fin 2019).

Bouygues Telecom Services

Bouygues Telecom Services est une société de droit portugais détenue à 100 % par Bouygues Telecom. Elle développe une activité de centre d'appels. L'année 2020 a été plus particulièrement marquée par une augmentation du nombre des conseillers de clientèle (352 fin 2020 contre 331 fin 2019).

Au 31 décembre 2020, avec un effectif de 401 salariés, Bouygues Telecom Services a réalisé un chiffre d'affaires de 8,8 M€ et son résultat net après impôt s'élevait à 185 895,88€.

BT Projets IV

BT Projets IV est une filiale sans activité détenue à 100% par Bouygues Telecom.

BT Projets V

BT Projets V est une filiale sans activité détenue à 100% par Bouygues Telecom.

BT Projets VI

BT Projets VI est une filiale sans activité détenue à 100% par Bouygues Telecom.

BT Projets VII

BT Projets VII est une filiale sans activité détenue à 100% par Bouygues Telecom.

Euro-Information Telecom

Le 31 décembre 2020, Bouygues Telecom a acquis 100 % des titres de la société Euro-Information Telecom, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 12 rue Gaillon - 75002 Paris et immatriculée sous le numéro 421 713 892 R.C.S. Paris qui propose des offres mobiles et fixes au grand public et aux entreprises.

Au 31 décembre 2020, Euro-Information Telecom a réalisé un chiffre d'affaires de 546,1 M€¹⁶ et emploie 147 salariés.

Le résultat net de la société Euro-Information Telecom s'élève à 59,5 M€¹⁷ au 31 décembre 2020.

Flexy Moov

Flexy Moov, filiale à 100 % de Bouygues Telecom Initiatives, a été immatriculée le 28 février 2019, a débuté le développement d'un service de hub d'écomobilité dédié aux entreprises (service complet d'autopartage de voitures électriques, vélos et trottinettes).

Par décisions de l'associé unique en date du 14 septembre 2020, Flexy Moov a fait l'objet d'une dissolution sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code civil. Cette opération a entraîné la transmission universelle du patrimoine de Flexy Moov au bénéfice de Bouygues Telecom Initiative le 31 décembre 2020 et a été assortie d'un effet fiscal rétroactif au 1er janvier 2020.

Infracos

Bouygues Telecom détient 50 % d'Infracos, société dédiée à la réalisation d'un accord de mutualisation d'une partie des réseaux d'accès mobiles de Bouygues Telecom et de SFR.

Au 31 décembre 2020, avec un effectif de 34 salariés, dont la plupart sont mis à la disposition d'Infracos par Bouygues Telecom ou par SFR, Infracos a réalisé un chiffre d'affaires de 168,4M€¹⁸ et son résultat net s'élevait à - 0,23M€¹⁹.

Keyyo

Au terme d'une offre publique d'achat suivie d'une procédure de retrait obligatoire, Bouygues Telecom détient, depuis le 7 mai 2019, l'intégralité du capital de Keyyo, déduction faite des titres auto-détenus et des actions gratuites.

Keyyo a pour activité la fourniture de services de téléphonie innovants en mode SAAS à destination des TPE et des PME.

En 2020, Keyyo a renforcé son catalogue d'offres et accéléré son développement à la fois en vente directe et en vente indirecte.

Au 31 décembre 2020, Keyyo a réalisé un chiffre d'affaires de 35,2M²⁰€ et emploie 217 salariés. Le résultat net de Keyyo s'élève à 1,4M²¹€ au 31 décembre 2020.

Au 31 décembre 2020, Keyyo détient :

- 100 % du capital et des droits de vote de la société Keyyo CleverNetwork, un opérateur spécialisé dans les offres réseaux, VPN et SD Wan auprès des PME. Au 31 décembre 2020, la société Keyyo CleverNetwork a réalisé un chiffre d'affaires de 5,4 M€ et un résultat net de 722K€ ; elle compte 7 salariés au 31 décembre 2020, et
- 75% du capital social et des droits de vote de la société Apizee qui est spécialisée dans les solutions de vidéo conférence collaborative ciblant les usages de télémaintenance et/ou téléassistance. Au 31 décembre 2020, Apizee a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 1.8 M€ et compte 41 salariés.

Nerim

¹⁶ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Euro-Information Telecom
¹⁷ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Euro-Information Telecom
¹⁸ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Infracos
¹⁹ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Infracos
²⁰ Comptes non encore certifiés par les Commissaires aux comptes de Keyyo
²¹ Comptes non encore certifiés par les Commissaires aux comptes de Keyyo

En 2020, Nerim a renforcé son catalogue d'offres à destination des PME et ETI dans les services de Télécommunication et de Cloud en proposant l'offre Mobile en partenariat avec Bouygues Telecom et en accélérant son développement dans la fibre avec l'accès aux offres FTTH de Bouygues Telecom. Elle renforce ses relations commerciales avec Keyyo et le Groupe Bouygues Telecom et poursuit activement son développement dans les activités Cloud.

Au 31 décembre 2020, Nerim a réalisé un chiffre d'affaires de 29.2M€²² et emploie 91 salariés. Le résultat net de Nerim s'élève à -1.8M €²³ au 31 décembre 2020.

Nerim détient 80 % du capital de la société X'Pert Call au 31 décembre 2020²⁴.

Nexloop France

Nexloop France a été créée le 13 mai 2020. Bouygues Telecom détient 49% du capital social de cette société suite à sa souscription à une augmentation de capital le 29 mai 2020 et a pour activité la conception, le déploiement, la détention, la gestion, l'exploitation et la maintenance de réseaux d'infrastructures, de fibres optiques et de sites de collecte et d'amplification ainsi que la commercialisation de services en relation avec ces activités.

Au 31 décembre 2020, Nexloop France a réalisé un chiffre d'affaires de 3,8 M€²⁵ et son résultat net s'élevait à 0,2 M€²⁶.

Réseau Clubs Bouygues Telecom (RCBT)

Au 31 décembre 2020, le nombre total de boutiques s'élève à 510, dont 285 situées en centre commercial.

Le réseau de succursales, dont le développement a été initié en 2005, compte 259 clubs (51 %) à fin 2020.

L'année 2020 restera une année particulièrement atypique avec l'apparition de la crise sanitaire mondiale du COVID 19. L'activité des Télécommunications, rapidement déclarée activité d'utilité publique sera toutefois très perturbée dans l'ensemble des canaux de ventes RCBT.

RCBT a décidé, comme l'ensemble des Opérateurs Telecom, une fermeture totale de 8 semaines lors du 1er confinement national pour cause de condition de protection sanitaire insuffisante. La rapidité d'adaptation de l'organisation commerciale et de la mise en place du protocole sanitaire demandé, a permis de rouvrir l'ensemble de notre réseau avant nos concurrents et de pouvoir assurer une continuité de service durant les périodes de couvre-feu ou de confinement partiel sur le 2ème semestre.

Enfin, cette période commerciale ponctuée par de nombreux « Stop and Go » a permis de tester de nouvelles modalités d'accueil des clients.

Au 31 décembre 2020, l'effectif (CDI, CDD) inscrit s'élevait à 1 865 collaborateurs (1 954 au 31 décembre 2019).

Le chiffre d'affaires net de RCBT s'est établi, pour l'exercice 2020, à 633,1 M€ contre 736,7 M€ en 2019. Le résultat de l'exercice 2020 se traduit par un bénéfice de 2,6 M€ contre une perte de (2,3) M€ au 31 décembre 2019.

Société de Développement pour l'Accès à l'Infrastructure fibre

Société de Développement pour l'Accès à l'Infrastructure fibre a été créée par Bouygues Telecom le 15 janvier 2020. Elle est détenue à 49% par Bouygues Telecom et a pour activité l'acquisition, la détention, l'exploitation et la gestion des droits d'accès aux réseaux d'infrastructure fibre à haut débit déployés par Orange et SFR dans les « Zones à Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement » et « Zones à Appel à Manifestation d'Engagement Locaux » et la fourniture de services en relation avec ces droits d'accès.

²² Comptes non encore certifiés par les Commissaires aux comptes de Nerim
²³ Comptes non encore certifiés par les Commissaires aux comptes de Nerim
²⁴ Résultats n'appelant pas de commentaire particulier à l'échelle de Bouygues Telecom
²⁵ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Nexloop
²⁶ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Nexloop

Au 31 décembre 2020, Société de Développement pour l'Accès à l'Infrastructure fibre a réalisé un chiffre d'affaires de 16,4 M€²⁷ et son résultat net se traduit par une perte de -14,2 M€²⁸.

Telefonica Global Solutions France

Telefonica Global Solutions France est une société créée en mai 2015 entre Bouygues Telecom qui en détient 30 % et Telefonica International Wholesale Services France SAS qui en détient 70 %. Telefonica Global Solutions France a pour activité la distribution de services de télécommunications sur le marché des entreprises et grands comptes en France et à l'étranger.

En 2020, Telefonica Global Solutions France a poursuivi son développement dans les grands comptes internationaux français, et sa transformation vers une activité à forte valeur ajoutée tirée par les innovations dans les réseaux de données, et par des affaires digitales significatives notamment dans le domaine de l'IoT et de la Sécurité.

TGS France a gardé une organisation stable, avec 32 salariés fin 2020, et bien qu'affectée par la conjoncture, notamment concernant les revenus du roaming (fortement touché compte tenu de la cible client), et le retard de quelques projets digitaux, a montré une activité résiliente dans les domaines du Fixe et Sécurité.

Tiseo Services

Tiseo Services a pour activité le raccordement et la fourniture de services après-vente d'équipements FTTH.

Tiseo Service a débuté son activité en 2018 et poursuit son développement. Elle a réalisé au total sur l'année 94 741 opérations de raccordement et 20 255 opérations de service après-vente.

Au 31 décembre 2020, Tiseo Services a réalisé un chiffre d'affaires de 12,1 M€²⁹ et emploie 340 salariés. Le résultat net de Tiseo Services s'élève à (6,1) M€³⁰ au 31 décembre 2020.

Winnovation Inc. (USA)

Winnovation, société de droit californien et filiale de Bouygues Telecom détenue à 100%, créée en 2012, a pour activité la réalisation de veilles, études et analyses dans le domaine des technologies pour plusieurs filiales du Groupe Bouygues.

Avec un effectif de 3 salariés au 31 décembre 2020, Winnovation a réalisé un chiffre d'affaires de 1,29 M\$ sur l'exercice 2019 (1,07 M€) et son résultat net s'élevait à 9,6 k\$ au 31 décembre 2020 (8 k€).

SUCCURSALES

La liste des succursales de Bouygues Telecom existantes 31 décembre 2020 figure en Annexe 1.

²⁷ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Société de Développement pour l'Accès à l'Infrastructure fibre

²⁸ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Société de Développement pour l'Accès à l'Infrastructure fibre

²⁹ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Tiseo services

³⁰ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Tiseo services

II. ANALYSE DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE ET DES SOCIETES CONSOLIDEES

RESULTAT GLOBAL DE L'ACTIVITE (COMPTES CONSOLIDES)

Entre 2015 et 2020, Bouygues Telecom a maintenu une forte dynamique de croissance dans un marché français qui lui, a stagné en valeur. Il est de loin l'opérateur qui affiche la plus forte progression de son chiffre d'affaires total avec une croissance annuelle moyenne de 7,4% entre fin 2014 et 2020³¹.

En 2020, Bouygues Telecom affiche une forte croissance de ses résultats financiers en dépit de la pandémie de Covid-19, témoignant de la résilience de ses activités.

Le chiffre d'affaires atteint 6 438 millions d'euros, en croissance de 6 % par rapport à l'an dernier. Le chiffre d'affaires Services est en hausse de 6,4 % à 4 893 millions d'euros. Cette croissance reflète à la fois l'augmentation des parcs de clients Mobile et Fixe et celle des ABPU. Plus particulièrement, les chiffres d'affaires Services Mobile et Fixe sont en hausse respectivement de 5 % et 11 % sur un an.

L'impact estimé de la crise sanitaire sur le chiffre d'affaires de Bouygues Telecom a été estimé à -70 millions pour le premier semestre 2020.

Les conséquences de la pandémie de Covid-19 ont été concentrées sur du chiffre d'affaires roaming en raison de la chute des voyages intercontinentaux et de la fermeture de certaines frontières.

Au quatrième trimestre 2020, l'ABPU³² Mobile hors impact roaming ressort à 20,4 euros par mois et par client³³, en augmentation de 70 centimes sur un an, et l'ABPU Fixe à 28,6 euros par mois et par client contre 27,0 euros au quatrième trimestre 2019.

L'EBITDA après Loyer s'élève à 1 502 millions d'euros, en augmentation de 91 millions d'euros sur un an, en lien avec la croissance du chiffre d'affaires Services et en dépit d'un impact roaming négatif sur l'année 2020 de 90 millions d'euros environ. La marge d'EBITDA après Loyer sur chiffre d'affaires Services atteint 30,7 % en 2020, stable sur un an.

Le résultat opérationnel courant atteint 623 millions d'euros, en hausse de 83 millions d'euros sur l'année. Cette hausse comprend 30 millions d'euros liés à une amélioration des impayés et à une revue de la durée de certains amortissements. L'impact estimé de la crise sanitaire sur le résultat opérationnel courant a été évalué à -20 millions d'euros pour le premier semestre 2020.

Le résultat opérationnel est de 651 millions d'euros, en hausse de 41 millions d'euros sur un an. Il intègre un résultat non courant de 28 millions d'euros en 2020 (contre 70 millions d'euros en 2019), principalement lié à un moindre volume de cessions de sites Mobile.

Le résultat net s'établit à 417 millions d'euros, en hausse de 38 millions d'euros.

Les investissements bruts s'élèvent à 1 270 millions³⁴ d'euros en 2020, en ligne avec l'objectif défini et les cessions s'élèvent à 245 millions d'euros (dont 185 millions euros en lien avec le projet Astérix – cession de prises FTTH à la SDAIF).

Enfin, Bouygues Telecom atteint son objectif de cash-flow libre³⁵ qui ressort à 254 millions d'euros.

³¹ Hors EIT

³² *Average Billing Per User*, revenu moyen par utilisateur (cf. Glossaire du présent document)

³³ 19,8€ au quatrième trimestre 2020 hors retraitement

³⁴ Hors coûts des fréquences 5G

³⁵ Cash-flow libre : capacité d'autofinancement nette (déterminée après coût de l'endettement financier net, après charges d'intérêts sur obligations locatives et après impôts décaissés) diminuée des investissements nets

L'endettement net atteint 1 740 millions d'euros à fin 2020 comparé à 1 454 millions d'euros en 2019.

FINANCEMENT

Au 31 décembre 2020, le financement du groupe Bouygues Telecom est assuré par :

- Des lignes de crédit confirmées (1 335 millions d'euros) signées avec plusieurs grandes banques de première catégorie, sur des durées de trois à cinq ans. Au cours de l'année 2020, Bouygues Telecom a prolongé la maturité des lignes venant prochainement à échéance ;
- Un programme de titrisation de créances permettant un financement maximum de 600 millions d'euros, jusqu'au 31 mars 2025. Bouygues Telecom cède mensuellement des créances commerciales à un fonds commun de titrisation (FCT). Depuis sa mise en place (en juillet 2010), le périmètre des créances cédées s'est accru : initialement limité aux seules factures liées à l'activité Mobile des clients ayant souscrit un forfait Bouygues Telecom et, il a été étendu aux factures liées à l'activité Mobile étalement de paiement puis, depuis novembre 2020, aux factures de l'activité fixe ;
- Deux programmes de financements exports de 8 et 10 ans avec l'agence de crédit suédoise permettant un financement quasiment tiré en intégralité et dont le capital restant dû s'élève à 203 millions d'euros ;
- Un programme de financement export sur 4,5 ans permettant un financement maximum de 400 millions d'euros annuel (dans une limite cumulée de 1 200 millions d'euros).

Par ailleurs, Bouygues, actionnaire principal de Bouygues Telecom, octroie à celle-ci la possibilité de relayer les lignes de crédit confirmées dont elle dispose. De même, Bouygues Telecom a conclu des conventions de crédit avec ses principales filiales.

Ces différentes sources de financement permettent au groupe Bouygues Telecom de faire face à ses charges d'exploitation et investissements nécessaires pour les années à venir.

Par ailleurs, les excédents de trésorerie sont placés à taux variable auprès de Bouygues dans le cadre d'une convention signée entre les deux entités.

Enfin, en 2020, une augmentation de capital a également été réalisée pour un montant total de 599.999.995,10 (prime d'émission incluse), souscrite par les actionnaires de Bouygues Telecom et réalisée le 30 décembre 2020.

INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Gestion du risque de taux

L'endettement net (financement brut diminué des excédents de trésorerie) de Bouygues Telecom est à taux variable. Afin de se protéger contre toute variation défavorable des taux d'intérêt, Bouygues Telecom a acheté trois options d'achats (CAP) à un strike à 0 pour un notionnel cumulé de 1 200 millions d'euros. Ces instruments arrivent à échéance en décembre 2021.

La couverture de taux d'intérêt est adaptée en fonction de l'évolution des prévisions de trésorerie.

Gestion du risque de change

Le principe appliqué au sein du groupe Bouygues Telecom est de couvrir systématiquement les risques de change découlant des opérations commerciales. Le risque est couvert exclusivement des opérations à terme de devises. Au 31 décembre 2020, il n'existe pas d'instruments de change en portefeuille.

d'exploitation ainsi que du remboursement des obligations locatives. Il est calculé avant variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité et hors fréquences 5G.

DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET CLIENTS

Les informations relatives aux délais de paiement des dettes fournisseurs et des créances prévues par l'article L. 441-14 du Code de commerce figurent en Annexe 2.

PRETS CONSENTIS (article L. 511-6 du Code monétaire et financier)

Il est précisé, conformément à l'article L. 511-6 du Code monétaire et financier, que Bouygues Telecom n'a consenti aucun prêt à moins de trois ans, à titre accessoire à son activité principale, à des microentreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant.

III. RESULTATS DE L'EXERCICE 2020

RESULTATS DE L'EXERCICE – COMPTES INDIVIDUELS

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que l'année précédente et qu'ils sont conformes à la réglementation en vigueur. Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, Bouygues Telecom a réalisé un chiffre d'affaires de 6 576 millions d'euros, en hausse de 5,9 % par rapport à 2019.

Le résultat d'exploitation s'établit à 595,8 millions d'euros, contre 457,6 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net de l'exercice 2020 se traduit par un bénéfice de 394,5 millions d'euros, contre un bénéfice de 328,2 millions d'euros en 2019.

Le montant constaté au titre de l'intéressement et de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise s'élève à 26,4 millions d'euros sur l'exercice.

AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir constaté que le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice de 394 474 239,78 euros, et que le bénéfice distribuable s'élève à 1 781 714 616,52 euros, nous vous proposons de l'affecter comme suit :

- dotation à la réserve légale pour un montant de 10 711 022,52 euros ;
- versement d'un dividende de 300 125 874,42 euros, soit 5,58 euros pour chacune des 53 785 999 actions composant le capital de la Société ; et
- affectation du solde en report à nouveau, soit 83 637 342,84 euros.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, nous mentionnons ci-après le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

	2017	2018	2019
Nombre d'actions	46 757 769	46 757 769	46 757 769
Dividende unitaire	1,07 €	4,28 €	6,42 €
Dividende total (a)	50 030 812,83 €	200 123 251,32 €	300 184 876,98 €

(a) montants éligibles à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général

des impôts.

Conformément aux articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous informons qu'aucune dépense somptuaire n'a été engagée au cours de l'exercice 2020 et que les charges non déductibles réintégrées dans les comptes de la Société au 31 décembre 2020 s'élèvent à 1 032 262 euros.

SITUATION DES CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2020, les capitaux propres individuels s'élèvent, après affectation du résultat, à 4 293 252 093,25 euros (contre 3 597 652 989,79 euros fin 2019), pour un capital social de 819 698 624,76 euros.

RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Le tableau visé à l'article R. 225-102 du Code de commerce faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices est joint au présent (Annexe 3).

IV. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant.

V. EVOLUTION PREVISIBLE

Ces perspectives s'entendent sur la base des éléments connus à date et hors nouvelle évolution défavorable de la situation liée à la Covid-19.

Bouygues Telecom lance son plan stratégique « Ambition 2026 » pour accélérer sa croissance. Les objectifs financiers de ce plan sont d'atteindre en 2026 :

- Un chiffre d'affaires Services supérieur à 7 Md€ ;
- Un EBITDA après Loyer d'environ 2,5 Md€ avec une marge d'EBITDA après Loyer d'environ 35 % ;
- Un cash-flow libre³⁶ d'environ 600 M€.

En 2021, Bouygues Telecom mettra en œuvre la première étape de son plan : accélérer dans le Mobile, en intégrant EIT, et dans le FTTH :

- Croissance organique du chiffre d'affaires Services estimée à environ 5 %, en dépit de la poursuite des restrictions de déplacement liées à la pandémie pesant fortement sur les usages *roaming* ;
- Progression de l'EBITDAAL (y compris EIT) d'environ 5 %, dans un contexte de hausse des dépenses liées à l'accélération du développement dans le Fixe et à la densification du réseau Mobile ;
- Investissements nets de l'ordre de 1,3 Md€ (hors fréquences 5G) permettant d'anticiper la croissance de la base de clients Mobile et Fixe et des usages.

VI. CAPITAL SOCIAL ET ACTIONNARIAT SALARIE

Nous vous rappelons qu'au 31 décembre 2020, le capital de la Société était d'un montant de 819 698 624,76 euros, divisé en 53 785 999 actions de 15,24 euros chacune, et qu'il n'a pas évolué depuis.

³⁶ Cash-flow libre : capacité d'autofinancement nette (déterminée après coût de l'endettement financier net, après charges d'intérêts sur obligations locatives et après impôts décaissés) diminuée des investissements nets d'exploitation ainsi que du remboursement des obligations locatives. Il est calculé avant variation du BFR lié à l'activité et hors fréquences 5G

En application des dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce se rapportant au recensement obligatoire des « salariés actionnaires », nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice, aucune action de la Société faisant l'objet d'une gestion collective n'était détenue par le personnel de la Société.

VII. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

CHOIX DU MODE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Aucune évolution du mode d'exercice de la Direction Générale n'est intervenue au cours de l'exercice 2020.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – DIRECTION GENERALE

Au 31 décembre 2020, le Conseil d'administration de Bouygues Telecom était composé comme suit :

Olivier Roussat	Président du Conseil d'administration et Administrateur
Olivier Bouygues	Administrateur
JCDcaux Holding représentée par Gwenaëlle Peyraud	Administrateur
Bouygues représentée par Pascal Grangé	Administrateur
Edward Bouygues	Administrateur
Charlotte Bouygues	Administrateur
Christine Bellin	Administrateur
Arnauld Van Eeckhout	Censeur

Au 31 décembre 2020, la direction générale de Bouygues Telecom était assurée par Richard Viel-Gouarin, en qualité de Directeur Général.

MANDATS ET FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

En application de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, vous trouverez ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société autre que Bouygues Telecom, par chacun de ces mandataires au cours de l'exercice 2020 :

- ◆ **Administrateur, Président du Conseil d'administration : Olivier Roussat**
 - Directeur général délégué de Bouygues SA
 - Administrateur de TF1 SA
 - Administrateur de Bouygues Construction SA
 - Membre du Conseil de Bouygues Immobilier SAS
 - Président du Conseil d'administration de Colas SA
- ◆ **Administrateur : Olivier Bouygues**
 - Administrateur de Bouygues SA
 - Directeur général délégué de Bouygues SA (jusqu'au 31 août 2020)
 - Directeur général de SCDM SAS (mandat qui a expiré pendant l'exercice 2020)
 - Administrateur de TF1 SA
 - Administrateur de Colas SA
 - Administrateur de Bouygues Construction SA
 - Membre du Conseil de Bouygues Immobilier SAS
 - Administrateur d'Alstom SA
 - Président directeur général de la société SECI SA
 - Président du Conseil d'administration de la société Bouygues Europe SA (mandat qui a expiré pendant l'exercice 2020)
 - Director de SCDM Energy Limited
 - Président de SCDM Domaine SAS

- ◆ **Administrateur : JCDecaux Holding**
 - Président de Decaux Frères Investissements SAS
 - Président d'Apolline Immobilier SAS
 - Président de DECRES SASU
 - Membre du Conseil de surveillance d'Eurazeo SE
 - Président de DF Collection SAS
 - Président de Decres 2 SAS
 - Membre du Comité Stratégique de Lulu Dans Ma Rue

- ◆ **Gwenaëlle Peyraud, représentant permanent de JCDecaux Holding**
 - Représentant permanent de Decaux Frères Investissements SAS, Administrateur de DF Real Estate SA
 - Représentant permanent de JCDecaux Holding SAS, membre du Comité Stratégique de Lulu Dans Ma Rue SAS
 - Présidente de JCDecaux Holding Corporate SAS

- ◆ **Administrateur : Bouygues SA**
 - Membre du Conseil de Bouygues Immobilier SAS
 - Administrateur du GIE 32 Hoche
 - Administrateur d'Alstom SA
 - Membre du Conseil d'administration du GIE Registrar
 - Administrateur de Colas SA
 - Administrateur de Bouygues Construction SA
 - Membre du Conseil d'administration de l'organisme gestionnaire du centre Gustave Eiffel
 - Administrateur de TF1 SA
 - Administrateur du GIE Intrapreneuriat Bouygues

- ◆ **Pascal Grangé, représentant permanent de Bouygues SA,**
 - Directeur général adjoint de Bouygues SA
 - Représentant permanent de Bouygues, Administrateur de Bouygues Construction
 - Représentant permanent de Bouygues, Administrateur de Colas
 - Représentant permanent de Bouygues, Administrateur de TF1
 - Représentant permanent de Bouygues au conseil de Bouygues Immobilier
 - Président du conseil d'administration de Bouygues Europe
 - Président d'Uniservice S.A
 - Représentant permanent de Bouygues, Administrateur de Alstom SA

- ◆ **Administrateur : Edward Bouygues**
 - Directeur de la stratégie de Bouygues Telecom
 - Représentant permanent de la société SCDM, administrateur de Bouygues SA
 - Président de Bouygues Telecom Flowers

- ◆ **Administrateur : Charlotte Bouygues**
 - Directrice e-commerce, AuFeminin
 - Administrateur de Bouygues Construction
 - Représentant permanent de SCDM, Administrateur de Bouygues SA (jusqu'au 11 juin 2020)
 - Représentant permanent de la SCDM, Administrateur de TF1

- ◆ **Administrateur : Christine Bellin**
 - Directrice Stratégie et Distribution clients de TF1
 - Président de E-TF1
 - Président de TF1 EXPANSION
 - Président de TF1 ONE INNOVATION ;
 - Membre du Conseil de Surveillance de My Little Paris

- ◆ **Directeur Général : Richard Viel-Gouarin**
Néant.

CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE

Nous vous informons qu'aucune convention de la nature de celles visées par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice 2020.

VIII. RESOLUTIONS

Dans les résolutions qui sont soumises à l'assemblée générale, nous vous proposons de :

- approuver les comptes individuels et consolidés de l'exercice social clos le 31 décembre 2020 ;
- constater que le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice de 394 474 239,78 euros et décider l'affectation d'une partie du bénéfice à la réserve légale, la distribution d'un dividende et l'affectation du solde en report à nouveau ;
- approuver le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, ainsi que les conventions qui y sont mentionnées ;
- renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Olivier ROUSSAT ;
- ratifier la nomination de Monsieur Richard VIEL-GOUARIN en qualité d'administrateur ;
- renouveler le mandat d'administrateur de la société BOUYGUES ;
- renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Olivier BOUYGUES ;
- renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Edward BOUYGUES ;
- renouveler le mandat d'administrateur de la société JCDECAUX HOLDING ;
- renouveler le mandat de censeur de Monsieur Arnauld VAN EECKHOUT.

Nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer sur les résolutions qui vous sont proposées et vous remercions de votre confiance.

Le 15 février 2021

Le Conseil d'administration

ANNEXE 1
Liste des succursales existantes

Libellé de la succursale	Adresse	CP	Ville de la succursale
LA DURANNE	260 RUE LOUIS DE BROGLIE	13799	AIX-EN-PROVENCE
	ZAC CITIS I - 2 AVENUE D'ATALANTE	14200	HEROUVILLE SAINT-CLAIR
PRINTANIA	ILOT 3, ALLEE CHARLES PATHE	18000	BOURGES
	21 DIJON – 33 RUE DE L'INGENIEUR BERTIN	21600	LONGVIC
	ZA DE TROYALACH	29170	SAINT-EVARZEC QUIMPER
	7 IMPASSE GASTON MONNERVILLE - PARC ATLANTA	31200	TOULOUSE
OCEANIA	25 AVENUE VICTOR HUGO	33700	MERIGNAC
CENTRE D'AFFAIRE REGUS	450 RUE BADEN POWELL	34000	MONTPELLIER
LE CALYPSO	130 RUE EUGENE POTTIER	35000	RENNES
AQUADIA	ROUTE DES DEUX LIONS 1, ALLEE FERDINAND DE LESSEPS	37206	TOURS
BLOIS	7 RUE MICKAEL FARADAY	41260	LA CHAUSSEE SAINT VICTOR
ATLANTICA	62-76 RUE DES FRANCAIS LIBRES	44200	NANTES
EUROPLAZA 2	4 RUE GRAHAM BELL, TECHNOPOLE DE METZ	57070	METZ
	159 AVENUE DE LA MARNE	59700	MARCQ-EN-BAROEUL
	ZI DES ACILLOUX - ROUTE DU CENDRE	63800	COURNON-D'AUVERGNE
	8 ALLEE DIDIER DAURAT CHEMIN DE LABORDOTTE – ZA MAIGNON	64600	ANGLET
ALSACIA	6 RUE EUGENIE BRAZIER	67400	ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
	1 BOULEVARD VIVIER MERLE-TOUR SOCIETE SUISSE	69003	LYON
	ZAC DE PRE MAIRY, 84 RUE DU VIERAN	74370	PRINGY - ANNECY
	MARCO POLO 4, RUE SAINT ELOI	76000	ROUEN
CONNECT	9 AVENUE MORANE SAULNIER	78140	VELIZY-VILLACOUBLAY
	1 RUE JEAN PIERRE TIMBAUD	78180	MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
	7 RUE COLUMBIA PARC ESTER	87068	LIMOGES CEDEX

Libellé de la succursale	Adresse	CP	Ville de la succursale
	TECHNOPOLE		
LE TECHNOPOLE	13/15 AVENUE DU MARECHAL JUIN	92360	MEUDON
	20 RUE TROYON*	92310	SEVRES
ATRIUM**	6 PLACE ABEL GANCE	92100	BOULOGNE BILLANCOURT

* fermeture en 2020 (bail cédé au 14/12/2020)

** ouverture en 2020 (bail pris le 01/09/2020)

ANNEXE 2
DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET CLIENTS

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D 441-4)

Article D 441-1-1 : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu										Article D 441-1-2 : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
		0 jour (indicatif)		1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)		0 jour (indicatif)		1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement																
Nombre de factures concernées		5 143						34 142		908 945						756 318
Montant total des factures concernées ttc		1 259 790 317,28		4 571 441,02	7 503 221,76	467 218,48	168 674,96	12 710 556,22		736 522 984		75 531 063,77	12 815 522,63	6 706 630,51	40 871 442,02	135 924 655,93
Pourcentage du montant total des achats ttc de l'exercice		17,1%		0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	7 352 811 437,06								
Pourcentage du chiffre d'affaires ttc de l'exercice										8,28%		0,85%	0,14%	0,08%	0,46%	8 892 748 344,44
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées																
Nombre des factures exclues								1 251								5 587 194
Montant total des factures exclues								103 546 421,85								321 653 520,64
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 443-1 du code de commerce)																
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement																
☐ Délais contractuels : (préciser) 60 jours date de facture										☐ Délais contractuels : (préciser)						
☐ Délais légaux : (préciser) 60										☐ Délais légaux : (préciser)						

ANNEXE 3
RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

en euros

	2020	2019	2018	2017	2016
<u>Situation financière</u>					
Capital social	819 698 625	712 588 400	712 588 400	712 588 400	712 588 400
Nombre actions ordinaires	53 785 999	46 757 769	46 757 769	46 757 769	46 757 769
<u>Résultat global des opérations de l'exercice</u>					
Chiffre d'affaires	6 575 586 813	6 210 057 771	5 538 575 258	5 234 127 508	4 848 684 989
Résultat avant impôts, participation des salariés et amortissements et provisions	1 540 821 553	1 421 340 722	1 586 631 893	1 339 310 544	997 210 733
Impôt sur les bénéfices *	188 813 728	157 060 040	226 850 843	185 931 461	4 580 568
Participation / Intéressement des salariés dus au titre de l'exercice	26 445 594	16 178 466	(16 662 703)	23 541 115	7 922 839
Résultat après impôts, participation des salariés et amortissements et provisions	394 474 240	328 230 401	451 892 269	380 632 899	164 869 716
Montant des bénéfices distribués	300 184 877	200 123 251	0	0	0
<u>Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant amortissements et provisions	24,65	26,69	29,44	24,16	21,06
Résultat après impôts, participation des salariés et amortissements et provisions	7,33	7,02	9,66	8,14	3,53
Dividende attribué à chaque action	6,42	4,28	0,00	0,00	0,00
<u>Personnel</u>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	5828	5 501	5 306	5 203	5 216
Montant de la masse salariale	304 422 667	283 621 369	279 779 813	255 427 588	255 118 611
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres, etc.)	162 630 917	151 501 455	147 438 251	141 154 069	134 869 386

* Déduction faite des crédits d'impôts (recherche, apprentissage, ...)

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres

Bouygues Telecom

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

MAZARS
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris-La Défense cedex
S.A. à directoire et conseil de surveillance au capital de € 8 320 000
784 824 153 R.C.S Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Bouygues Telecom

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Bouygues Telecom,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Bouygues Telecom relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 2.1, 3.2.2 et 10 de l'annexe des comptes consolidés relatives aux impacts de l'application de la décision définitive de l'IFRS IC du 26 novembre 2019 et du relevé de conclusion de l'ANC du 3 juillet 2020 relatifs aux durées des contrats IFRS 16.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- Les notes 2.1, 2.6.1 et 2.6.3 de l'annexe aux comptes consolidés décrivent les principes et les modalités retenus pour l'évaluation des actifs immobilisés et leur durée d'utilité. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons examiné les modalités retenues, nous avons vérifié que ces notes de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Les notes 2.1, 2.8.3 et 2.9.1 de l'annexe aux comptes consolidés décrivent les principes et les modalités retenus en matière d'évaluation des provisions. Dans le cadre de l'appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes consolidés, nous avons procédé à l'appréciation des approches mises en œuvre par votre groupe et vérifié le caractère raisonnable des hypothèses retenues sur la base des éléments disponibles à ce jour.
- Les notes 2.1 et 2.10.1 de l'annexe aux comptes consolidés décrivent les principes et les modalités retenus pour la comptabilisation du chiffre d'affaires « prestations de services ». Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons examiné les modalités retenues, nous nous sommes assurés de leur correcte application et nous avons vérifié que ces notes de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée.

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris-La-Défense et Paris-La Défense, le 1^{er} avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS



Gilles Rainaut

ERNST & YOUNG et Autres



Nicolas Pfeuty

Nicolas.Pfeuty

Signé numériquement par
Nicolas.Pfeuty
DN : cn=Nicolas Pfeuty,
email=nicolas.pfeuty@fr.ey.com
Date : 2021.04.01 21:41:24
+02'00'

COMPTES CONSOLIDES au 31 décembre 2020

Bilan
Compte de résultat
Etat des produits et charges comptabilisés
Etat consolidé des flux de trésorerie
Variation des capitaux propres
Annexe

En cas de variation de pourcentage, sans incidence sur le contrôle, l'écart entre la contrepartie transférée et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle est constaté directement en capitaux propres part du Groupe. En conséquence, il n'y a pas de constatation de *goodwill* complémentaire.

Les coûts directs liés au regroupement sont comptabilisés en résultat opérationnel courant.

2.4 Méthode de conversion des éléments en devises

2.4.1 Transactions en devises

Les transactions en devises sont converties en euro en appliquant le taux moyen de change du jour de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de clôture. Les écarts de conversion sont comptabilisés en résultat net. Les actifs et passifs non-monétaires libellés dans une devise étrangère, comptabilisés au coût historique, sont convertis au cours de change à la date de la transaction.

2.4.2 États financiers des entités dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique "Écarts de conversion" des capitaux propres consolidés. Les différences de change dégagées lors de la conversion de l'investissement net dans les filiales et dans les entreprises associées étrangères sont comptabilisées dans les capitaux propres

2.5 Méthode d'appréciation des impositions

Les impositions différées sont constatées pour les différences entre les valeurs comptables et fiscales des éléments d'actif et de passif. Elles résultent :

- des différences temporelles apparaissant lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. Elles sont soit :
 - des sources d'impositions futures (impôts différés passifs) : il s'agit essentiellement de produits dont l'imposition est différée,
 - des sources de déductions futures (impôts différés actifs) : sont concernées principalement les provisions fiscalement non déductibles temporairement. Ces actifs sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible et sur lequel les différences temporelles pourront s'imputer. Ces derniers sont revus à chaque clôture ;
- des reports fiscaux déficitaires (impôts différés actifs) dont il est probable qu'ils seront récupérés sur les exercices futurs.

Les impôts différés sont évalués aux taux d'impôt nationaux dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture des comptes, selon les pays. Ainsi, au 31 décembre 2020, les différences temporelles et les reports fiscaux déficitaires des entités françaises ont été comptabilisés aux taux adoptés ou quasi adoptés selon les échéanciers de retournement suivants :

- 28,41 % pour 2021,
- 25,83 % pour 2022 et au-delà.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'actualisation et sont présentés en actif ou passif non courant.

2.6 Actif non courant

2.6.1 Immobilisations corporelles

Elles sont valorisées au coût de revient d'acquisition sous déduction des amortissements et dépréciations cumulés. L'amortissement est comptabilisé selon le mode linéaire sur la durée prévisible d'utilisation des actifs.

2.6.1.1 Principales durées d'utilisation retenues

Conception / construction des réseaux

<i>Nature des composants</i>	<i>Mode d'amortissement</i>	<i>Durée</i>
Fibre optique (FTTH)	Linéaire	25 ans
Aménagements	Linéaire	10 à 30 ans
Pylônes / shelters	Linéaire	30 ans
Fibre optique (hors réseau FTTH)	Linéaire	15 à 25 ans
Infrastructures mutualisées	Linéaire	10 ans
Commutation ancienne génération	Linéaire	2 à 10 ans
Commutation NGN	Linéaire	2 à 8 ans
Radio	Linéaire	2 à 8 ans
Faisceaux hertziens	Linéaire	8 ans
Liaisons louées	Linéaire	6 ans
Equipements GPRS	Linéaire	5 ans
VMS (serveurs messagerie)	Linéaire	5 ans
DSLAM	Linéaire	5 ans
Logiciels réseau	Linéaire	2 à 8 ans
Box / Décodeurs	Linéaire	5 ans

<i>Nature des immobilisations</i>	<i>Mode d'amortissement</i>	<i>Durée</i>
Bâtiments techniques	Linéaire	30 ans
Installations de bureau	Linéaire	10 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans
Plateformes informatiques	Linéaire	5-7 ans
Matériel de bureau	Linéaire	4 ans
Bureautique	Linéaire	3 ans

Conformément à la norme IAS 16, lorsqu'une immobilisation est structurée par composants à durée d'utilisation différente, ceux-ci sont comptabilisés et amortis comme des éléments distincts en actifs corporels.

Les profits et pertes sur cession sont calculés par différence entre le produit de cession et la valeur nette comptable ainsi déterminée. Ils sont inclus en "Autres produits et charges d'exploitation", sauf lorsqu'ils répondent aux critères de classification en "Autres produits et charges opérationnels".

Les durées d'amortissement sont revues annuellement et peuvent être modifiées si les attentes d'utilisation diffèrent des estimations précédentes.

2.6.1.2 Subventions reçues

Les subventions d'investissement reçues (notamment de l'État) sont affectées au bilan en diminution de la valeur des immobilisations concernées et amorties au rythme de ces actifs dès lors qu'elles sont définitivement acquises.

2.6.2 Droits d'utilisation des actifs loués

La norme IFRS 16 définit le droit d'utilisation relatif à un contrat de location comme étant un actif qui représente le droit du preneur d'utiliser le bien sous-jacent pour la durée du contrat.

Ce droit d'utilisation est reconnu par le Groupe à la date de prise d'effet du contrat de location (dès la mise à disposition de l'actif). Il est évalué à son coût et comprend :

- le montant initial de l'obligation locative ;
- les paiements d'avance faits au bailleur nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleurs ;
- les coûts directs initiaux significatifs encourus par le preneur pour la conclusion du contrat, correspondant aux coûts qui n'auraient pas été encourus si le contrat n'avait pas été conclu ;

COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE BOUYGUES TELECOM

BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF en millions d'euros	Note Annexe	31/12/2020 net	31/12/2019 net retraité (1)
Immobilisations corporelles	3.2.1	4 138,1	3 817,2
Droits d'utilisation des actifs loués	3.2.2	910,0	953,4
Immobilisations incorporelles	3.2.3	2 087,5	1 574,8
Goodwill	3.2.4	835,3	79,5
Coentreprises et entités associées	3.2.5	284,3	0,2
Autres actifs financiers non courants	3.2.6	24,7	11,9
Impôts différés actifs			
ACTIF NON COURANT		8 279,9	6 437,0
Stocks	4.1	171,4	219,8
Avances et acomptes versés sur commandes	4.2	59,9	31,8
Clients et comptes rattachés	4.3	1 284,8	1 139,7
Actifs sur contrats clients	4.3	822,6	634,9
Actif d'impôt courants		11,4	32,8
Autres créances courantes	4.3	642,8	423,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.5	69,7	47,1
Instruments financiers - Couverture des dettes financières			
Autres actifs financiers courants			
ACTIF COURANT		3 062,6	2 529,1
Actifs ou activités détenus en vue de la vente		41,3	
TOTAL ACTIF		11 383,8	8 966,1

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF en millions d'euros	Note Annexe	31/12/2020 net	31/12/2019 net retraité (1)
Capital social	5.1	819,7	712,6
Primes et réserves		3 328,2	2 739,1
Réserve de conversion			
Actions propres détenues			
Résultat consolidé		417,3	378,8
CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)		4 565,2	3 830,5
Participations ne donnant pas le contrôle			
CAPITAUX PROPRES		4 565,2	3 830,5
Dettes financières non courantes	8	1 560,9	1 423,4
Obligations locatives non courantes	10	733,0	784,1
Provisions non courantes	6.1	283,8	278,9
Impôts différés passifs	7	111,1	171,4
PASSIF NON COURANT		2 688,8	2 657,8
Dettes financières courantes	8	248,8	77,7
Obligations locatives courantes	10	160,3	142,3
Passifs d'impôt courants			0,2
Fournisseurs et comptes rattachés	11	1 442,4	1 203,2
Passifs sur contrats clients	11	635,5	303,9
Provisions courantes	6.2	0,4	0,2
Autres passifs courants	11	1 641,6	750,2
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	4.5	0,1	0,1
Instruments financiers - Couverture des dettes financières			
Autres passifs financiers courants		0,7	
PASSIF COURANT		4 129,8	2 477,8
Passifs liés aux activités détenues en vue de la vente			
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		11 383,8	8 966,1
ENDETTEMENT FINANCIER NET (PASSIF)	9	(1 740,1)	(1 454,1)

(1) Les droits d'utilisation et les obligations locatives au 31 décembre 2019 ont été retraités des effets de l'application des conclusions de l'IFRS IC relatives aux durées des locations.

COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE BOUYGUES TELECOM

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

en millions d'euros	Note Annexe	Exercice	
		2020	2019
CHIFFRE D'AFFAIRES	12	6 438,1	6 057,6
Autres produits de l'activité			
Achats consommés		(834,1)	(886,1)
Charges de personnel		(660,1)	(614,1)
Charges externes		(2 924,8)	(2 611,7)
Impôts et taxes		(160,8)	(135,1)
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		(891,5)	(867,3)
Dotations nettes aux amortissements des droits d'utilisation des actifs loués		(135,9)	(123,9)
Dotations aux provisions et autres dépréciations nettes de reprises utilisées		(24,6)	(35,2)
Autres produits d'exploitation (1)		222,4	56,7
Autres charges d'exploitation		(406,0)	(301,3)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		622,7	539,6
Autres produits opérationnels		42,1	70,6
Autres charges opérationnelles		(14,0)	
RESULTAT OPERATIONNEL	13	650,8	610,2
Produits financiers			0,2
Charges financières		(9,8)	(11,8)
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	14.1	(9,8)	(11,6)
Charges d'intérêts sur obligations locatives		(23,9)	(25,3)
Autres produits financiers	14.2		
Autres charges financières	14.2	(12,5)	(9,1)
Impôt	15	(172,8)	(185,5)
Quote-part du résultat net des entités associées		(14,5)	0,1
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		417,3	378,8
Résultat net des activités abandonnées			
RESULTAT NET		417,3	378,8
RESULTAT NET PART DU GROUPE		417,3	378,8
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle			
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES PAR ACTION (en euros)		7,76	8,10
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES DILUE PAR ACTION (en euros)		7,76	8,10

(1) Dont reprises de provisions et dépréciations non utilisées

12,50

5,60

COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE BOUYGUES TELECOM

ETAT CONSOLIDE DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES

(c) en millions d'euros	Exercice	
	2020	2019
RESULTAT NET	417,3	378,8
Eléments non recyclables en résultat net		
Ecart actuariel au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(7,6)	(7,1)
Impôts sur éléments non recyclables en résultat net	2,0	1,8
Quote-part des produits et charges non recyclables des entités associées		
Eléments recyclables en résultat net		
Variations des écarts de conversion		
Variation nette sur juste valeur des instruments financiers de couverture	(0,7)	(0,5)
Impôts nets sur les opérations en capitaux propres	0,2	0,2
Quote-part des produits et charges recyclables des entités associées	(4,3)	
PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	(10,4) (a)	(5,5) (b)
PRODUITS ET CHARGES NETS COMPTABILISES	406,9	373,3
<i>Dont part groupe</i>	<i>406,9</i>	<i>373,3</i>
<i>Dont part des participations ne donnant pas le contrôle</i>		

(a) dont produits et charges comptabilisés au 4^{ème} trimestre 2020 = -7,1

(b) dont produits et charges comptabilisés au 4^{ème} trimestre 2019 = 6,2

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE BOUYGUES TELECOM

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

en millions d'euros	Capital Prime d'émission	Report à nouveau	Réserves et Résultat consolidés	Opérations affectées directement en capitaux propres	Total Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
SITUATION AU 31 DECEMBRE 2018 RETRAITEE (a)	1 741,8	1 189,6	738,1	(9,3)	3 660,2		3 660,2
Mouvements exercice 2019							
Résultat net			378,8		378,8		378,8
Variation de change							
Autres produits et charges comptabilisés				(5,5)	(5,5)		(5,5)
Résultat net et produits et charges comptabilisés (b)			378,8	(5,5)	373,3		373,3
Opérations nettes sur capital et réserves		451,9	(451,9)				
Acquisitions et cessions d'actions propres							
Acquisitions et cessions sans changement de contrôle			(3,6)		(3,6)		(3,6)
Distribution		(200,1)			(200,1)		(200,1)
Paiements fondés sur des actions							
Autres opérations (changements de périmètre, autres opérations avec les actionnaires et divers)			0,7		0,7		0,7
SITUATION AU 31 DECEMBRE 2019	1 741,8	1 441,4	662,1	(14,8)	3 830,5		3 830,5
Mouvements exercice 2020							
Résultat net			417,3		417,3		417,3
Variation de change							
Autres produits et charges comptabilisés				(10,4)	(10,4)		(10,4)
Résultat net et produits et charges comptabilisés (b)			417,3	(10,4)	406,9		406,9
Opérations nettes sur capital et réserves	600,0	328,2	(300,2)		628,0		628,0
Acquisitions et cessions d'actions propres							
Acquisitions et cessions sans perte de contrôle							
Distribution		(300,2)			(300,2)		(300,2)
Paiements fondés sur des actions							
Autres opérations (changements de périmètre, autres opérations avec les actionnaires et divers)							
SITUATION AU 31 DECEMBRE 2020	2 341,8	1 469,4	779,2	(25,2)	4 565,2		4 565,2

(a) Les capitaux propres au 31 décembre 2018 ont été retraités des effets de l'application de la norme IFRS 16.

(b) voir état des produits et charges comptabilisés

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE BOUYGUES TELECOM

ETAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

		Exercice	
	Note	2020	2019
en millions d'euros			
I - Flux de trésorerie des activités poursuivies			
A - FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉE PAR L'ACTIVITÉ			
Résultat net des activités poursuivies		417,3	378,8
Retraitements :			
Quote-part de résultat revenant aux coentreprises et entités associées nette des dividendes reçus		14,5	(0,1)
Dividendes des sociétés non consolidées			
Dotations (reprises) aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles et aux provisions non courantes		900,2	836,5
Dotations aux amortissements, dépréciations et autres ajustements des droits d'utilisation des actifs loués		140,0	128,2
Plus et moins values de cessions d'actifs		(56,6)	(70,1)
Impôt y compris dettes sur positions fiscales incertaines		172,8	185,5
Impôts décaissés		(167,6)	(184,4)
Charges calculées diverses		1,4	0,1
CAF après coût de l'endettement financier net / produit de l'excédent financier net, charges d'intérêts sur obligations locatives et après impôts décaissés		1 422,0	1 274,5
Reclassement du coût de l'endettement financier net / produit de l'excédent financier net et charges d'intérêts sur obligations locatives		33,7	36,9
Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité (y compris dépréciations et provisions courantes) ⁽¹⁾		(214,0)	(165,7)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE		1 241,7	1 145,7
B - FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT			
Prix d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles	3.1	(1 877,5)	(939,8)
Prix de cession des immobilisations corporelles et incorporelles	3.1	245,4	104,4
Dettes nettes sur immobilisations corporelles et incorporelles		779,8	3,3
Prix d'acquisition des titres non consolidés et autres titres immobilisés		(5,3)	(1,9)
Prix de cession des titres non consolidés et autres titres immobilisés			
Dettes nettes sur titres non consolidés et autres titres immobilisés			
Incidence des variations de périmètre			
Prix d'acquisition des activités consolidées		(842,4)	(111,8)
Prix de cession des activités consolidées		90,0	
Dettes nettes sur activités consolidées		260,0	
Autres variations de périmètre (trésorerie des sociétés acquises ou cédées)		(2,4)	10,6
Autres flux liés aux opérations d'investissements (var. prêts, dividendes reçus des sociétés non consolidées)		(7,1)	(0,2)
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		(1 359,5)	(935,4)
C - FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentations (réductions) de capital versées par les actionnaires et par les participations ne donnant pas le contrôle, et autres opérations entre actionnaires		600,0	(4,0)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(300,2)	(200,1)
Dividendes versés par les activités consolidées aux participations ne donnant pas le contrôle			
Variation des dettes financières courantes et non courantes	9	17,8	176,0
Remboursement des obligations locatives		(143,5)	(137,5)
Coût de l'endettement financier net / produit de l'excédent financier net et charges d'intérêts sur obligations locatives		(33,7)	(36,9)
Autres flux liés aux opérations de financement			(1,1)
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		140,4	(203,6)
D - INCIDENCE DES VARIATIONS DES COURS DES DEVISES			
VARIATIONS DE LA TRÉSORERIE NETTE (A + B + C + D)			
	9	22,6	6,7
TRESORERIE NETTE A L'OUVERTURE			
	9	47,0	40,3
Flux nets	9	22,6	6,7
Flux non monétaires			
TRESORERIE NETTE DE CLÔTURE	9	69,6	47,0
II - Flux de trésorerie des activités abandonnées			
Trésorerie nette à l'ouverture			
Flux nets			
Trésorerie nette de clôture			

(1) définition de la variation du BFR lié à l'activité : actif courant - passif courant, hors impôts sur les sociétés, hors créances et dettes sur immobilisations, hors dettes financières courantes, hors obligations locatives courantes et hors instruments financiers sur couverture de dettes

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

Sommaire détaillé des notes annexes (chiffres exprimés en millions d'euros sauf mention contraire)

Notes	Pages
1 FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE.....	1
2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....	3
3 ACTIF NON COURANT.....	12
4 ACTIF COURANT.....	18
5 INFORMATION SUR LES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES.....	21
6 PROVISIONS NON COURANTES ET COURANTES.....	23
7 ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT DIFFERE.....	25
8 DETTES FINANCIERES NON COURANTES ET COURANTES.....	26
9 PRINCIPAUX ELEMENTS DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT NET.....	28
10 OBLIGATIONS LOCATIVES NON COURANTES ET COURANTES	29
11 PASSIF COURANT.....	30
12 CHIFFRE D'AFFAIRES	31
13 RESULTAT OPERATIONNEL	33
14 COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS.....	34
15 IMPÔT.....	35
16 RESULTAT NET ET RESULTAT DILUE PAR ACTION.....	36
17 INSTRUMENTS FINANCIERS.....	37
18 ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	38
19 ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL.....	40
20 INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES ET LES AVANTAGES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION.....	41
21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE ET VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIE A L'ACTIVITE	42
22 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	43
23 LISTE DES SOCIETES DU PERIMETRE AU 31 DECEMBRE 2020.....	44

1.1 Faits significatifs de l'exercice 2020

Les principales opérations et acquisitions de l'exercice 2020 sont présentées ci-après :

- Le 26 février 2020, Bouygues Telecom et Cellnex ont conclu un accord stratégique pour la création d'une société chargée du déploiement et de la commercialisation d'une infrastructure nationale de fibres optiques (FTTA et FTTO) et de la gestion de son exploitation. L'opération effective a eu lieu le 29 mai 2020. Bouygues Telecom a signé avec la société contrôlée par Cellnex un contrat de service à long terme. L'objet du projet, d'une valeur d'environ 1 milliard d'euros sur 7 ans (horizon 2027), est d'accéder à un réseau fibre permettant à Bouygues Telecom de relier ses équipements réseau (antennes Mobile et NRO) afin de répondre à la croissance des usages data sur les réseaux et accroître son empreinte sur les marchés Entreprises et Wholesale Fixe. À fin décembre 2020, Bouygues Telecom a réalisé un investissement de 15 millions d'euros et détient 49% de la société sur laquelle elle exerce une influence notable. Elle dispose d'une option d'achat des titres restants exerçable entre le 15 janvier et le 15 juin 2040, puis tous les 5 ans jusqu'en 2050, qui lui permettrait ainsi de prendre le contrôle de la société.
- Le 19 mars 2020, Bouygues Telecom et Phoenix Tower International (société américaine au portefeuille de Blackstone spécialisée dans la construction d'infrastructures mobiles) ont mis en œuvre un accord pour la création d'une société destinée à déployer jusqu'à environ 4 000 nouveaux sites Mobile sur 12 ans à travers la France en dehors des Zones Très Denses. Cette société, contrôlée par Phoenix Tower International, sera propriétaire des sites et gèrera leurs exploitations. Certains sites seront déployés dans le cadre des obligations réglementaires du "New Deal Mobile" de Bouygues Telecom, portant sur l'amélioration ciblée de la couverture du réseau de radiotéléphonie Mobile et l'accélération du déploiement du réseau Mobile le long des axes de transport. Grâce à sa taille et sa couverture attractives, la société se positionne comme un opérateur d'infrastructures à fort potentiel sur le marché français. À fin décembre 2020, Bouygues Telecom a réalisé un investissement de 3 millions d'euros et détient 40% de la société sur laquelle elle exerce une influence notable. Elle dispose d'une option d'achat de titres restants exerçable entre le 15 janvier et le 15 juillet 2034, puis tous les 5 ans jusqu'en 2049, qui lui permettrait ainsi de prendre le contrôle de la société.
- Le 23 avril 2020, Bouygues Telecom et Vauban Infrastructures Partners (Groupe BPCE) ont annoncé la signature d'un accord stratégique destiné à accélérer le déploiement des lignes FTTH dans les zones moyennement denses faisant l'objet d'un investissement privé et déployées par Orange (zone AMII et AMEL, soit environ 13 millions de prises). L'opération effective a eu lieu le 29 juin 2020. Bouygues Telecom a créé une société dédiée, la SDAIF, et avait lancé, à la fin de l'année 2019, un appel d'offres à l'issue duquel Vauban Infrastructure Partners, agissant pour le compte de ses fonds, a été retenu comme actionnaire majoritaire de ladite société. Cette société sur laquelle Bouygues Telecom exerce une influence notable a notamment pour objet d'acquérir des droits d'accès de long terme auprès d'Orange, contribuant de cette manière au co-financement de la fibre optique aux cotés des principaux opérateurs français. Plus d'un milliard d'euros seront ainsi apportés dans les quatre prochaines années.

Lors de la création de la SDAIF, Vauban Infrastructure Partners et Bouygues Telecom se sont engagés à souscrire au capital de la société. Bouygues Telecom a également apporté un contrat de services avec un engagement de se fournir pendant trente ans uniquement auprès de la SDAIF pour les prises FTTH en zones moyennement denses à un tarif fixé à l'avance et un contrat d'approvisionnement permettant à la SDAIF d'acheter auprès d'Orange des prises FTTH. La SDAIF a également la faculté de proposer les mêmes services d'accès à des opérateurs tiers. Cette opération valorise au 29 juin 2020 la quote-part de 49% détenue par Bouygues Telecom dans la SDAIF à 295 millions d'euros. Au 31 décembre 2020, la quote-part détenue par Bouygues Telecom dans la SDAIF est valorisée à 286 millions d'euros. Bouygues Telecom dispose d'une option pour prendre le contrôle de la société chaque année entre le 15 mars et le 15 juin de 2024 à 2027, puis tous les 5 ans de 2030 à 2050.

Bouygues Telecom a également cédé à la SDAIF ses droits d'accès déjà acquis auprès d'Orange enregistrant ainsi au second trimestre 2020 un produit de cession de 185 millions d'euros et une plus-value de cession en résultat opérationnel courant de 17 millions d'euros pour la part de 51% non détenue par Bouygues Telecom.

- Le 17 juin 2020, la cour d'appel de Paris a condamné Orange à payer 250 millions d'euros de dommages et intérêts à Digicel, société à laquelle Bouygues Telecom avait vendu ses activités antillaises en 2006. L'accord de rachat par Digicel des activités antillaises de Bouygues Telecom prévoyait une rétrocession à Bouygues Telecom d'une partie de la condamnation financière perçue par Digicel.

Le 9 décembre 2020, un montant de 90 millions d'euros a été perçu en contrepartie de la mise en place d'une garantie à première demande sécurisant le remboursement par Bouygues Telecom de tout ou partie de la somme en cas de décision contraire de la cour de cassation. À ce stade de la procédure, aucun profit n'a été enregistré dans les résultats de l'exercice 2020 et le montant perçu a été comptabilisé au bilan en "Trésorerie et équivalents de trésorerie" en contrepartie des "Autres passifs courants". Dans l'état des flux de trésorerie, il a été classé en flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissements dans les "Prix de cession des titres consolidés".

- Le 25 juin 2020, Bouygues Telecom et Euro-Information (filiale du groupe Crédit Mutuel) ont signé un protocole d'exclusivité en vue d'acquérir 100 % du capital de sa filiale Euro-Information Telecom (EIT), 1er opérateur alternatif du marché, et de conclure un partenariat de distribution exclusif associant le Crédit Mutuel, le CIC et Bouygues Telecom. EIT compte plus de 2 millions de clients et a réalisé un chiffre d'affaires de 518 millions d'euros en 2019. L'opération effective a eu lieu le 31 décembre 2020, après obtention de l'accord de

l'Autorité de la concurrence. Le prix d'acquisition comprend une part fixe de 596 millions d'euros payé au closing et une part complémentaire comprise entre 140 et 325 millions d'euros, conditionnée à l'atteinte de critères de performance économique et payable sur plusieurs années. L'acquisition a été financée pour partie par augmentation de capital souscrite par les actionnaires de Bouygues Telecom. À la date de prise de contrôle, dans l'attente de l'allocation du prix, un goodwill provisoire a été comptabilisé pour 756 millions d'euros et l'impact sur l'endettement net est de 827 millions d'euros, sur la base d'une estimation de compléments de prix intégrée en dettes financières (note 8 de l'annexe).

- Le 24 septembre 2020, le conseil d'administration a voté un dividende de 6,42 euros par action au titre de l'exercice 2019, soit 300 millions d'euros qui ont été versés au troisième trimestre 2020.
- Entre le 29 septembre et le 1er octobre 2020, l'Arcep a mené l'enchère pour l'attribution des fréquences dans la « bande cœur » de la 5G (3,4 -3,8 GHz). À l'issue de celle-ci, Bouygues Telecom a obtenu un total de 70 MHz pour un montant de 602 millions d'euros hors frais de libération (un bloc de 50MHz pour 350 millions d'euros, complété de 2 blocs de 10 MHz pour 126 millions d'euros chacun). Les paiements seront étalés sur 15 ans pour le premier bloc et sur 4 ans pour les deux autres, 86 millions d'euros ayant été versés fin 2020. Les frais de libération de l'exercice 2020 s'élèvent à 6 millions d'euros et n'avaient pas été décaissés au 31 décembre 2020.
- Les conséquences de la pandémie de Covid-19 ont été concentrées sur du chiffre d'affaires roaming en raison de la chute des voyages intercontinentaux et de la fermeture de certaines frontières.

1.2 Rappel des faits significatifs de l'exercice 2019

Les principales opérations et acquisitions de l'exercice 2019 sont présentées ci-après :

- Le 18 janvier 2019, Bouygues Telecom a finalisé l'acquisition de 43,6 % du capital de Keyyo au prix de 34 euros par action, soit un investissement de 29 millions d'euros. À l'issue de deux offres publiques d'achat volontaires au même prix unitaire sur l'ensemble du capital restant, Bouygues Telecom détient désormais 100 % du capital (y compris autocontrôle) pour un investissement financier de 61 millions d'euros. À la date de prise de contrôle, dans l'attente de l'allocation du prix, un goodwill provisoire avait été comptabilisé pour 51 millions d'euros et l'impact sur l'endettement net était de 61 millions d'euros. À l'issue de la période d'allocation de douze mois, le goodwill provisoire est devenu définitif et s'élève à 36 millions d'euros au 31 décembre 2019. Keyyo est consolidée en intégration globale dans les comptes au 31 décembre 2019.
- Le 21 février 2019, Bouygues Telecom et Dzeta Partners ont annoncé avoir signé un accord relatif à l'acquisition par Bouygues Telecom de 100% du capital et des droits de vote de Nerim. La réalisation de cette opération est intervenue le 13 mars 2019, au prix de 55 millions d'euros. À la date de prise de contrôle, dans l'attente de l'allocation du prix, un goodwill provisoire a été comptabilisé pour 45 millions d'euros et l'impact sur l'endettement net était de 54 millions d'euros. À l'issue d'une première allocation, le goodwill provisoire s'élève à 39 millions d'euros au 31 décembre 2019. Nerim est consolidée en intégration globale dans les comptes au 31 décembre 2019.

1.3 Faits significatifs et variations de périmètre postérieurs au 31 décembre 2020

Néant.

2.1 Principes de préparation des états financiers

Bouygues Telecom a un seul secteur d'activité et un seul secteur géographique.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2020 sont établis en millions d'euros et en conformité avec les normes et principes du référentiel IFRS, sur la base du coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs financiers évalués à leur juste valeur lorsque cela est requis par les normes IFRS. Ils sont présentés comparativement avec les états au 31 décembre 2019 dont le bilan a été retraité pour tenir compte de la décision définitive de l'IFRS IC du 26 novembre 2019 et du relevé de conclusion de l'ANC du 3 juillet 2020 relatifs aux durées des contrats IFRS 16. Cette conclusion a conduit le Groupe à réexaminer les durées retenues pour les contrats de location. Après analyse, les durées retenues sur les sites radios ont été révisées à la hausse par cohérence avec les durées d'amortissement des agencements inamovibles. À ce titre, les droits d'utilisation et les obligations locatives ont été augmentés de 148 millions d'euros au 1er janvier 2018 et de 126 millions d'euros au 1er janvier 2020 sans impact sur les capitaux propres.

Au 31 décembre 2020, le groupe Bouygues Telecom a appliqué les normes, interprétations, principes et méthodes comptables existant dans les comptes consolidés de l'exercice 2019 à l'exception des évolutions obligatoires édictées par les normes IFRS mentionnées ci-après, applicables en 2020.

- Principaux amendements en vigueur au sein de l'Union européenne, applicables en 2020

Amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7

Le 26 septembre 2019, l'IASB a publié des amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 (phase 1) dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence. Le texte, adopté par l'Union européenne le 16 janvier 2020, est applicable au 1er janvier 2020 de manière rétrospective. L'impact de ces amendements n'est pas significatif pour le Groupe.

Amendements à IFRS 3

Le 22 octobre 2018, l'IASB a publié des amendements à IFRS 3 afin de clarifier la définition d'activité dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Le texte, adopté par l'Union européenne le 21 avril 2020 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020. L'impact de ces amendements n'est pas significatif pour le Groupe.

Amendements à IFRS 16

Le 28 mai 2020, l'IASB a publié un amendement à IFRS 16 sur les allègements de loyers liés à la pandémie de Covid-19. Le texte, adopté par l'Union européenne le 9 octobre 2020 est applicable au 1er juin 2020. L'impact de cet amendement, qui donne aux locataires la possibilité de comptabiliser les allègements de loyer liés à la pandémie comme s'il ne s'agissait pas de modifications de contrats de location, n'est pas significatif pour le Groupe.

- Jugements et recours à des estimations

Lors de la préparation des comptes consolidés, conformément aux normes et interprétations, le Groupe procède à des estimations et des hypothèses. Elles ont pu concerner les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des comptes consolidés et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations et appréciations sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée, ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Celles-ci concernent pour l'essentiel l'appréciation des tests de dépréciation des *goodwill* et des participations, de l'évaluation des actifs et des passifs identifiables dans le cadre de l'exercice d'allocation du prix lors de l'acquisition, des avantages du personnel (indemnités de fin de carrière, pensions, etc.), de la juste valeur des instruments financiers non cotés, de la recouvrabilité des impôts différés actifs en particulier en cas d'historique de pertes fiscales sur plusieurs exercices, des provisions (litiges et contentieux, etc.), des accords pour déterminer s'ils contiennent des contrats de location, des éléments retenus pour retraiter les contrats de location (durées et taux d'endettement marginaux, décrites respectivement en notes 2.6.2 et 2.8.2 de l'annexe).

Enfin, en l'absence de norme ou d'interprétation applicable à une transaction spécifique, à un autre événement ou une condition, le Groupe a fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes, donnant une image fidèle et comparable d'une période à l'autre afin que les comptes consolidés :

- présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe ;
- traduisent la réalité économique des transactions ;
- soient neutres, prudents et complets dans tous leurs aspects significatifs.

Dès lors, une information circonstanciée figure dans les notes annexes aux comptes consolidés.

- **Actifs ou activités détenus en vue de la vente et activités abandonnées**

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs directement liés est considéré comme détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Ces actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés sont évalués au plus bas de la valeur comptable et du prix de cession estimé, nets des coûts relatifs à la cession.

Une activité abandonnée représente une activité significative pour le Groupe, ayant été une unité génératrice de trésorerie (UGT) et faisant l'objet, soit d'une cession, soit d'un classement en actif détenu en vue d'une vente. Les éléments du résultat et du tableau de flux de trésorerie relatifs à ces activités arrêtées ou détenues en vue de la vente sont présentés sur des lignes spécifiques des comptes consolidés pour toutes les périodes présentées.

2.2 Méthodes de consolidation

2.2.1 Sociétés contrôlées

Les sociétés sur lesquelles Bouygues Telecom exerce le contrôle sont consolidées.

2.2.2 Sociétés contrôlées conjointement

Une coentreprise ou une activité conjointe est issue d'un accord contractuel en vertu duquel deux parties ou plus conviennent d'exercer une activité économique sous contrôle conjoint. Pour les activités conjointes, qui confèrent à chacun des co-participants des droits directs dans les actifs et des obligations au titre des passifs, les actifs et passifs, charges et produits, sont consolidés selon les intérêts dans l'activité conjointe. Les coentreprises qui confèrent des droits dans l'actif net sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

2.2.3 Sociétés sous influence notable

Une société associée est une société non contrôlée mais sur laquelle le Groupe exerce une influence notable. Cette dernière est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de la société.

Les résultats, les actifs et passifs des sociétés associées sont consolidés selon la méthode de la mise en équivalence.

2.3 Regroupements d'entreprises

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les regroupements d'entreprises sont traités dans le cadre de la norme IFRS 3 révisée.

Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises à la date d'acquisition, le *goodwill* correspond à la somme de la contrepartie transférée (prix d'acquisition) et des participations ne donnant pas le contrôle, minorée du montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et passifs repris et, le cas échéant, de la réévaluation en juste valeur de la part antérieurement détenue. Lors de chaque regroupement d'entreprises, la norme IFRS 3 révisée offre le choix entre une évaluation des participations ne donnant pas le contrôle :

- à la juste valeur (c'est-à-dire avec un *goodwill* alloué à ces derniers, selon la méthode dite du "*goodwill* complet") ;
- à leur quote-part dans la juste valeur des seuls actifs et passifs identifiables de la société acquise (c'est-à-dire sans *goodwill* affecté aux participations ne donnant pas le contrôle, selon la méthode dite du "*goodwill* partiel").

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

Le délai d'affectation est limité à la période requise pour identifier et évaluer les actifs et passifs de l'acquise, les participations ne donnant pas le contrôle, le prix payé et la juste valeur de la quote-part antérieurement acquise, sans toutefois pouvoir excéder douze mois.

Les amortissements des actifs incorporels reconnus dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition sont constatés en résultat opérationnel courant, comme ceux portant sur les actifs corporels.

Les *goodwill* négatifs sont rapportés au compte de résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Ultérieurement, le *goodwill* est évalué annuellement, à son coût, diminué des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur déterminées comme indiqué au chapitre ci-après intitulé "Suivi de la valeur des actifs immobilisés, des coentreprises et des entités associées", conformément à la norme IAS 36. En cas de diminution de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat, en résultat opérationnel. Conformément à la norme IFRS 3 révisée, à la date de prise de contrôle par étape, la quote-part antérieurement détenue est réévaluée à la juste valeur en contrepartie du résultat. En cas de perte de contrôle avec conservation d'une participation, en complément du résultat de cession, la quote-part conservée est également réévaluée à la juste valeur en contrepartie du résultat.

- une estimation des coûts de démantèlement ou de remise en état du bien loué selon les termes du contrat.

L'amortissement est comptabilisé en charge au compte de résultat selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location. Le droit d'utilisation fait l'objet d'une dépréciation s'il existe un indice révélant une possible perte.

La durée du contrat correspond à la période non résiliable du contrat pendant laquelle le preneur a le droit d'utiliser l'actif sous-jacent, après prise en compte des options de renouvellement ou de résiliation que le preneur est raisonnablement certain d'exercer.

Les droits d'utilisation sont principalement relatifs à des contrats de baux immobiliers, de sites radios et de fibres optiques.

2.6.3 Immobilisations incorporelles

La norme IAS 38 définit l'immobilisation incorporelle comme étant un actif non monétaire identifiable, sans substance physique, et contrôlé par l'entité. Un actif est identifiable :

- s'il est séparable (loué, vendu, échangé de manière indépendante) ;
- ou s'il est issu d'un droit contractuel ou légal, que ce droit soit séparable ou non.

Un actif est contrôlé si l'entité a le pouvoir d'en retirer les bénéfices économiques futurs et d'en restreindre l'accès aux tiers.

Lorsque l'immobilisation incorporelle a une durée de vie définie, elle est amortissable. Les immobilisations à durée de vie indéfinie ne sont pas amortissables mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel ; le caractère indéfini est revu à chaque clôture.

Les immobilisations incorporelles comprennent les :

- frais de développement ;
- Les frais de développement sont activés lorsqu'ils satisfont aux critères de la norme IAS 38 (génération d'avantages économiques futurs et coût évalué de façon fiable).
- Conformément aux principes IFRS, les frais d'établissement et les frais de recherche figurent en charges dans l'exercice de leur engagement.

- concessions, brevets et droits assimilés.

Ils incluent notamment :

<i>Nature des immobilisations</i>	<i>Mode d'amortissement</i>	<i>Durée</i>
Licence UMTS	Linéaire	17,5 ans ^(a)
Activité FAI - IRU et Front Fees (droits d'usage irrévocables)	Linéaire	25 ans
Logiciels, développements informatiques et bureautique	Linéaire	3 à 8 ans
Autorisation d'utilisation de fréquences 2,6 GHz, 800 MHz et 700 MHz	Linéaire	20 ans ^(b)
Autorisation d'utilisation de fréquences 3,5 GHz	Linéaire	15 ans ^(c)

(a) licence UMTS attribuée en 2002 pour une durée de 20 ans : amortissement depuis l'ouverture du réseau haut débit le 26 mai 2005. La redevance comporte une part fixe de 619 millions d'euros (qui a été inscrite en immobilisation incorporelle dès l'attribution de l'autorisation du 12 décembre 2002) et une part variable de 1 % calculée sur le chiffre d'affaires généré par l'exploitation du réseau mobile de troisième génération et comptabilisée en charge de période à compter de l'ouverture du réseau UMTS (novembre 2007).

(b) Les licences acquises en 2011 – fréquence 2,6 GHz – et 2012 – fréquence 800 MHz – (respectivement pour 228 et 683 millions d'euros) ont été attribuées pour une durée de vingt ans et sont amorties à compter de leur mise en service le 1^{er} octobre 2013, respectivement sur 18 et 18,3 ans. La mise en service des fréquences 700 MHz se fait en fonction des dates de transfert de la diffusion de la télévision numérique terrestre au secteur des télécommunications, des ouvertures commerciales et du taux de couverture de la population.

(c) Les licences acquises en 2020 – fréquence 3,5 GHz (5G) - pour 602 millions d'euros ont été attribuées pour une durée de quinze ans et sont amorties à compter de leur mise en service le 1^{er} décembre 2020 sur 15 ans.

2.6.4 Suivi de la valeur des actifs immobilisés, des coentreprises et des entités associées

Des tests de dépréciation de la valeur nette comptable des actifs immobilisés et de la participation dans les coentreprises et entités associées sont réalisés lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

Au moins une fois par an (lors de la clôture annuelle), la valeur au bilan des actifs incorporels à durée de vie indéfinie et des goodwill est comparée à leur valeur recouvrable.

2.6.5 Autres actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants incluent notamment les prêts et créances rattachés ou non aux participations et des immobilisations financières diverses : dépôts et cautionnements, participations diverses dans lesquelles le Groupe n'exerce ni contrôle, ni influence notable.

Les titres de participation non consolidés sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées au compte de résultat en "Autres produits et charges financiers".

2.7 Actif courant

2.7.1 Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût de revient déterminé selon la méthode du prix moyen pondéré.

Lorsque la valeur de réalisation des stocks est inférieure à leur prix de revient, les dépréciations nécessaires sont comptabilisées.

2.7.2 Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale, sous déduction des dépréciations tenant compte des possibilités effectives de recouvrement ; ces créances sont le plus souvent, à court terme, sans taux d'intérêt déclaré, et sont évaluées au montant de la facture d'origine, sauf si l'application d'un taux d'intérêt implicite a un effet significatif.

Dans le cadre des contrats comptabilisés selon la méthode de l'avancement, les clients et comptes rattachés incluent les facturations ou situations émises au fur et à mesure de l'exécution des travaux ou des prestations (situations acceptées par le maître d'ouvrage).

Lors de la vente d'un abonnement et d'un terminal subventionné (soit deux obligations de performance), la subvention est comptabilisée en créances clients et étalée sur la durée de vie moyenne du contrat.

2.7.3 Actifs sur contrats clients

Les actifs sur contrats clients comprennent :

- les coûts d'obtention des contrats clients, qui représentent les coûts de commercialisation, engendrés pour l'acquisition d'un nouveau contrat, activables au regard de la norme IFRS 15. Ils correspondent aux coûts marginaux que l'entreprise n'aurait pas encourus si le contrat n'avait pas été signé. Il s'agit essentiellement de la part variable de la rémunération des distributeurs versée pour l'acquisition de nouveaux clients. L'étalement se fait sur la durée de vie moyenne du contrat client ;
- les coûts d'exécution des contrats clients, qui correspondent aux coûts de raccordement activables au regard de la norme IFRS 15 et étalés sur la durée de vie moyenne du contrat client.

2.7.4 Autres créances courantes

Les autres créances sont évaluées à leur valeur nominale, sous déduction des dépréciations tenant compte des possibilités effectives de recouvrement.

2.8 Passif non courant

2.8.1 Dettes financières non courantes

En référentiel IFRS, l'ensemble des risques inhérents aux créances cédées dans le cadre de l'opération de titrisation continue d'être supporté par Bouygues Télécom. En conséquence, l'opération de titrisation, initiée en 2010, ne permet pas la décomptabilisation des créances cédées. Le montant de trésorerie reçu s'analyse comme un financement et a donc été comptabilisé en dette financière.

La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

2.8.2 Obligations locatives non courantes

Conformément à la norme IFRS 16, à la prise d'effet d'un contrat de location, le preneur comptabilise une obligation locative au passif du bilan pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat.

Les montants pris en compte au titre des loyers dans l'évaluation de l'obligation sont :

- les loyers fixes (y compris les loyers considérés comme fixe en substance, c'est-à-dire ceux qui même s'ils contiennent une variabilité dans la forme, sont en substance inévitables) ;
- les loyers variables basés sur un taux ou un index en utilisant le taux ou l'index à la date de prise d'effet du contrat ;
- les paiements à effectuer par le preneur pour les garanties de valeur résiduelle ;
- le prix d'exercice d'une option d'achat si l'exercice de l'option est raisonnablement certain ;
- les pénalités de résiliation ou de non-renouvellement du contrat.

Au cours de la durée du contrat, la valeur comptable de l'obligation locative est :

- augmentée des intérêts des obligations, qui sont comptabilisés en charges au compte de résultat et calculés selon le taux d'actualisation utilisé lors de l'évaluation initiale ; et
- diminuée du montant des paiements de loyer effectués.

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer l'obligation locative est déterminé pour chaque bien en fonction du taux marginal d'endettement à la date de signature du contrat. Ce taux est obtenu par l'addition d'un taux de marché tenant compte de la localisation, de la devise et de la durée du contrat et d'un *spread* sectoriel tenant compte de la nature du contrat.

Le Groupe a décidé d'utiliser les mesures de simplification prévues par la norme et de ne pas retraiter les contrats de location dont la valeur à neuf de l'actif sous-jacent est inférieure à cinq mille euros et ceux dont la durée raisonnablement certaine est inférieure à douze mois. Ces contrats de location sont comptabilisés en résultat au rythme des paiements. Le Groupe a également décidé de comptabiliser chaque composante du contrat séparément, en distinguant les composantes locatives des composantes non locatives (prestations de services).

L'option d'application d'IFRS 16 aux contrats de location d'immobilisations incorporelles n'a pas été retenue par le Groupe.

La fraction à moins d'un an des obligations locatives est présentée en passif courant.

2.8.3 Provisions non courantes

Conformément à la norme IAS 37, des provisions sont comptabilisées à la clôture de l'exercice lorsqu'il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable que le règlement se traduise pour l'entreprise par une sortie nette de ressources représentatives d'avantages économiques.

Le montant figurant en provisions correspond à la meilleure estimation par le Groupe de la sortie nette de ressources.

En général, ces provisions ne sont pas liées au cycle normal d'exploitation des entreprises.

Les provisions non courantes incluent pour l'essentiel :

- les provisions relatives aux risques fiscaux (à l'exception de ceux portant sur l'impôt sur les sociétés qui sont comptabilisés en dettes fiscales), amendes du Conseil de la concurrence ;
- les provisions pour frais de remise en état des sites et coûts de démantèlement.

Les coûts encourus du fait de l'obligation contractuelle incombant à l'entreprise en raison d'une dégradation immédiate de l'environnement font l'objet d'une provision ;

- les provisions pour avantages du personnel, qui comprennent :

- les provisions pour médailles du travail,
- les provisions créées au titre des indemnités de fin de carrière, à percevoir par les salariés le jour de leur départ en retraite.

Le calcul de la provision est établi selon la méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière. L'évaluation sur la base conventionnelle à chaque métier tient compte :

- du statut, de l'âge et de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel,
- du taux de rotation calculé selon la moyenne des sorties (démissions) par métier, tranches d'âge et catégories,
- des salaires et appointements moyens incluant primes, gratifications et avantages en nature, majorés d'un coefficient de charges sociales patronales en vigueur,
- d'un taux de revalorisation du salaire de fin de carrière,
- d'un taux d'actualisation de l'engagement de fin de carrière, projeté à la date de départ en retraite,
- d'un calcul d'espérance de vie déterminé par référence aux tables de survie,

Le Groupe affecte en capitaux propres consolidés la variation des droits résultant des évolutions sur hypothèses actuarielles au titre des indemnités de fin de carrière, alors que celle relative aux médailles du travail est enregistrée en résultat.

2.9 Passif courant

2.9.1 Provisions courantes

Les provisions courantes, liées au cycle normal d'exploitation.

2.9.2 Fournisseurs et autres créiteurs courants

En raison de leur caractère à court terme, les valeurs comptables retenues dans les comptes consolidés sont des estimations raisonnables de leur valeur de marché.

2.9.3 Passifs sur contrats clients

Les passifs sur contrats clients représentent l'obligation pour le Groupe de transférer des biens ou des services pour lesquels un paiement a déjà été reçu de la part du client, ou lorsque le droit inconditionnel au paiement est déjà acquis. Ils incluent les avances et acomptes reçus sur commandes et les écarts liés à l'avancement d'un contrat.

2.10 Compte de résultat

Comme le permet la norme IAS 1, le Groupe présente un compte de résultat par nature. Le Groupe a appliqué les recommandations de l'ANC n° 2013-03 du 7 novembre 2013, n° 2012-01 et 2012-02 du 21 décembre 2012 pour la présentation du compte de résultat.

2.10.1 Définition des produits de l'activité

Les produits de l'activité du Groupe sont reconnus dès lors que :

- un contrat client et ses différentes obligations de performance sont identifiés ;
- un prix de transaction est déterminé et affecté aux différentes obligations de performance ;
- les obligations de performance distinctes du contrat sont satisfaites ;
- les avantages économiques résultant de la transaction bénéficieront au Groupe de manière probable ;
- le montant du chiffre d'affaires peut être mesuré de manière fiable ;
- à la date de la transaction, il est probable que le montant de la vente sera recouvré.

La majorité des contrats ne comprennent qu'une seule obligation de performance. Comme décrit ci-après, certains contrats sont séparés en deux obligations de performance.

Activité Telecom

Le chiffre d'affaires est principalement constitué de prestations de services sans ventes de terminaux, de ventes de terminaux nus et accessoires et de prestations de services avec ventes de terminaux subventionnés.

- PRESTATIONS DE SERVICES SANS VENTES DE TERMINAUX

La facturation des forfaits et des services commerciaux (mobile et fixe) est établie "terme à échoir", soit avec un mois d'avance et est constatée en chiffres d'affaires *proata temporis*.

Le chiffre d'affaires relatif aux communications hors forfait, au *roaming* et à l'interconnexion est enregistré sur la période de consommation, sur la base de la meilleure estimation de la consommation de la prestation.

Le chiffre d'affaires généré par les cartes prépayées est enregistré lors de la vente des cartes aux distributeurs et différé jusqu'à l'activation des cartes, puis corrigé des réserves non utilisées.

Les prestations effectuées pour le compte des éditeurs de contenu concernant les services SMS+ et les numéros spéciaux ne figurent pas dans les produits et charges de l'exercice. Seule la marge, représentant les peines et soins, figure en chiffre d'affaires.

- VENTES DE TERMINAUX NUS ET ACCESSOIRES

Les ventes de terminaux et de cartes SIM sont comptabilisées au fur et à mesure des ventes aux distributeurs et la marge correspondante est neutralisée jusqu'à l'activation de la ligne du client. Depuis août 2013, les clients "Grand public" et "Pros" peuvent bénéficier d'un étalement de paiement pour acquérir leur téléphone ; l'intégralité de la vente du téléphone est constatée lors de la souscription.

- PRESTATIONS DE SERVICES AVEC VENTES DE TERMINAUX SUBVENTIONNÉS

Lorsque la vente d'un terminal est accompagnée de la souscription d'un forfait, la comptabilisation du chiffre d'affaires sur la vente du terminal se traduit par la reconnaissance d'une créance client au bilan pour le montant de la subvention (différence entre le prix payé par le client lors de la souscription et le prix de la transaction retenu). Cet actif sera repris sur la durée de vie moyenne du contrat.

Le chiffre d'affaires relatif à des activités de construction correspond à l'estimation la plus récente du prix de vente total.

Il est comptabilisé à la fin de chaque période selon la méthode dite à l'avancement, celui-ci étant calculé sur la base de la réalisation des travaux ou des coûts des travaux exécutés.

2.10.2 Autres produits et charges opérationnels

Il s'agit de produits ou de charges en nombre très limité, inhabituels et peu fréquents – de montant particulièrement significatif – que le Groupe présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante.

2.11 État des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est présenté selon IAS 7 amendée et les recommandations ANC n° 2013-03 du 7 novembre 2013 (en méthode indirecte) et n° 2016-01 du 2 décembre 2016. Il analyse la variation de la trésorerie du Groupe qui est définie comme étant le solde net des rubriques du bilan ci-après :

- trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque.

2.12 Autres indicateurs financiers

2.12.1 EBITDA après Loyer

L'EBITDA après Loyer correspond au résultat opérationnel courant après prise en compte des charges d'intérêts sur obligations locatives, corrigé des dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, aux provisions et dépréciations ainsi que des effets liés aux prises et aux pertes de contrôle. Ces derniers concernent l'impact lié aux réévaluations des lots antérieurement détenus ou des lots conservés.

Les autres produits et autres charges d'exploitation du résultat opérationnel courant concernent des résultats de cessions sur immobilisations.

2.12.2 Endettement/Excédent financier net

L'endettement/excédent financier net résulte des rubriques ci-après :

- trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque ;
- dettes financières non courantes et courantes ;
- instruments financiers (couverture des dettes financières appréciées en juste valeur).

L'endettement/excédent financier n'inclut pas les obligations locatives non courantes et courantes.

Selon que ce solde est positif ou négatif, il s'agit respectivement d'un excédent financier net ou d'un endettement financier net.

2.12.3 Cash-flow libre

Le cash-flow libre est égal à la capacité d'autofinancement nette (déterminée après coût de l'endettement financier net, après charges d'intérêts sur obligations locatives et après impôts décaissés) diminuée des investissements nets d'exploitation ainsi que du remboursement des obligations locatives. Il est calculé avant variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité.

2.12.4 Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

La variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité présentée dans l'état des flux de trésorerie résulte de la variation :

- des stocks et encours ;
- des avances et acomptes versés ;
- des créances clients et comptes rattachés ;
- des actifs sur contrats clients ;
- des dettes fournisseurs et comptes rattachés ;
- des passifs sur contrats clients ;
- des provisions courantes ;
- des autres éléments d'actif et de passif courants (hors variation des impôts sur les sociétés, de la trésorerie nette et dettes financières courantes, des instruments de couverture, des obligations locatives courantes et hors variation des créances et dettes sur immobilisations).

NOTE 3**ACTIF NON COURANT****3.1 SYNTHÈSE DES INVESTISSEMENTS NETS DE L'EXERCICE (exploitation et financier)**

	2020	2019
Immobilisations corporelles	693,0	849,7
Immobilisations incorporelles	1 184,5	90,1
Investissements opérationnels	1 877,5	939,8
Actifs financiers non courants (titres consolidés, participations non consolidées et autres titres immobilisés)	842,4	111,8
Investissements bruts	2 719,9	1 051,6
Cessions d'actifs non courants	(335,4)	(104,4)
Investissements nets	2 384,5	947,2

3.2 ACTIF NON COURANT : ANALYSE DES VARIATIONS NETTES DE L'EXERCICE

3.2.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains et constructions	Installations, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et avances versées sur commandes	TOTAL
BRUT					
31/12/2018 retraité	37,6	7 077,4	1 603,5	326,5	9 044,9
Flux 2019					
Ecarts de conversion					
Changements de périmètre		6,4	9,2		15,6
Investissements de l'exercice	0,5	604,1	161,2	84,0	849,7
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements		(172,4)	(195,4)	(61,0)	(428,8)
31/12/2019 retraité	38,1	7 515,4	1 578,4	349,5	9 481,4
Flux 2020					
Ecarts de conversion					
Changements de périmètre		27,1	44,6	0,3	72,0
Investissements de l'exercice	0,2	853,3	166,2	164,8	1 184,5
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements	(5,9)	(244,6)	(88,2)	(69,1)	(407,8)
31/12/2020	32,4	8 151,3	1 701,1	445,4	10 330,1
AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PERTES DE VALEUR					
31/12/2018 retraité	(16,6)	(4 205,0)	(1 136,9)	-	(5 358,6)
Flux 2019					
Ecarts de conversion					
Changements de périmètre		(4,6)	(6,9)		(11,5)
Dotations et reprises	(0,8)	(517,2)	(170,6)		(688,6)
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements		199,4	195,1		394,5
31/12/2019 retraité	(17,4)	(4 527,4)	(1 119,4)	-	(5 664,2)
Flux 2020					
Ecarts de conversion					
Changements de périmètre			(23,0)		(23,0)
Dotations et reprises	(0,8)	(540,6)	(161,4)		(702,9)
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements	4,7	110,6	82,8		198,1
31/12/2020	(13,6)	(4 957,5)	(1 220,9)		(6 192,0)
NET					
31/12/2019 retraité	20,7	2 988,0	459,1	349,5	3 817,2
31/12/2020	18,7	3 193,8	480,2	445,4	4 138,1

Engagements d'exploitation (avec contrepartie) non encore comptabilisés

	Échéances			Total 2020	Total 2019
	A moins d'un an	Un à cinq ans	A plus de cinq ans		
Commandes en cours d'équipements de réseau	73,4	220,2		293,6	394,9

3.2.2 DROITS D'UTILISATION DES ACTIFS LOUES

	Terrains et constructions	Installations, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	TOTAL
BRUT				
31/12/2018 retraité (a)	336,6	1 287,1		1 623,7
Flux 2019				
Ecart de conversion				
Changements de périmètre				
Nouveaux contrats, modifications de contrats et autres mouvements liés aux contrats de location	45,4	59,2		104,6
31/12/2019 retraité (a)	382,0	1 346,3		1 728,3
Flux 2020				
Ecart de conversion				
Changements de périmètre				
Nouveaux contrats, modifications de contrats et autres mouvements liés aux contrats de location	25,0	66,5		91,5
31/12/2020	407,0	1 412,8		1 819,8
AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PERTES DE VALEUR				
31/12/2018 retraité (a)	(172,3)	(504,7)		(677,0)
Flux 2019				
Ecart de conversion				
Changements de périmètre				
Dotations et reprises	(31,7)	(92,2)		(123,9)
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements	1,9	24,1		26,0
31/12/2019 retraité (a)	(202,1)	(572,8)		(774,9)
Flux 2020				
Ecart de conversion				
Changements de périmètre				
Dotations et reprises	(32,8)	(103,1)		(135,9)
Nouveaux contrats, modifications de contrats et autres mouvements liés aux contrats de location	0,1	0,9		1,0
31/12/2020	(234,8)	(675,0)		(909,8)
NET				
31/12/2019 retraité (a)	179,9	773,5		953,4
31/12/2020	172,2	737,8		910,0

(a) Les droits d'utilisation au 31 décembre 2019 ont été retraités des effets de l'application des conclusions de l'IFRS IC relatives aux durées des locations.

3.2.3 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Frais de développement (1)	Concessions, brevets et droits assimilés	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
BRUT				
31/12/2018 retraité	356,8	2 547,7	234,5	3 139,0
Flux 2019				
Ecarts de conversion				
Changements de périmètre	4,3	1,3	16,7	22,3
Investissements de l'exercice	65,4	19,9	4,8	90,1
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements	6,1	155,3	(135,7)	25,6
31/12/2019 retraité	432,6	2 724,2	120,2	3 277,0
Flux 2020				
Ecarts de conversion				
Changements de périmètre	0,3	4,0	7,8	12,1
Investissements de l'exercice	68,3	622,7	2,0	693,0
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements		0,5	(1,8)	(1,3)
31/12/2020	501,2	3 351,4	128,2	3 980,8
AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PERTES DE VALEUR				
31/12/2018 retraité	(206,2)	(1 314,8)	(3,4)	(1 524,4)
Flux 2019				
Ecarts de conversion				
Changements de périmètre	(3,3)	(0,8)	(0,8)	(5,0)
Dotations et reprises	(32,6)	(140,8)	(1,8)	(175,2)
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements		2,3		2,3
31/12/2019 retraité	(242,1)	(1 454,1)	(6,0)	(1 702,2)
Flux 2020				
Ecarts de conversion				
Changements de périmètre	(0,3)	(4,0)		(4,3)
Dotations et reprises	(37,5)	(145,7)	(3,5)	(186,8)
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements	(0,1)		0,1	
31/12/2020	(280,0)	(1 603,8)	(9,5)	(1 893,3)
NET				
31/12/2019 retraité	190,5	1 270,1	114,2	1 574,8
31/12/2020	221,2	1 747,6 (2)	118,8 (3)	2 087,5

(1) Les frais de développement sur logiciels sont généralement activés.

Conformément aux IFRS, les frais de recherche sont pris en charge au moment de leur engagement. Le coût de recherche et développement pris en charge s'élève à 5,9 M€ en 2020 et à 7,1 M€ en 2019.

(2) Dont licence UMTS 628,7 M€

dont autorisation d'utilisation de fréquences 4G 800 MHz 721,5 M€

dont autorisation d'utilisation de fréquences 4G 2600 MHz 233,1 M€

dont fréquences bande 700MHz mises en service 475,2 M€

dont autorisation d'utilisation de fréquences 5G 3400 - 3800 MHz 602 M€

(3) Dont droits au bail 78,9 M€

3.2.4 GOODWILL

Evolution de la valeur nette de la rubrique au 31 décembre 2020 :

	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
31/12/2018	4,5		4,5
Flux 2019			
Changement de périmètre	75,0		75,0
Dotations			
Reprises			
Autres mouvements			
31/12/2019	79,5		79,5
Flux 2020			
Changement de périmètre	755,8		755,8
Dotations			
Reprises			
Autres mouvements			
31/12/2020	835,3		835,3

Les goodwill provisoires ou définitifs au 31 décembre 2020 relatifs aux acquisitions significatives ayant eu lieu depuis le 31 décembre 2019 sont déterminés de la manière suivante (y compris les modifications effectuées pendant la période d'allocation de douze mois) :

	EIT
Prix d'acquisition (I)	824,0
Actifs nets acquis hors Goodwill : (II)	-53,2
Actif non courant	-59,5
Actif courant	-109,0
Passif non courant	5,2
Passif courant	110,02
Affectation du prix d'acquisition : (III)	-15,0
Ecarts d'évaluation incorporels	
Ecarts d'évaluation corporels	
Autres écarts d'évaluation (Impôts différés et autres)	-15,0
Part non acquise	
Goodwill (I)+(II)+(III)	755,8
Ecarts de conversion	
Goodwill au 31/12/2020	755,8

3.2.5 PARTICIPATIONS DANS LES ENTITES ASSOCIEES

	31/12/2019	Flux net 2020	31/12/2020	dont quote-part de résultat 2020
Nexloop France		13,4	13,4	0,1
Phoenix France Infrastructures		2,1	2,1	(0,9)
Société de Développement pour l'Accès à l'infrastructure Fibre (1)		268,6	268,6	(13,8)
Telefonica Global Solutions France	0,2	0,1	0,2	0,1
Total	0,2	284,2	284,3	(14,5)

(1) dont 17,2 M€ de retraitement de plus value interne

Dont détail Société de Développement pour l'Accès à l'infrastructure Fibre :

Montants exprimés à 100 %	31/12/2020
Actif non courant	1 324,1
Actif courant	301,2
Actifs destinés à la vente	
TOTAL ACTIF	1 625,3
Capitaux propres	583,3
Passif non courant	895,6 ⁽²⁾
Passif courant	146,4
Passifs liés à des actifs destinés à la vente	
TOTAL PASSIF	1 625,3
CHIFFRE D'AFFAIRES	16,4
RÉSULTAT NET	(28,2)
Quote-part de résultat Bouygues Telecom (49 % au 31/12/2020)	(13,8)
	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES DE SDAIF	583,3
Quote-part Bouygues Telecom (49 % au 31/12/2020)	285,8
MONTANT DE L'ACTIF NET COMPTABILISÉ DANS LES COMPTES CONSOLIDÉS	285,8

(2) dont 835,3 M€ de dettes financières non courantes

3.2.6 AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

	Valeur Brute			Amortissements et provisions	Valeur nette
	Participations non consolidées	Autres actifs non courants	Total valeur brute		
31/12/2018	1,3	7,6	8,9		8,9
Flux 2019					
Ecarts de conversion					
Virements de rubriques et autres					
Changement de périmètre		(0,2)	(0,2)		(0,2)
Investissements et autres augmentations		(4,5)	(4,5)		(4,5)
Cessions et réductions diverses	1,1	6,7	7,8		7,8
Dotations et reprises		(0,1)	(0,1)		(0,1)
31/12/2019	2,4	9,5	11,9		11,9
Flux 2020					
Ecarts de conversion					
Virements de rubriques et autres	1,0	(1,0)	0,0		0,0
Changement de périmètre	(0,5)	2,7	2,2		2,2
Investissements et autres augmentations	0,8	12,4	13,2		13,2
Cessions et réductions diverses	(1,9)	(0,7)	(2,7)		(2,7)
Dotations et reprises					
31/12/2020	1,8	22,9	24,7		24,7

3.2.7 JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET DES PASSIFS FINANCIERS

	Niveau 1 cours cotés	Niveau 2 données observables	Niveau 3 données non observables	31/12/2020
Autres actifs financiers à la JV par le compte de résultat			6,4	6,4
Trésorerie nette	69,6			69,6
Instruments financiers nets et autres actifs et passifs financiers courants	0,7			0,7

NOTE 4**ACTIF COURANT****4.1 STOCKS**

	Brut	31/12/2020 Dépréciation	Net	Brut	31/12/2019 Dépréciation	Net
Terminaux	140,9	(3,2)	137,7	127,9	(2,4)	125,5
Accessoires et autres stocks	16,2	(0,8)	15,4	14,8	(0,6)	14,2
Fibre optique	15,5		15,5	26,7		26,7
Travaux en cours	2,8		2,8	53,4		
Total	175,4	(4,0)	171,4	222,8	(3,0)	219,8

	Dotations de l'exercice		Reprises de l'exercice	
DEPRECIATION DE STOCKS	2020	2019	2020	2019
Stocks de terminaux et accessoires	(2,6)	(2,5)	2,2	1,9
Total	(2,6)	(2,5)	2,2	1,9

Par ailleurs, au titre de la sécurisation de ses approvisionnements de terminaux, le Groupe Bouygues Telecom est engagé à hauteur d'un montant de 273,5 M€ à fin 2020, contre 153,9 M€ à fin 2019.

4.2 AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES

	Brut	31/12/2020 Dépréciation	Net	Brut	31/12/2019 Dépréciation	Net
Total avances et acomptes versés sur commande	59,9		59,9	31,8		31,8

4.3 CLIENTS / ACTIFS D'IMPÔTS / AUTRES CREANCES COURANTES

	Brut	31/12/2020 Dépréciation	Net	Brut	31/12/2019 Dépréciation	Net
<u>Créances clients et comptes rattachés</u> (clients / factures à établir)	1 554,4	(269,6)	1 284,8	1 397,9	(258,2)	1 139,7
<u>Actifs sur contrats clients</u>	822,6		822,6	634,9		634,9
<u>Actifs d'impôt</u> (créances fiscales)	11,5		11,5	32,8		32,8
<u>Autres créances et comptes de régularisation</u> <i>Personnel, organismes sociaux, Etats et autres créances</i> <i>Créances diverses</i> <i>Paievements d'avance</i>	643,1	(0,4)	642,7	423,2	(0,2)	423,0
Total autres créances courantes	3 031,6	(270,0)	2 761,6	2 488,8	(258,4)	2 230,4

4.4 REPARTITION DES CREANCES CLIENTS NETTES ENTRE ENCOURS NON ECHUS ET ENCOURS ECHUS

31/12/2020	Encours non échus	Encours échus (retard de paiement)			31/12/2020	31/12/2019
		0 à 6 mois	6 à 12 mois	> à 12 mois		
Créances clients et comptes rattachés	1 073,0	82,4	171,9	227,1	1 554,4	1 397,9
Dépréciations des créances clients et comptes rattachés	(0,8)	(48,7)	(42,2)	(177,9)	(269,6)	(258,2)
Total créances clients et comptes rattachés	1 072,2	33,7	129,7	49,1	1 284,8	1 139,7

Les encours échus non provisionnés correspondent principalement :

- à l'impact de la TVA récupérable,
- aux créances sur l'Etat.

4.5 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	Brut	31/12/2020		Brut	31/12/2019	
		Dépréciation	Net		Provisions	Net
Disponibilités	69,7		69,7	47,1		47,1
Placement excédent de trésorerie Bouygues Relais						
Total	69,7	-	69,7	47,1	-	47,1

REPARTITION PAR DEVISE A FIN 2020	EUR	USD	GBP	JPY	Autres	31/12/2020	31/12/2019
Disponibilités	69,1	0,6				69,7	47,1
Placement excédent de trésorerie Bouygues Relais							
Concours bancaires et soldes créditeurs de banque	(0,1)					(0,1)	(0,1)
Total 31/12/2020	69,0	0,6	-	-	-	69,6	47,0
Total 31/12/2019	46,7	0,3					

Les disponibilités et équivalents de trésorerie ont une échéance inférieure à 3 mois, ou peuvent être facilement convertis en numéraire.

4.6 ANALYSE DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS D'ACTIF, PROVISIONS AU PASSIF ET AU COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2019	Dotations et reprises sur résultat opérationnel courant							31/12/2020
		Ecart de conversion	Changements de périm. (f)	Amortissements	Dépré. & prov. Nettes	Reprises non util.	Autres dépré. Autres prov. (b)	Autres Mouvements(a)	
Amortissements, dépré. s/ immos corporelles & incorp.	(7 366,5)		(27,3)	(891,0)			1,4	198,1 ^(d)	(8 085,3)
Amortissements, dépré. s/ droits d'utilisation des actifs loués	(774,9)			(135,9)				1,0	(909,8)
Dépréciations du goodwill									
dépréciations des autres actifs financiers non courants									
Sous-total non courant (c)	(8 141,4)		(27,3)	(1 026,9)^(c)			1,4	199,1	(8 995,1)
Dépréciations des stocks	(3,0)			-2,6	2,2			-0,6	(4,0)
Dépréciations des créances clients et comptes rattachés	(258,2)			-85,3	74,0	10,5		-10,6	(269,6)
Dépréciations des valeurs mobilières de placement									
Dépréciations des autres actifs courants hors dépré. créances fiscales	(0,1)			-0,3					(0,4)
Sous-total courant	(261,3)			(88,2)	76,2	10,5		(11,2)	(274,0)
TOTAL ACTIF	(8 402,7)		(27,3)	(1 115,2)	76,2	10,5^(e)	1,4	187,9	(9 269,1)
Provisions non courantes	278,9		8,0	19,9	(6,9) ^(c)	(1,2) ^(c)	(1,2)	-13,7	283,8
Provisions courantes	0,2			0,1					0,3
TOTAL PASSIF	279,1		8,0	20,0	(6,9)	(1,2)^(e)	(1,2)	(13,7)	284,1

(a) principalement reprises sur cessions

(b) enregistrées en "Autres produits et charges opérationnels" ou "Autres produits et charges financiers"

(c) l'ensemble des dotations et reprises sur amortissements, dépréciations et provisions non courantes est de 1035,1 millions d'euros (voir tableau de flux de trésorerie)

(d) réduction des amortissements à la suite de cessions ou mises au rebut de matériels

(e) les reprises non utilisées pour 12,5 millions d'euros figurent en renvoi du compte de résultat

(f) les changements de périmètre concernent l'acquisition de EIT

NOTE 5**INFORMATION SUR LES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS**

Au 31 décembre 2020, le capital social de Bouygues Telecom est constitué de 53 785 999 actions de 15,24 euros de nominal.

5.1 CAPITAL DE BOUYGUES TELECOM

en euros

	31/12/2019	Flux 2020		31/12/2020
		Augmentation	Réduction	
Actions	46 757 769	7 028 230		53 785 999
Certificats d'investissement				
Nombre de titres	46 757 769	7 028 230	-	53 785 999
Nominal	15,24			15,24
Capital (en euros)	712 588 400	107 110 225	-	819 698 625

5.2 ACTIONNARIAT DE BOUYGUES TELECOM

Actionnaires	31/12/2020	31/12/2019
Bouygues SA	90,17%	90,17%
Société Française de Participation et de Gestion	0,36%	0,36%
Sous-total groupe Bouygues	90,53%	90,53%
JC Decaux Holding	9,47%	9,47%
Total	100,00%	100,00%

5.3 ANALYSE DE LA RUBRIQUE DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

	Exercice 2020	Exercice 2019
Total part du Groupe	(10,4)	(5,5)
Autres produits et charges sur intérêts minoritaires	-	-
Total part groupe + intérêts minoritaires	(10,4)	(5,5)

5.3.1 RESERVE DES ECARTS ACTUARIELS SUR AVANTAGES DU PERSONNEL (IAS 19)

	31/12/2019	Flux 2020	31/12/2020
Variation avant impôt	(20,1)	(7,6)	(27,7)

5.3.2 RESERVE DE VARIATION DE JUSTE VALEUR SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

	31/12/2019	Flux 2020	31/12/2020
Variation avant impôt	0,0	(5,0)	(4,9)

NOTE 6**PROVISIONS NON COURANTES ET COURANTES****6.1 PROVISIONS NON COURANTES**

	Avantages au personnel	Litiges, contentieux et réclamations	Risques filiales	Autres provisions non courantes	TOTAL
	(1)	(2)	(3)	(4)	
31/12/2018 retraité	78,3	51,9		147,6	277,8
Flux 2019					
Ecart de conversion					
Ecart actuariel	7,1				7,1
Virements de rubriques	0,3	0,1		20,6	21,0
Changements de méthodes et périmètre	0,1	0,3			0,4
Dotations	7,0	9,1		1,1	17,2
Reprises utilisées	(0,2)	(7,6)		(8,2)	(16,0)
Reprises non utilisées		(1,4)		(27,2)	(28,6)
31/12/2019	92,6	52,4		133,9	278,9
Flux 2020					
Ecart de conversion					
Ecart actuariel					
Virements de rubriques				(13,7)	(13,7)
Changements de méthodes et périmètre	7,9	0,1			8,0
Dotations	8,4	9,7		1,9	20,0
Reprises utilisées	(0,2)	(7,4)		0,0	(7,5)
Reprises non utilisées		(1,3)		(0,7)	(2,0)
31/12/2020	108,8	53,6		121,4	283,8

(1) **Avantages au personnel :** 108,8

- Indemnités de fin de carrière 92,9
- Médailles du travail 15,9

(2) **Litiges et contentieux :** 53,6

- Réclamations sous-traitants 28,1
- Autres litiges avec le personnel 4,0
- Autres litiges 21,5

(3) **Risques filiales :**

- Provisions pour risques filiales

(4) **Autres provisions non courantes :** 121,4

- Provisions pour démantèlement et remise en état des sites 120,8
- Autres provisions pour risques non courantes 0,6

6.2 PROVISIONS COURANTES

Il s'agit des provisions liées au cycle d'exploitation.

	Provision fidélisation des clients	Autres provisions courantes	Total
31/12/2018 retraité		1,8	1,8
Flux 2019			
Ecart de conversion			
Virements de rubriques			
Changements de méthodes et périmètre		0,1	0,1
Dotations		0,1	0,1
Reprises utilisées		(1,2)	(1,2)
Reprises non utilisées		(0,6)	(0,6)
31/12/2019		0,2	0,2
Flux 2020			
Ecart de conversion			
Virements de rubriques			
Changements de méthodes et périmètre		0,3	0,3
Dotations		(0,0)	(0,0)
Reprises utilisées			
Reprises non utilisées			
31/12/2020		0,4	0,4

NOTE 7**ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT DIFFÈRE****7.1 PASSIF D'IMPÔT DIFFÈRE**

	31/12/19	Flux 2020	31/12/20
Impôts différés	(171,4)	60,3	(111,1)
Total impôts non courants	(171,4)	60,3	(111,1)

7.2 RÉPARTITION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIF ET PASSIF NETS

Nature des impôts différés	Actif / passif d'impôts différés net au 31/12/19	Variation périmètre	Variation change	Flux 2020		Autres ^(a)	Actif / passif d'impôts différés net au 31/12/20
				produits	charges		
Déficits fiscaux	2,5	16,5 ^(b)			(1,0)		18,0
Différences temporelles	(173,9)	(4,7)		22,7	(3,6)	30,4	(129,1)
Total	(171,4)	11,8		22,7	(4,6)	30,4	(111,1)

(a) impôts différés comptabilisés en capitaux propres : régularisation du taux d'impôt antérieur retenu sur IFRS 15 pour 28,4 M€ et variation de juste valeur sur instruments financiers / gains et pertes actuariels sur avantages au personnel, ...)

(b) concerne Euro-Information Telecom

7.3 PRINCIPALES SOURCES D'IMPÔTS DIFFÉRÉS PAR NATURE

	31/12/20	31/12/19
IDA sur avantages au personnel	23,7	20,0
IDA sur provisions fiscalement non déductibles temporairement	12,7	10,6
Provisions réglementées	(23,1)	(24,0)
Déficits fiscaux	18,0	2,7
IDA liés aux contrats de location IFRS16	11,6	10,3
IDP liés aux contrats IFRS15	(108,1)	(129,0)
Provisions fidélisation clients	(43,6)	(60,1)
Autres	(2,3)	(1,9)
Total	(111,1)	(171,4)

7.4 DÉLAI DE RÉCUPÉRATION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS

31/12/2020	Moins de 2 ans	2 à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Délai de récupération des ID	(143,2)	8,2	23,9 ^(a)	(111,1)

(a) principalement impôts différés actif sur avantages au personnel

NOTE 8

DETTE FINANCIERES NON COURANTES ET COURANTES

8.1 RÉPARTITION DES EMPRUNTS "PORTANT INTÉRÊTS" PAR ÉCHÉANCE

Dettes financières	courantes			non courantes							Total 2019 retraité
	0 à 3 mois	3 à 12 mois	Moins d'un an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	5 à 6 ans	Plus de 6 ans	Total 12/2020	
Emprunts obligataires			-							-	-
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	85,2	107,2	192,4	181,3	167,7	24,0	593,5	19,6	14,9	1 001,0	759,0
Emprunt Bouygues Relais							323,0			323,0	664,4
Emprunts et dettes financières diverses	1,4	55,1	56,5 ⁽¹⁾	50,0	46,0	44,0	96,9			236,9 ⁽¹⁾	0,0
Total emprunts portant intérêts	86,5	162,3	248,8	231,3	213,7	68,0	1 013,4	19,6	14,9	1 560,9	
Rappel au 31 décembre 2019	27,1	50,6	77,7	557,6	215,0	169,3	456,7	10,9	13,9		1 423,4

(1) Montants ne portant pas intérêts

8.2 LIGNES DE CRÉDIT CONFIRMÉES, UTILISÉES

Description	Lignes confirmées - Échéances 2020				Lignes utilisées - Échéances 2020			
	moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts obligataires								
Titrisation		600,0		600,0		573,8		573,8
Autres emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	192,4	392,7	34,5	619,5	192,4	392,7	34,5	619,5
Emprunt Bouygues Relais		1 335,0		1 335,0		323,0		323,0
Emprunts et dettes financières diverses					56,5	236,9		293,4
Total (1)	192,4	2 327,7		2 554,5	248,8	34,5	34,5	1 809,7

Les crédits bancaires ne comportent aucun *covenant* ou *trigger event*.

(1) Lignes de crédit confirmées / non utilisées : 744,8 M€

8.3 LIQUIDITES AU 31 DECEMBRE 2020

Au 31 décembre 2020, l'endettement financier s'élève à 1 809,7 millions d'euros auxquels s'ajoute un montant de 1 012 millions d'euros de lignes bancaires confirmées et non utilisées.

8.4 RÉPARTITION DE LA DETTE FINANCIÈRE COURANTE ET NON COURANTE SELON NATURE DE TAUX

Répartition de la dette financière courante et non courante, après prise en compte de l'ensemble des opérations de couverture de taux non échues à la clôture de l'exercice :

	2020	2019
Dettes à taux fixé (1)	100%	100%
Dettes à taux variable		

(1) Dettes à taux fixé pour plus d'un an ou ne portant pas intérêt.

Dettes à taux variable	Dettes à taux fixé
Bouygues Relais (partie non couverte)	Bouygues Relais (partie couverte) 323,0
	Titrisation (partie couverte) 573,8
Titrisation (partie non couverte)	Dépôts de garantie reçus
	Interêts courus
	Frais bancaires
	Crédit export & BPI 619,5
	Autres dettes 293,4
Total 0,0	1 809,7

8.5 RISQUE DE TAUX

Au 31 décembre 2020, la répartition des actifs financiers et des dettes financières par nature de taux est la suivante :

	Taux variable	Taux fixé	Total
Passifs financiers (dettes financières)		1 809,7	1 809,7
Actifs financiers (trésorerie nette)			
Position nette avant gestion	0,0	1 809,7	1 809,7
Couverture de taux (1)	-	-	
Position nette après gestion	0,0	1 809,7	1 809,7
Correctif lié à la cyclicité de certaines activités			
Position nette après gestion et correctif	0,0		

(1) Chez Bouygues Telecom, les couvertures en place concernent une dette future.

8.6 RÉPARTITION DE LA DETTE FINANCIÈRE COURANTE ET NON COURANTE PAR DEVISE

Long terme au 31/12/2020	1 560,9
Court terme au 31/12/2020	248,8
Long terme au 31/12/2019 retraité	1 423,4
Court terme au 31/12/2019 retraité	77,7

NOTE 9

PRINCIPAUX ELEMENTS DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT NET

9.1 VARIATIONS DE L'ENDETTEMENT NET

	31/12/2019	Flux de trésorerie	Changement de périmètre	Ecart de conversion	Variations des justes valeurs	Autres impacts	31/12/2020
Trésorerie et équivalents de trésorerie	47,1	24,6	(2,0)				69,7
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	(0,1)	0,0					(0,1)
Trésorerie nette (a)	47,0	24,6 ⁽¹⁾	(2,0)				69,6 ^(a)
Dettes financières non courantes	(1 423,4)	100,3 ^(b)	(237,8)				(1 560,9)
Dettes financières courantes	(77,7)	(118,1) ^(b)	(53,0)				(248,8)
Instruments financiers nets							
Endettement brut (b)	(1 501,1)	(17,8) ^(b)	(290,8)				(1 809,7)
Endettement net (a)-(b)	(1 454,1)	6,8	(292,8)				(1 740,1)

(a) Trésorerie analysée au tableau des flux de trésorerie 2020 (flux nets + flux non monétaires)

(b) Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement de l'exercice 2020 de -17,8 millions d'euros analysés au tableau des flux de trésorerie se décomposent en augmentation de 364,2 millions d'euros et en diminution de -346,4 millions d'euros

9.2 PRINCIPALES VARIATIONS DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET DE L'EXERCICE 2020

• Endettement net au 31 décembre 2019	(1 454,1)
• Flux de trésorerie générés par l'activité	1 241,7
• Trésorerie affectée aux investissements	(1 359,5)
• Coût de l'endettement financier net	(33,7)
• Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(300,2)
• Augmentation de capital	600,0
• Obligations locatives courantes et non courantes	(143,5)
• Effet de périmètre et autres	(290,8)
• Autres	
• Endettement net au 31 décembre 2020	(1 740,1)

NOTE 10

OBLIGATIONS LOCATIVES NON COURANTES ET COURANTES

10.1 REPARTITION DES OBLIGATIONS LOCATIVES PAR ECHEANCE

	Obligations locatives courantes			Obligations locatives non courantes						Total échéance à plus d'un an 31/12/2020	Total échéance à plus d'un an 31/12/2019 retraité
	1 à 3 mois	4 à 12 mois	Total échéance à moins d'un an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	5 à 6 ans	6 ans et plus		
Obligations locatives	40,1	120,2	160,3	117,3	116,0	110,4	94,0	72,4	222,9	733,0	
Total 31/12/2019 (1)	35,6	106,7	142,3	125,5	124,1	118,1	100,6	77,4	238,4	784,1	

10.2 Variation des obligations locatives non courantes et courantes

	31/12/2019 retraité	Écarts de conversion	Changements de périmètre	Flux de Trésorerie	Nouveaux contrats, modifications de contrats et autres mouvements liés aux contrats de location	31/12/2020
Obligations locatives non courantes	784,1				(51,1)	733,0
Obligations locatives courantes	142,3			(143,5)	161,5	160,3
TOTAL OBLIGATIONS LOCATIVES	926,4			(143,5)	110,4	893,3

(1) Les obligations locatives au 31 décembre 2019 ont été retraitées des effets de l'application des conclusions de l'IFRS IC relatives aux durées des locations.

NOTE 11**PASSIF COURANT****11.1 PASSIF COURANT**

	31/12/2020	31/12/2019
<u>Dettes financières courantes</u> (1)	248,8	77,7
<u>Obligations locatives courantes</u> (2)	160,3	142,3
<u>Impôts courants</u>	0,0	0,2
<u>Fournisseurs et comptes rattachés</u> (fournisseurs / effets à payer)	1 442,4	1 203,2
<u>Passifs sur contrats clients</u>	635,5	303,9
<u>Provisions courantes</u> (3)	0,4	0,2
<u>Autres passifs courants, comptes de régularisations et assimilés</u>		
Autres dettes opérationnelles (personnel / organismes sociaux / Etat)	331,7	304,3
Autres dettes non financières	1 309,9	445,9
<u>Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque</u>	0,1	0,1
<u>Instruments financiers</u> (couverture de dettes financières en juste valeur)	0,0	0,0
<u>Autres passifs financiers courants</u>	0,7	0,0
Total	4 129,8	2 477,8

(1) cf analyse note 8

(2) voir analyse en note 10

(3) voir analyse en note 6.2

NOTE 12**CHIFFRE D'AFFAIRES****12.1 ANALYSE PAR RUBRIQUE DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE**

	2020	2019	% Variation
Prestations de services	4 893,2	4 597,0	6,4%
Autres chiffres d'affaires	1 544,9	1 460,6	5,8%
Chiffre d'affaires	6 438,1	6 057,6	6,3%
Redevances			
Autres produits de l'activité			
Autres produits de l'activité			
Total	6 438,1	6 057,6	6,3%

L'ensemble des rémunérations versées aux distributeurs est comptabilisé dans la rubrique "charges externes".

12.2 ANALYSE PAR ACTIVITE DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE

Activité	2020				2019			
	France	International	Total	% du C.A Total	France	International	Total	% du C.A Total
Telecoms	6 438,1		6 438,1	100%	6 057,6		6 057,6	100%
Chiffre d'affaires consolidé	6 438,1	-	6 438,1	100%	6 057,6	-	6 057,6	100%

12.3 ANALYSE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE

Chiffre d'affaires	2020		2019	
	Montant	% du C.A	Montant	% du C.A
Analyse par zone géographique :				
France	6 438,1	100,0%	6 057,6	100,0%
Europe de l'Ouest				
Europe de l'Est				
Afrique				
Moyen Orient				
Etats-Unis / Canada				
Amérique Centrale et Sud				
Asie / Pacifique				
Total	6 438,1	100,0%	6 057,6	100,0%

12.4 RÉPARTITION, SELON LES TYPES DE MARCHÉS, EN FRANCE ET À L'INTERNATIONAL (EN %)

	2020			2019		
	France	International	Total	France	International	Total
Marchés publics (1)	1,0%	-	1,0%	1,1%	-	1,1%
Marchés privés	99,0%	-	99,0%	98,9%	-	98,9%

(1) Chiffre d'affaires facturé directement aux services de l'Etat et aux collectivités locales.

12.5 CARNET DE COMMANDES

	31/12/2019	Flux 2020				31/12/2020
		Ecart de conversion	Changements de périmètre	Augmentation	Réduction	
Bouygues Telecom	2 277			2 123	-1 584	2 816
EIT			110			110
Total	2 277		110	2 123	-1 584	2 926
dont maturité inférieure à 1 an	1 377					1 667
dont maturité inférieure entre 1 et 5 ans	900					1 259
dont maturité supérieure à 5 ans						

Le carnet de commandes de Bouygues Telecom représente le chiffre d'affaires relatif aux :

- abonnements facturables aux clients jusqu'au terme de leurs engagements contractuels
- accords stratégiques conclus avec des partenaires pour le développement du réseau

NOTE 13**RESULTAT OPERATIONNEL**

	2020	2019
Résultat opérationnel courant	622,7	539,6
Autres produits opérationnels	42,1	70,6
Autres charges opérationnelles	(14,0)	0,0
Résultat opérationnel	650,8	610,2

Le résultat opérationnel courant 2020 intègre une charge de loyers de 35 millions d'euros qui comprend les loyers relatifs aux contrats de location exemptés de l'application d'IFRS 16. Les composantes non locatives (prestations de services) sont enregistrées en autres charges externes.

Les autres produits et charges opérationnels concernent principalement :

2020 : produits nets de 28,1 millions d'euros, qui se composent principalement par 39,1 millions d'euros de plus-value suite à la cession de sites à Cellnex, et de 12,9 millions d'euros de coûts de mise en œuvre du partage du réseau.

2019 : produits nets de 70,6 millions d'euros, qui se composent de 63,1 millions d'euros de plus-value suite à la cession d'actifs (sites et pylônes à Cellnex), et 7,4 millions d'euros d'autres produits opérationnels

NOTE 14**COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS****14.1 ANALYSE DU COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET**

	2020	2019
Charges financières	(9,9)	(11,8)
Dont		(0,5)
- Impacts négatifs des instruments financiers		(0,2)
- Charges d'intérêt liées à la trésorerie	(9,9)	(11,1)
- Charges d'intérêt sur endettement		
Produits financiers	0,0	0,2
Dont	0,0	0,2
- Produits d'intérêts sur trésorerie et équivalents de trésorerie		
Total coût de l'endettement financier net	(9,9)	(11,6)

Les gains et pertes de change ne sont pas inclus dans les charges financières nettes, mais en résultat opérationnel.

14.2 AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

	2020	2019
Autres produits financiers	0,0	0,0
Autres charges financières	(12,5)	(9,1)
TOTAL	(12,5)	(9,1)

Les autres produits et charges financiers incluent les produits financiers de participation, les plus ou moins-values sur titres non consolidés, la rémunération des investisseurs sur fonds appelés, les commissions d'engagements, les variations de juste valeur sur les "Autres actifs financiers courants", les dividendes des entités non consolidées et divers sur la période

NOTE 15**IMPÔT****15.1 ANALYSE DE LA CHARGE NETTE D'IMPÔTS**

	2020	2019
	France	France
. Impositions exigibles par les administrations fiscales	(190,9)	(158,8)
. Impositions différées passif	18,1	(26,7)
. Impositions différées actif		
. Impôts sur distributions		
Total	(172,8)	(185,5)

15.2 RAPPROCHEMENT ENTRE TAUX THÉORIQUE D'IMPÔT ET TAUX EFFECTIF D'IMPOT (preuve d'impôt)

Les différences constatées entre le taux d'imposition théorique de droit commun en vigueur en France, et le taux effectif constaté en charges de l'exercice sont les suivantes :

	2020	2019
Résultat net	417,3	378,8
Neutralisation :		
Charge d'impôt	172,8	185,5
Résultat des activités abandonnées		
Résultat des entités associées	14,5	(0,1)
Résultat des activités intégrées poursuivies avant impôts	604,6	564,2
Taux d'imposition théorique en France	32,02%	34,43%
Charge d'impôt théorique	(193,6)	(194,2)
Variation de taux	16,8	5,9
Contribution exceptionnelle additionnelle de 2017		
Création / utilisation de reports fiscaux déficitaires		
Effets des différences permanentes	3,4	2,4
Crédits d'impôts	0,5	0,5
Impôt effectif	(172,8)	(185,4)
Taux effectif d'imposition	(28,58%)	(32,87%)

NOTE 16**RESULTAT NET ET RESULTAT DILUE PAR ACTION**

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice 2020, soit 53 785 999 actions.

	2020	2019
Résultat net des activités poursuivies part du Groupe	417,3	378,8
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation	53 785 999	46 757 769
Résultat en euros par action	7,76	8,10

NOTE 17**INSTRUMENTS FINANCIERS**

A titre indicatif, les tableaux ci-après présentent la somme des en-cours notionnels, au 31 décembre 2020, de chaque type de produit utilisé, avec répartition par maturité résiduelle pour les opérations de taux, par devise pour les opérations de change.

17.1 SOCIÉTÉS INTÉGRÉES**17.1.1 COUVERTURE DU RISQUE DE TAUX****Analyse par échéance**

Date de l'échéance	En-cours au 31/12/2020			Total	Total encours 31/12/2019
	2020	2021 à 2024	Au-delà		
Swaps de taux					
Sur actifs financiers					
Sur passifs financiers					
Future Rate Agreements					
Sur actifs financiers					
Sur passifs financiers					
Caps / Floors					
Sur actifs financiers	400,0	800,0		1 200,0	1 200,0
Sur passifs financiers					

17.1.2 COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE**Analyse par devise**

Devise	31/12/2020 (contre-valeur présentée en millions d'euros)					Total	Total 31/12/2019
	USD	GBP	CHF	HKD	Autres		
Achats et ventes à terme							
- Achats à terme							
- Ventes à terme							3,6
Swaps de devises							
Options de change							

17.2 VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS DE COUVERTURE

Au 31 décembre 2020, la valeur de marché (Net Present Value : NPV) du portefeuille d'instruments financiers de couverture est de 0,23 millions d'euros. Ce montant est composé d'instruments de couverture de taux (cap) destinés à couvrir la dette de Bouygues Telecom.

NOTE 18**ENGAGEMENTS HORS BILAN**

Cette note complète les informations communiquées en notes 3, 4 et 8 de l'annexe.

18.1 ENGAGEMENTS DE GARANTIE

	31/12/2020	Échéances			31/12/2019
		A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Nantissement, hypothèques et sûretés réelles					
Avals, cautions et garanties données	-				-
Total donnés	-				-
Avals, cautions et garanties reçus	-				-
Total reçus	-				-
Solde net	-				-

A noter que les cautions de banque en faveur de tiers ne sont plus considérés comme des engagements hors bilan à compter de l'exercice 2010.

18.2 ENGAGEMENTS CONTRACTUELS DIVERS

	31/12/2020	Échéances			31/12/2019
		A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Réseau	4 782,1	280,8	1 105,4	3 395,9	3 402,3
Autres					
Obligations contractuelles données	4 782,1	280,8	1 105,4	3 395,9	3 402,3
Réseau	4 782,1	280,8	1 105,4	3 395,9	3 402,3
Autres					
Obligations contractuelles reçues	4 782,1	280,8	1 105,4	3 395,9	3 402,3
Solde net					

Les principaux engagements contractuels divers concernent les prestations de services contractées auprès des propriétaires de pylônes (TDF, FPS, Cellnex et Cityfast) et des fournisseurs de fibres optiques FTTH. Les engagements contractuels donnés, 4 782,1 millions d'euros, sont en hausse nette de 1 379,8 millions d'euros principalement due au déploiement du FTTH qui génère une hausse des prestations de services associées.

18.3 AUTRES ENGAGEMENTS

Engagements donnés

Autorisations d'utilisation de fréquences dans la bande 800 MHz et dans la bande 700 MHz

Les autorisations d'utilisation de fréquences dans les bandes 800 MHz et 700 MHz attribuées à Bouygues Telecom pour une durée de 20 ans (en 2012 pour la bande 800 MHz et en 2015 pour la bande 700 MHz) comportent une obligation d'accueillir des MVNO, une obligation de couverture progressive de la population métropolitaine (98% à 12 ans et 99,6% à 15 ans). Les obligations de couverture portent notamment sur une zone de déploiement prioritaire définie par l'ARCEP, qui devra être couverte simultanément par les fréquences 700 et les fréquences 800 (97,7% à 15 ans), ainsi qu'une obligation de couverture dans chaque département (90% à 12 ans et 95% à 15 ans). L'autorisation d'utilisation de fréquences dans la bande 700 MHz introduit une obligation nouvelle visant à couvrir (90% à 15 ans) les trains du quotidien.

Autorisation d'utilisation de fréquences dans la bande 2 600 MHz

L'autorisation d'utilisation de fréquences dans la bande 2 600 MHz attribuée à Bouygues Telecom pour une durée de 20 ans en 2011 comporte une obligation d'accueillir des MVNO ainsi qu'une obligation de couverture progressive de la population métropolitaine (25% à 4 ans, 60% à 8 ans et 75% à 12 ans). Cette obligation de couverture peut être remplie par toutes autres fréquences dont est titulaire Bouygues Telecom. Aujourd'hui en l'occurrence cette obligation est remplie pour l'essentiel au moyen des fréquences 1800 MHz de Bouygues Telecom réallouées à la 4G.

Autorisations d'utilisation des fréquences de la bande 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz neutre technologiquement

Le 12 janvier 2018, le Gouvernement, l'Arcep et l'opérateur ont signé un accord (dit New Deal Mobile) visant à généraliser la couverture mobile de qualité pour l'ensemble des français. C'est ainsi l'objectif d'aménagement numérique du territoire qui a été retenu, en imposant aux opérateurs de fortes obligations de couverture, en contrepartie du renouvellement de leurs autorisations d'utilisation de fréquences dans les bandes 900 MHz, 1800 MHz, et 2100 MHz pour une durée de 10 ans. Etant donné que les autorisations actuelles de Bouygues Telecom arrivaient à échéance respectivement en 2022 pour le 2100 MHz et 2024 pour le 900 MHz et le 1800 MHz, l'Arcep a, via la décision n° 2018-0680 du 3 juillet 2018, modifier les autorisations d'utilisation de fréquences actuelles pour y intégrer les nouvelles obligations de déploiements. Elle a par la suite, dans le cadre de la décision n° 2018-1390 du 15 novembre 2018, acté du renouvellement des fréquences 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz pour une durée de 10 ans. Bouygues Telecom se voit donc être titulaire de l'autorisation d'utiliser les fréquences 900 MHz et 1800 MHz jusqu'au 8 décembre 2034 et les fréquences 2100 MHz jusqu'au 11 décembre 2032. L'ensemble des bandes de fréquences est désormais neutre technologiquement, et peut donc être utilisé indépendamment pour la 2G/3G/4G.

Autorisation d'utilisation des fréquences de la bande 3,4 - 3,8 GHz (5G)

L'Arcep a délivré le 12 novembre 2020 l'autorisation d'utiliser les fréquences de la bande 3,4 - 3,8 GHz, en mode de duplexage temporel (mode TDD). Cette autorisation arrive à échéance le 17 novembre 2035, et pourra être prolongée jusqu'au 17 novembre 2040. Des obligations sont assorties à cette autorisation pour Bouygues Telecom :

- en terme de déploiement, 3 000 sites dans la bande attribuée au 31/12/2022, 8 000 au 31/12/2024 (dont 25% en ZDP), et 10 500 au 31/12/2025 (25% en ZDP).
- L'augmentation des performances du réseau mobile, en fournissant un débit descendant maximal d'au moins 240 Mbit/s sur, 75% des sites au 31/12/2022, 85% des sites au 31/12/2024, 90% des sites au 31/12/2025 et 100% des sites au 31/12/2030.
- Assurer la couverture de l'intégralité des axes à vocation de type autoroutier en 5G au 31/12/2025 et des axes routiers à vocation simple (ARI) au 31/12/2027.
- Outre le déploiement de site, cette AUF prévoit aussi la fourniture d'une offre fixe à partir du réseau 5G, une obligation de transparence sur les sites en panne et les déploiements prévisionnels, une offre commerciale sur des services différenciés et une fourniture de service aux "verticaux", proposer une offre sur la bande 3,5 aux MVNO, rendre le réseau mobile compatible à l'IPv6 et faire droit aux demandes de raccordement à des systèmes DAS.

Obligations imposées à Bouygues Telecom dans le cadre de l'utilisation des fréquences dans la bande 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz

Les obligations de couverture imposées à Bouygues Telecom dans le cadre de ces décisions d'utilisation de fréquences dans les bandes 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz sont :

- Participation au dispositif de couverture ciblée permettant d'accroître la couverture du territoire métropolitain => 5000 nouvelles zones à couvrir avec un maximum 600 en 2018, 700 en 2019, 800 en 2020, 2021 et 2022 puis 600 au delà jusqu'à atteinte des 5000. Sur ces 5000 zones, une partie sera réalisée en partage de réseaux actifs entre les 4 opérateurs, et une partie en partage de réseau passif à 2 ou 3 opérateurs
- Généralisation de la 4G sur l'ensemble des sites de notre réseau => 100% des sites existants au plus tard le 9 avril 2021 (décalé de 3 mois et 1 semaine en application de l'ordonnance n°2020-306 portant sur le report des échéances administratives lié à la crise sanitaire), sauf pour les sites du programme "Zones Blanches centre Bourg" dont 75% des sites sont déjà passés en 4G, et 100% devront l'être au plus tard le 31 décembre 2022
- Couvrir 99,6% de la population métropolitaine en bonne couverture au plus tard le 9 décembre 2027 puis 99,8% de la population métropolitaine au plus tard le 9 décembre 2031
- Couverture des Axes Routiers Prioritaires à l'extérieur des véhicules au plus tard le 9 avril 2021 (reporté de 3 mois et une semaine en application de l'ordonnance n°2020-306).
- Couverture des Axes Routiers Prioritaires à l'intérieur des véhicules au plus tard le 9 octobre 2025
- Couverture de 90% des voies du réseau ferré régional au plus tard le 31 décembre 2025

Zones blanches

La loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques prévoit une extension du programme zones blanches initié en 2004 à de nouvelles communes ne bénéficiant à ce jour d'aucune couverture sur leur centre-bourg et la résorption des zones blanches résiduelles identifiées par les lois de 2004 et 2008. D'autre part, la loi crée un nouveau dispositif ayant pour objectif de couvrir des zones d'activité économique, des zones touristiques ou des équipements publics ayant un intérêt économique et qui ne sont accessibles par aucun réseau aujourd'hui. Pour ces deux dispositifs, les collectivités territoriales mettent à disposition des opérateurs les points hauts supports d'antennes.

Un contrat signé par les quatre opérateurs de réseaux mobiles en février 2016 prévoit la participation équitable de ces derniers à la résorption des zones blanches résiduelles et à l'extension du programme initial. Lors du troisième Comité interministériel aux ruralités de 2016 les opérateurs mobiles se sont engagés à étendre à 1300 sites le dispositif de zones prioritaires précédemment défini. Une nouvelle convention a été signée en février 2017.

L'avancement au 31 décembre 2020 de Bouygues Telecom pour la part lui incombant était conforme aux délais fixés par la loi et aux objectifs de calendrier rappelés par l'ARCEP.

Dans le cadre du New Deal, l'ensemble des remontées de collectivités des zones qui ne seraient pas couvertes par un ou plusieurs opérateurs seront désormais traitées dans le cadre du dispositif de couverture ciblée. Concernant les sites existants du programme "Zones Blanches Centre Bourg", les opérateurs ont l'obligation, également dans le cadre du New Deal, et comme détaillé ci-dessus, Bouygues Telecom devait généraliser la 4G sur ces sites, avec 75% des sites d'ici fin 2020 (objectif atteint) et 100% d'ici fin 2022.

18.4 ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS

Néant

NOTE 19**ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL****19.1 EFFECTIF MOYEN**

	31/12/2020	31/12/2019
Cadres	4 432	3 974
Agents de maîtrise et employés	4 611	4 629
Sous-total effectifs France	9 043	8 603
Contrats expatriés et contrats locaux	9 043	8 603
Total effectif		

19.2 ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

	31/12/2019	Flux 2020	31/12/2020
Indemnités de fin de carrière (IFC)	78,1	14,8	92,9
Médailles du travail	14,6	1,3	15,9
Total	92,7	16,1	108,8

Ces engagements font l'objet de provisions, enregistrées en passif non courant.

19.3 ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL, ENGAGEMENTS EN MATIERE DE RETRAITE (AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI) HORS MEDAILLES DU TRAVAIL
19.3.1 REGIMES A COTISATIONS DEFINIES

	2020	2019
Montants comptabilisés en charges	(193,5)	(179,8)

Les cotisations définies présentées ci-dessus comprennent les cotisations versées :

- aux caisses d'assurance maladie et mutuelles ;
- aux caisses de retraites ;
- aux caisses d'assurance chômage.

19.3.2 REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES**19.3.2.1 Provisions pour indemnités de fin de carrière**

	Indemnités fin de carrière 2020	2019
Valeur actualisée des obligations	92,9	78,1
Juste valeur des actifs du régime	92,9	78,1
Passif net comptabilisé en provision		

19.3.2.2 Variations des éléments du bilan (provisions non courantes)

	Indemnités fin de carrière 2020	2019
Ouverture	78,1	64,3
Coûts des services rendus et passés	6,4	5,1
Charges d'intérêts	0,7	1,3
Charge totale reconnue	7,1	6,4
Reprises utilisées (prestations servies et cotisations versées)	(0,2)	(0,2)
Ecart de conversion	0,3	0,5
Changements de périmètre	7,6	7,1
Ecart actuariels comptabilisés dans la capitaux propres		
Virements de rubriques et autres mouvements	92,9	78,1
Clôture		

Détail des écarts actuariels comptabilisés dans les capitaux propres

	Indemnités fin de carrière 2020	2019
Effet des changements d'hypothèses financières	4,5	14,8
Effet des ajustements issus de l'expérience	4,1	(6,0)
Effet des changements d'hypothèses démographiques	(1,0)	(1,7)
Rendement des actifs à l'exclusion des produits financiers	7,6	7,1
TOTAL		

19.3.2.4 Principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de fin de carrière

	2020	2019
Taux d'actualisation (ibox A10+)	0,60%	0,92%
Table de survie	INSEE	INSEE
Age de départ en retraite	65 ans	65 ans
Augmentation future des salaires	2,00%	2,00%

Une baisse de 50 points de base du taux d'actualisation entraînerait une hausse des engagements de 8,6 M€ au 31 décembre 2020.
 Une hausse de 50 points de base du taux d'actualisation entraînerait une diminution des engagements de 7,8 M€ au 31 décembre 2020.
 Selon les principes comptables Groupe, ces écarts actuariels seraient comptabilisés directement en capitaux propres.

20.1 INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

	Charges		Produits		Créances		Dettes	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Bouygues SA (1)	(14,2)	(14,5)	0,2				7,2	7,3
Alstom								
Parties liées en amont	(14,2)	(14,5)	0,2	0,0	0,0	0,0	7,2	7,3
SDAIF			189,8					
PHOENIX	(0,3)		36,8		5,1			
NEXLOOP	(2,0)		92,5		5,8		0,7	
Telefonica Global Solutions France	(2,2)	(2,5)					0,4	
Entités associées	(4,5)	(2,5)	319,1	0,0	10,9	0,0	1,1	0,0
Bouygues Construction	(18,6)	(18,0)	9,1	9,1	0,7	1,5	13,2	8,9
Bouygues Immobilier			2,4	2,7	0,1	0,3		
C2S	(6,3)	(5,7)	0,5	0,5	0,2	0,2	1,8	2,0
Colas			12,7	13,6	1,7	2,3		
GIE 32 Hoche	(0,1)	(0,1)						
TF1	(44,2)	(54,2)	4,0	2,8	1,9	1,0	7,2	11,5
Autres parties liées	(69,2)	(78,0)	28,7	28,7	4,6	5,3	22,2	22,4
Total	(87,9)	(95,0)	348,0	28,7	15,5	5,3	30,5	29,7
Échéances à moins d'1 an					15,5	5,3	30,5	29,7
Échéances de 1 an à 5 ans								
Échéances plus de 5 ans								

(1) Bouygues est la société mère du groupe dont fait partie Bouygues Telecom.

20.2 INFORMATIONS SUR LES REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

- Les rémunérations directes s'élèvent à 8 475 647 euros (incluant rémunération de base et rémunération variable payée en 2020 et liée aux performances).
- Les jetons de présence alloués aux administrateurs et aux censeurs non dirigeants sont de 124 956 euros.
- Avantages postérieurs à l'emploi : les membres du comité de direction générale du groupe Bouygues bénéficient d'un régime de retraite complémentaire de 0,92 % du salaire de référence par année d'ancienneté dans le régime. Ce régime complémentaire a été externalisé auprès d'une compagnie d'assurances.
La contribution versée en 2020 au fonds des actifs constitué par les compagnies d'assurances s'est élevé à 406 148 euros.
- Indemnités de fin de contrat : concernent les indemnités de fin de carrière pour un montant de 4 311 081 euros.
- Paiement en actions : le nombre de titres Bouygues attribués le 8 octobre 2020 (*stock-options*) est de 232 000 au prix d'exercice de 30,53 €.

NOTE 21
**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR L'ETAT CONSOLIDE DES FLUX DE
TRÉSORERIE ET VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À
L'ACTIVITÉ**
21.1 INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE DES FILIALES ACQUISES OU CÉDÉES

Trésorerie nette	-2,4
Goodwill	755,8
Actifs non courants (hors goodwill)	77,8
Stocks	6,2
Avances et acomptes versés sur commandes	5,9
Clients et comptes rattachés	58,0
Actifs sur contrats clients	4,5
Autres créances courantes	4,6
Dettes financières non courantes et courantes	-0,1
Provisions non courantes	-0,5
Impôts différés passif	10,3
Fournisseurs et comptes rattachés	-55,7
Passifs sur contrats clients	-14,0
Autres passifs courants	-7,8
Prix d'acquisition net de cession des activités consolidées	842,4
Trésorerie des sociétés acquises ou cédées	-2,4
Dettes nettes sur activités consolidées	
Flux de trésorerie net résultant de l'acquisition ou sorties de filiales	-2,4

21.2 VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ

La variation du besoin en fonds de roulement tient compte des variations relatives aux provisions courantes comptabilisées au bilan.

	2020	2019
ACTIF		
Stocks	54,6	(10,1)
Avances et acomptes versés sur commandes	(22,2)	(14,4)
Actifs sur contrats clients	(183,2)	(144,5)
Clients et comptes rattachés	(87,1)	(16,6)
Autres créances courantes et actifs financiers courants	(217,4)	(24,6)
S/total ACTIF	(455,4)	(210,2)
PASSIF		
Fournisseurs et comptes rattachés	183,6	92,2
Passifs sur contrats clients	45,3	19,4
Provisions courantes	0,2	(1,7)
Autres dettes courantes et passifs financiers courants	12,3	(65,3)
S/total PASSIF	241,4	44,5
Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité (1)	(214,0)	(165,7)

(1) Actif/Passif : diminution (augmentation) du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

NOTE 22
HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leur réseau, en charge des contrôles des comptes consolidés de Bouygues Telecom et sociétés faisant l'objet d'une intégration globale, figurant au compte de résultat consolidé au 31 décembre 2020.

Missions	Réseau Mazars		Réseau Ernst & Young		Autres Réseaux		Total Charges	
	Exercice 2020	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2019
Audit	0,6 100%	0,5 98%	0,6 100%	0,5 79%	0,0 100%	0,0 100%	1,2	1,0
Services Autres que la Certification des Comptes		0,0 2%		0,1 21%				0,1
Total	0,6 100%	0,5 100%	0,6 100%	0,6 100%	0,0 100%	0,0 100%	1,2	1,1

NOTE 23
LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES

Sociétés	% d'intérêts		% Contrôle direct et indirect	
	2020	2019	2020	2019
Bouygues Telecom	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
1913	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Amplitel	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Bouygues Telecom Initiatives	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Bouygues Telecom Services	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Euro-Information Telecom	100,0%		100,0%	
Infracos	50,0%	50,0%	50,0%	50,0%
Keyyo	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Nérin	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Nexloop France	49,0%		49,0%	
Phoenix France Infrastructures	40,0%		40,0%	
Réseau Clubs Bouygues Telecom	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Société de Développement pour l'Accès à l'infrastructure fibre	49,0%		49,0%	
Telefonica Global Solutions France	30,0%	30,0%	30,0%	30,0%
Tisseo Services	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Winnovation	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Bouygues Telecom	37-39, rue Boissière 75116 Paris
1913	218, avenue Pierre Brossolette - Immeuble Le Pélissier 92240 Malakoff
Amplitel	3, route de la révolte 93200 Saint Denis
Bouygues Telecom Initiatives	13-15, rue du Marechal Juin - Le Technopole 92360 Meudon
Bouygues Telecom Services	Rua Dr. Eduardo Santos Silva, n.º 261 4200-282 Porto (Portugal)
Euro-Information Telecom	12, rue Gaillon 75002 Paris
Infracos	20, rue Troyon 92310 Sèvres
Keyyo	92-98, boulevard Victor Hugo 92110 Clichy
Nerim	1, parvis de La Défense 92044 La Défense cedex
Nexloop France	52-56, avenue Emile Zola - Immeuble Ardeko 92100 Boulogne-Billancourt
Phoenix France Infrastructures	4, rue de Marivaux 75002 Paris
Réseau Clubs Bouygues Telecom	13-15, rue du Marechal Juin - Le Technopole 92360 Meudon
Société de Développement pour l'Accès à l'infrastructure Fibre	130, boulevard Camelinat 92240 Malakoff
Telefonica Global Solutions France	1, place des Saisons -Tour First Paris La Défense 92400 Courbevoie
Tisseo Services	14, rue Alexandre 92230 Gennevilliers
Winnovation	We Work, 600 California Street, San Francisco, California 94108 - United States